CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Réunion du vendredi 21 octobre 2016

L'Assemblée départementale s'est réunie à neuf heures vingt-cinq, sous la présidence de Mme Valérie SIMONET, Présidente.

(Mme la Présidente procède à l'appel nominal.)

OUVERTURE DE LA REUNION

Mme LA PRESIDENTE. – Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

La séance est ouverte.

POUVOIRS

Mme LA PRESIDENTE. – Excusés, Mme Armelle MARTIN a donné pouvoir à M. Philippe BAYOL et M. Patrice MORANÇAIS à Mme Marie-Christine BUNLON.

Par ailleurs, en attendant de nous rejoindre, M. Eric JEANSANNETAS a donné pouvoir à Mme Pauline CAZIER.

Mme LA PRESIDENTE. – Mes chers collègues, avant d'en venir au dépôt des vœux et motions qui vont vous être donnés lecture par leurs auteurs, je tiens à vous préciser que deux correctifs vous ont été déposés sur table : l'un concerne le rapport n°CD2016-10/1/8 sur la médecine préventive et la convention avec le GCS-SIC ; l'autre porte sur le rapport n°CD2016-10/4/20 relatif à l'organisation de la viabilité hivernale 2016-2017.

——

DÉPÔT DES MOTIONS ET VŒUX

Finances des départements

Motion déposée par M. Gérard GAUDIN, au nom du Groupe d'Union de la Droite et du Centre

M. GAUDIN. – Je vous donne lecture de cette motion :

« Ayant pris connaissance de la motion adoptée à l'unanimité par les Départements de France, les élu(e)s du Conseil départemental souhaitent adopter cette motion dans les mêmes termes :

"Les Départements sont essentiels pour que vivent des politiques publiques de proximité, sur l'intégralité du territoire français, dans le monde rural comme dans les métropoles.

"L'ADF exige, pour 2016, un fonds d'aide pour les Départements faisant face à des difficultés financières qui ne soit pas une aumône. 400 millions apparaissent ainsi comme un minimum.

"L'ADF exige également que le scandaleux hold-up prévu par le projet de loi de finances pour 2017, dans son article 14 notamment par l'évolution de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle, la DCRTP, ainsi que la Dotation de Compensation pour Transfert des Compensations d'Exonération de Fiscalité Directe Locale, enlevant 400 millions de ressources aux Départements, soit immédiatement abandonné.

"Face aux besoins financiers de la solidarité nationale, l'ADF souhaite une relation de confiance entre l'Etat et les Départements.

"Ainsi, afin de trouver une solution durable au financement des politiques de solidarités (non seulement le financement du RSA, mais aussi celui de l'APA et de la PCH), l'ADF souhaite qu'un travail avec l'Etat puisse s'engager sans délai afin de redonner aux départements une véritable autonomie financière s'inspirant de la proposition des Présidents Dagbert et Lecerf adoptée unanimement par les commissions ruralité, affaires sociales et finances de l'ADF."

« Le Conseil départemental, réuni en séance plénière, le 21 octobre 2016,

« Demande à l'Etat de redonner aux Départements une véritable autonomie financière. »

(La motion est renvoyée devant la première commission.)

Finances des départements

Motion présentée par M. Gérard GAUDIN,
au nom du Groupe d'Union de la Droite et du Centre

M. GAUDIN. – Cette seconde motion que je présente précise ce qu'il en est en termes de diminution pour le département de la Creuse.

Elle se lit ainsi :

« Ayant pris connaissance du projet de loi de finances pour 2017 ;

« Considérant que, jusqu'à présent, les compensations financières étaient figées ;

« Constatant que la DCRTP, la Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle sera diminuée de 475,5 M€, soit de - 14,3% et qu'il est précisé que cette baisse ne touche que les Départements et les Régions, ce qui représente une perte sèche pour les Départements de 22,75 %, estimée pour notre département à environ 860 000 € ;

« Le Conseil départemental réuni en séance plénière, le 21 octobre 2016,

« Demande à l'Etat d'annuler cette disposition ;

« Demande le soutien des parlementaires. »

(La motion est renvoyée devant la première commission.)

Service départemental des Domaines

Motion proposée par M. Nicolas SIMONNET,
au nom du Groupe d'Union de la Droite et du Centre

M. SIMONNET. – Cette motion est ainsi rédigée :

« La suppression envisagée du service des Domaines, au plan départemental, par la Direction Générale des Finances Publiques, la DGFiP, constitue un nouveau repli des services publics de proximité.

« Cette mesure serait préjudiciable pour les collectivités locales et notamment les petites communes.

« En effet, les collectivités territoriales sont tenues de saisir ce service en cas d'acquisition, d'un montant d'au moins 75 000 €, ou de cession immobilière dès le premier euro pour les communes de plus de 2 000 habitants ou les intercommunalités.

« Une saisie "officieuse" du service des Domaines est également possible en deçà du seuil de 75 000 €, afin de permettre aux petites collectivités de bénéficier de cette expertise.

« La Direction Générale des Finances Publiques, la DGFiP, envisagerait désormais de relever ce seuil à 200 000 € pour les acquisitions ! De plus, les demandes "officieuses" ne seraient plus traitées.

« Cette consultation répond pourtant à plusieurs impératifs : transparence, sécurité juridique, conformité des transactions au prix du marché, égalité des citoyens devant les acquisitions publiques.

« Le service des Domaines pourrait donc, à l'avenir, être géré à un niveau supra-départemental, sans que l'on sache si la nouvelle entité sera gérée à l'échelle de l'ex-région Limousin ou de la région Nouvelle-Aquitaine.

« Dès lors, les collectivités seraient tenues de réaliser elles-mêmes leurs estimations. Des inégalités risquent alors de se faire jour entre celles qui auront les moyens de faire réaliser ces estimations par d'autres professionnels de l'immobilier et celles qui ne le pourront pas.

« Cette suppression risquerait également de générer des suspicions, voire de créer des conflits, sur les avis rendus par d'autres organismes dont l'impartialité pourrait être remise en cause.

« Elle compliquerait inutilement la tâche des collectivités locales dans la gestion de leurs opérations immobilières et générerait donc un surcoût considérable pour des collectivités locales déjà exsangues financièrement.

« Une nouvelle fois, c'est la perte d'un service public de proximité qui pourrait être à déplorer sur le territoire creusois.

« Le Conseil départemental, réuni en assemblée plénière le 21 octobre 2016,

« Demande à l'Etat de maintenir le service départemental des Domaines. »

(La motion est renvoyée devant la première commission.)

Hôpital d'AUBUSSON

Vœu déposé par M. Jean-Baptiste DUMONTANT, Mme Nicole PALLIER et M. Jean-Luc LEGER, au nom du Groupe de la Gauche

M. DUMONTANT. – Ce vœu est ainsi libellé :

« Considérant que le centre hospitalier d'AUBUSSON est menacé de la fermeture de son service de chirurgie ambulatoire par l'Agence régionale de Santé, que cette éventualité a suscité l'émoi légitime de la population et des élus locaux, ainsi que le démontre leur mobilisation du 28 mai dernier ;

« Considérant que ce service dessert un bassin de population fragile, notamment en raison de sa ruralité, de sa pyramide des âges et de pathologies que l'ARS avait elle-même relevées, spécificités prises en compte par le projet régional de santé ;

« Considérant que l'élaboration du projet médical territorial partagé ne saurait être précontrainte par une décision irréversible concernant un service important de l'hôpital d'AUBUSSON et qu'au contraire le maintien de l'offre de santé de proximité sur le territoire du sud et de l'est de la Creuse est un préalable ;

« Considérant les propositions élaborées par les personnels et les syndicats de l'hôpital, le dialogue instauré par l'ARS avec les élus locaux à leur demande sur un nouveau projet d'établissement dans le cadre du moratoire obtenu sur le projet de restructuration ;

« Considérant que ce centre hospitalier doit pouvoir poursuivre sa modernisation, disposer du temps nécessaire pour le faire, et développer un projet médical d'établissement innovant avec le soutien de l'Agence régionale de Santé ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 21 octobre 2016,

« Demande à M. Laforcade, Directeur de l'ARS, la pérennisation d'un soutien budgétaire adapté, tenant compte des contraintes et obligations de service de l'hôpital d'AUBUSSON, s'appuyant sur un plan ambitieux de renforcement de son activité – services et spécialités – et donc de son attractivité. »

(Le vœu est renvoyé devant la deuxième commission.)

Maintien des FlixBus

Motion présentée par M. Nicolas SIMONNET,
au nom du Groupe d'Union de la Droite et du Centre

M. SIMONNET. – Je vous donne lecture de cette motion :

« Emmanuel Macron se met "En Marche" et ses bus éponymes sont déjà à l'arrêt en Creuse ! A peine dix mois après la mise en circulation de la liaison Bordeaux – Lyon *via* Guéret, celle-ci est déjà suspendue.

« Il s'agit là de la seule suspension de ligne annoncée dans tout l'hexagone ! Pourtant, ces cars avaient une utilité réelle pour la population locale car ils palliaient la raréfaction des liaisons ferroviaires. De plus, ils proposaient des trajets à moindre frais : 9 € pour un aller simple Guéret – Bordeaux, par exemple.

« Etudiants, personnes âgées, pour toutes les personnes disposant de faibles revenus ou n'ayant pas de véhicule personnel, le bus représentait une solution alternative de déplacement. A GUERET, plus de 1 500 usagers avaient déjà utilisé ce service, depuis son ouverture en mars dernier. Cette décision ne fait qu'accentuer l'isolement de notre département. Nous ne pouvons pas accepter qu'il soit ainsi délaissé par les opérateurs qui gèrent ces services de transport.

« Dans le même temps, des craintes se font jour sur le devenir de la gare de LA SOUTERRAINE. Si, à l'avenir, les trains ne s'arrêtent plus dans notre département et que les liaisons en car ne desservent plus GUERET, cela constituera un lourd handicap pour le développement de la Creuse et pour notre ruralité. Enfin, nous déplorons que la fermeture de cette ligne entraîne une procédure de licenciement économique pour les salariés affectés à cette liaison.

« Le Conseil départemental, réuni en assemblée plénière le 21 octobre 2016,

« - demande à l'Etat de veiller à permettre l'accès de tous les citoyens aux transports en commun, conformément à l'esprit de la loi Macron qui visait l'instauration d'une mission de service public pour la mobilité ;

« - demande également à l'Etat la remise en service de la ligne de train Bordeaux-Lyon, avec une desserte à GUERET. »

(La motion est renvoyée devant la quatrième commission.)

Projet de LGV Limoges – Poitiers

Vœu proposé par Mme Hélène FAIVRE,
au nom du Groupe d'Union de la Droite et du Centre

Mme FAIVRE. – Ce vœu se lit ainsi :

« Considérant l'annonce faite, le samedi 8 octobre dernier, par le Président de la République, sur la relance du projet de Ligne à Grande Vitesse, LGV, entre Limoges et Poitiers ;

« Considérant l'annulation par le Conseil d'Etat du décret du 10 janvier 2015 "déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation de la ligne à grande vitesse Poitiers – Limoges", parue au *Journal Officiel*, le 29 avril dernier ;

« Considérant les contraintes inacceptables que le projet de LGV Limoges – Poitiers fait peser sur les riverains, particuliers, agriculteurs, entreprises, communes ;

« Considérant l'absence totale de financement de ce projet dont le coût est estimé à 2,5 Md€ ;

« Considérant la non-viabilité économique de l'exploitation de la ligne affirmée par la SNCF ;

« Considérant le bilan socioéconomique de ce projet, inacceptable pour les générations futures ;

« Le Conseil départemental, réuni en séance plénière le 21 octobre 2016,

« Demande à l'Etat de renoncer définitivement au projet de Ligne à Grande Vitesse entre Limoges et Poitiers.

« Demande également à l'Etat que la priorité soit donnée à la modernisation des axes routiers et ferroviaires, en particulier la ligne POLT. »

(Le vœu est renvoyé devant la quatrième commission.)

Ligne ferroviaire POLT

Motion déposée par Mme Marie-France GALBRUN et M. Etienne LEJEUNE, au nom du Groupe de la Gauche

Mme GALBRUN. – Cette motion fait suite à la résolution prise le 24 septembre dernier à l'assemblée générale de l'association Urgence POLT. Il était dommage que vous n'y étiez pas présente, madame la Présidente, parce que des questions importantes ont été posées notamment au Directeur représentant les lignes TET.

Par ailleurs, s'est posée la question de l'adhésion du département de la Creuse à ladite association et je souhaiterais que nous puissions l'examiner.

Je vous donne lecture de cette motion :

« Considérant que la ligne Paris – Orléans – Limoges – Toulouse *via* LA SOUTERRAINE constitue un axe nord-sud stratégique du réseau des TET, les trains d'équilibre du territoire, et qu'elle fait face à un enjeu fort de modernisation en matière d'infrastructure, d'évolution de son matériel roulant et d'offre, attendu par les 3 millions de voyageurs qui l'empruntent chaque année ;

« Considérant l'importance de la ligne POLT *via* LA SOUTERRAINE pour l'attractivité du département de la Creuse, et que la SNCF va très prochainement lancer un appel d'offres en vue du renouvellement complet de son parc de matériel roulant sur cette ligne ;

« Considérant la résolution adoptée le 24 septembre dernier à Châteauroux, lors de l'assemblée générale de l'association Urgence POLT ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 21 octobre 2016,

« - Rappelle que suite à la création d'un comité de pilotage pour élaborer et suivre le schéma directeur et aux décisions concernant le renouvellement du matériel roulant, une nouvelle étape va débuter avec pour base la "vision ambitieuse pour le POLT" et une amélioration du service offert aux voyageurs préconisées par le rapport Duron de 2015 ;

« - Demande donc à M. le Secrétaire d'Etat chargé des transports :

« - Que la ligne POLT soit prioritaire et reçoive les trains neufs dès 2020.

« - Que ces trains soient adaptés à une ligne de 712 km et puissent atteindre au moins 220 km/h.

« - Que les crédits alloués aux infrastructures connaissent une augmentation substantielle afin de permettre une véritable modernisation de l'axe, préalable à la mise en place de rames TGV interconnectables avec la future LGV Paris – Orléans – Clermont – Lyon, POCL. Ces rames pourraient être pendulaires comme pour le Boston – New-York –

Washington, et rouler jusqu'à 250 km/h. Cela permettrait de plus d'apporter du travail aux salariés d'Alstom en France.

« - Que soit rétablie, dans la même perspective, la liaison directe Brive – Lille par rames TGV à des horaires adaptés aux attentes des usagers.

« - Que soient maintenues les liaisons directes diurnes et nocturnes vers Cerbère/Port Bou et La Tour de Carol/Rodez.

« - Que la ligne POLT, déclarée d'intérêt national et structurante, soit également reconnue dans son intégralité pour le transport de fret.

« - Que, compte tenu de l'actualité et de la nécessité de connaître l'avancement des travaux sur la ligne POLT, le comité de suivi soit réuni dans les meilleurs délais, pour évoquer les travaux, l'infrastructure, le matériel et les dessertes 2017.

« - Que les effectifs de cheminots dans les gares soient maintenus, par exemple à LA SOUTERRAINE, afin d'assurer l'amélioration annoncée du service. »

(La motion est renvoyée devant la quatrième commission.)

Ligne ferroviaire POCL

Motion présentée par M. Jean-Jacques LOZACH,
au nom du Groupe de la Gauche

M. LOZACH. – Cette motion est ainsi rédigée :

« Considérant que le projet de ligne ferroviaire à grande vitesse Paris – Orléans – Clermont-Ferrand – Lyon, POCL, représente un enjeu national majeur, notamment pour conforter la ligne POLT, Paris – Orléans – Limoges – Toulouse *via* LA SOUTERRAINE ;

« Considérant que la ligne POLT a pour objectif immédiat, par sa modernisation, un réel aménagement qualitatif de nos territoires et une amélioration du service public, que POLT et POCL ont un avenir commun et vocation à constituer deux axes complémentaires du réseau national et européen ;

« Considérant que l'Etat doit se positionner sur le choix du tracé, avant l'engagement des études préalables à l'enquête d'utilité publique ;

« Considérant que la concertation sur le choix d'un scénario de passage dans le secteur central du projet est relancée en 2016 par l'Etat ;

« Considérant que les critères socioéconomiques et environnementaux, notamment du centre de la France, commandent d'opter pour le scénario ouest ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 21 octobre 2016,

« Demande à M. le Premier ministre et à M. le Secrétaire d'Etat aux Transports :

« - la prise en compte du potentiel significatif de voyageurs de POLT pour la pertinence du projet POCL ;

« - de retenir le scénario de tracé Ouest défendu par les élus de la Région Centre et du Conseil général de la Creuse lors des débats publics organisés en 2011-2012, mais également par les élus des grandes villes concernées, Orléans, Vierzon, Bourges, Châteauroux, Montluçon, Clermont-Ferrand ;

« - un raccordement du POCL au POLT au sud de Vierzon. »

(La motion est renvoyée devant la quatrième commission.)

Nouvelle carte des zones défavorisées

Motion proposée par M. Nicolas SIMONNET,
au nom du Groupe d'Union de la Droite et du Centre

M. SIMONNET. – Cette motion est ainsi libellée :

« Une nouvelle carte des zones défavorisées vient d'être présentée par le Ministère de l'Agriculture.

« La Commission européenne a donné de nouveaux critères pour définir les zones soumises à contraintes naturelles et les Etats membres doivent proposer de nouvelles cartes pour une application dès la déclaration de la PAC 2018.

« La zone de montagne reste, la zone de piémont et la zone défavorisée simple, la ZDS, ne font plus qu'un. Il reste à définir les zones soumises à contraintes spécifiques. 26 communes creusoises, dans l'état actuel des travaux, ne seraient plus classées en zone défavorisée simple, sur la base de critères agronomiques. Rappelons que 1 des 8 critères biophysiques doit être rempli sur 60 % des surfaces d'une commune pour qu'elle soit classée en zone défavorisée simple.

« Or, l'impact économique de la perte de l'ICHN risque d'être désastreux pour les agriculteurs et, par conséquent, pour l'économie creusoise. Ainsi, Mme le Maire de la commune d'AUGE, située sur le canton d'EVAUX-LES-BAINS, chiffre localement cette possible diminution de revenus entre 3 500 € et 8 000 € par an et par exploitation, selon l'activité exercée.

« Cette indemnité est nécessaire pour pouvoir maintenir l'exploitation des surfaces en herbe, dans un département où l'élevage prédomine et où les contraintes naturelles ne permettent pas de diversifier les productions.

« Enfin, la situation de la Creuse n'est pas comparable avec celle d'autres territoires où l'élevage intensif peut avoir un impact sur l'environnement, et ne justifie donc pas les délimitations prévues par cette nouvelle carte.

« Le Conseil départemental, réuni en séance plénière, le 21 octobre 2016,

« - Demande à l'Etat la révision de la nouvelle carte des zones défavorisées ;

« - Demande à l'Etat que l'ensemble du département de la Creuse soit classé en zone défavorisée. »

(La motion est renvoyée devant la cinquième commission.)

Crise agricole

Motion déposée par Mme Agnès GUILLEMOT, au nom du Groupe de la Gauche

Mme GUILLEMOT. – Cette motion se lit ainsi :

« Considérant que l'agriculture française traverse une crise d'une extrême gravité tant par son intensité que par sa durée, que beaucoup d'éleveurs vendent leur viande en dessous des coûts de production, ce qui les conduit dans une impasse financière ;

« Considérant que les causes de la crise sont pour partie conjoncturelles - calamités agricoles deux années consécutives, prix mondiaux trop bas -, mais qu'elles sont aussi structurelles et concernent directement l'Union européenne avec la fin des quotas laitiers décidée il y a 8 ans sous présidence française, effective en 2015 ;

« Considérant que la crise du lait déstabilise le marché de la viande par l'arrivée de très grandes quantités de vaches laitières de réforme ; que l'abandon, depuis 2003, des mécanismes de régulation est très préjudiciable ; que la suppression parallèle, en 2008, des derniers dispositifs de protection européens et de prix garantis a pour effet d'exposer l'économie agricole à la volatilité des marchés ;

« Considérant que l'Etat a déjà pris des mesures fortes pour soulager la trésorerie des exploitations, à hauteur de 1 Md€ en 2015, dispositif d'aide abondé à deux reprises pour tenir compte du nombre croissant des éleveurs concernés par la baisse des prix ; qu'un nouveau plan d'urgence pour l'agriculture défini avec la profession a été présenté le 4 octobre dernier ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 21 octobre 2016,

« - Demande à M. le Premier ministre que les mesures annoncées le 4 octobre - baisse massive des charges, "année blanche" bancaire, exonérations fiscales et sociales, crédits européens d'urgence - soient mises en oeuvre au plus vite ;

« - Demande enfin que le solde des aides PAC soit versé sans délai en raison des besoins urgents en trésorerie des exploitations creusoises. »

(La motion est renvoyée devant la cinquième commission.)

Fermeture des pharmacies du GRAND-BOURG et de MOURIOUX-VIEILLEVILLE

Vœu présenté par Mme Annie CHAMBERAUD,
au nom du Groupe d'Union de la Droite et du Centre

Mme CHAMBERAUD. – Je vous donne lecture de ce vœu :

« Considérant que les pharmacies du GRAND-BOURG, de MOURIOUX-VIEILLEVILLE et de BENEVENT-L'ABBAYE seraient, à l'avenir, regroupées sur un seul site, à BENEVENT-L'ABBAYE ;

« Considérant que cette mesure entraînerait la fermeture définitive des officines du Grand-Bourg et de MOURIOUX-VIEILLEVILLE ;

« Considérant que les habitants du GRAND-BOURG, de MOURIOUX-VIEILLEVILLE et des environs, notamment les personnes âgées ou dénuées de moyens de locomotion, seraient ainsi privés d'un service de santé de proximité ;

« Considérant que la fermeture des pharmacies du GRAND-BOURG et de MOURIOUX-VIEILLEVILLE risquerait d'entraîner un effet "domino" et le départ de plusieurs professionnels de santé, médecins, kinésithérapeutes, infirmiers, etc ;

« Considérant qu'en matière d'offre de santé, il convient de préserver un maillage territorial adapté aux besoins des habitants ;

« Considérant que l'attractivité des communes du GRAND-BOURG et de MOURIOUX-VIEILLEVILLE risquerait d'être mise à mal par la fermeture annoncée de leurs pharmacies ;

« Considérant que cette décision a été prise sans aucune concertation préalable avec les élu(e)s locaux et la population ;

« Considérant que l'annonce de la fermeture de ces deux pharmacies suscite le mécontentement d'une partie très importante de cette même population locale ;

« Le Conseil départemental, réuni en assemblée plénière le 21 octobre 2016,

« Demande à l'ARS de renoncer au projet de regroupement des pharmacies du GRAND-BOURG et de MOURIOUX-VIEILLEVILLE avec celle de BENEVENT-L'ABBAYE. »

(Le vœu est renvoyé devant la deuxième commission.)

Mme LA PRESIDENTE. – Ces vœux et motions seront, en principe, examinés par les commissions concernées avant la reprise de nos travaux de l'après-midi.

DISCOURS DE Mme LA PRESIDENTE

Mme LA PRESIDENTE. – Mesdames, messieurs les Conseillers départementaux, chers collègues, mesdames, messieurs, depuis près de deux ans, les Français ont perçu la fragilité de nos sociétés européennes, après une vague de terribles attentats à Paris et à Nice, après le double meurtre à Magnanville d'un couple de fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur, après l'assassinat du prêtre Hamel à Saint-Etienne-de-Rouvray et, dernièrement, l'incendie volontaire de deux véhicules d'agents de police en mission à Viry-Châtillon. Voilà deux ans, les Français défilaient de République à Nation pour crier leur soutien aux forces de l'ordre ; aujourd'hui, ces forces de l'ordre sont dans la rue et les policiers, bravant leur devoir de réserve, crient leur colère : « Que l'on nous donne les moyens de faire appliquer les lois ! »

Un sentiment d'insécurité se fait de plus en plus présent, rationnel ou pas ; c'est difficile à dire dans notre département et nous ne saurions en juger tant celui-ci nous semblait tranquille…

Tranquille, ce n'est pas le sentiment des élus et des citoyens, suite aux réformes de la loi MAPTAM, puis de la loi NOTRe, réformes imposées à marche forcée, qu'il s'agisse des fusions de régions ou d'intercommunalités. Finalement, seuls les départements apparaissent telles des collectivités stables. Ils réussissent plutôt bien à remplir leurs fonctions et face aux difficultés économiques et sociales de nombreux citoyens, il en demeure que ce sont bien les départements qui jouent le vrai rôle d'amortissement social.

Un Conseil départemental, au travers de ses politiques, des actions qu'il déploie, des missions qui sont celles de ses agents, pourrait se considérer comme un acteur de la sécurité des personnes.

Nous ne devons pas oublier notre rôle essentiel dans le financement du Service départemental d'Incendie et de Secours de la Creuse, ce qui lui permet d'engager les dépenses indispensables à son fonctionnement ; là n'est-ce pas sécuriser des missions de secours à la population ?

Nos services de proximité sont, eux aussi, clairement identifiés dans les Maisons du Département – la dernière en date à BOURGANEUF vient d'ouvrir ses portes – et sont, avec les mairies, des lieux de premier d'accueil.

Au quotidien, notre service de PMI veille sur les familles, les nouveaux-nés et les jeunes enfants, prodigue des conseils et un suivi ; nos conseillères en économie sociale et familiale interviennent dès le repérage de situations délicates ; nos travailleurs médico-sociaux, notre service d'aide sociale à l'enfance, les assistants familiaux et le Centre départemental de l'Enfance et de la Famille collaborent avec l'Education nationale, la justice, les services de santé, etc. Nous recueillons les mineurs étrangers isolés…

Notre politique d'insertion axée autour d'un « accompagnement global » se traduit par un partenariat fort avec Pôle Emploi, un suivi mensuel dans le cadre de commissions qui sont là pour veiller au respect des contrats d'engagement réciproque entre le Conseil départemental et les allocataires du RSA, ce qui commence d'ailleurs par l'obligation d'inscription à Pôle Emploi et nous permet d'affirmer que nous travaillons, là aussi, à la sécurisation des parcours d'insertion.

Les situations de handicap restent encore trop souvent des problématiques pour lesquelles les partenaires s'engagent afin de trouver des solutions pertinentes. Nous pouvons nous réjouir qu'une classe maternelle pour enfants autistes s'ouvre à GUERET, portée par la Fondation Jacques Chirac.

Rompre l'isolement et la solitude, de même qu'améliorer ou adapter leur habitat, rendre plus performants les réseaux numériques dans les domaines de la santé, par exemple, n'est-ce pas aussi offrir à nos aînés un environnement sécurisé ?

La semaine dernière, nous avons installé, conformément aux dispositions de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, dite loi ASV, la « Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie ». Composée de membres de droit, dont les caisses de retraite, je préside cette conférence assistée de Mme la Directrice de la délégation départementale de l'ARS qui en est Vice-Présidente. Cette instance a pour objectif premier le recensement et la coordination des acteurs et des dispositifs ; dans un second temps, elle va participer à l'élaboration du nouveau Schéma départemental de l'autonomie, sur un volet de programme coordonné des actions individuelles et collectives de prévention et de leur financement.

Après nous être remis dans le cadre du droit commun concernant les associations d'aide à domicile – validation de leur tarification –, nous revenons aux principes légaux contenus dans le Code de l'Action Sociale et des Familles concernant le dispositif d'aide sociale départementale : ces deux points ont été travaillés avec les associations et les établissements, dans un souci global de pérennisation des dispositifs. Nos deux Vice-présidents en charge des politiques sociales ont aussi fait un travail appuyé, pour vous proposer une tarification des établissements sociaux et médico-sociaux à taux constant en 2017, hors mesures nouvelles.

Offrir un cadre bienveillant pour chacun, quels que soient son âge et ses fragilités, c'est aussi apporter sécurité et confort. Le déploiement des programmes d'intérêt général sur le volet de l'adaptation de l'habitat est officiellement lancé depuis leurs signatures entre l'ANAH par M. le Préfet, délégué départemental, 13 EPCI et le Conseil départemental. C'est une nouvelle politique « habitat » qui se met en place pour la période 2016-2019 ; pour le Conseil départemental, la maîtrise d'ouvrage de ces deux programmes s'inscrit dans la continuité de ses compétences en matière sociale.

Notre volonté affichée est de rénover près de 300 logements par an ; outre agir en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap, lutter contre la précarité énergétique et résorber l'habitat indigne, nous savons que ces travaux vont participer au soutien de l'emploi local chez les artisans.

Investir dans les collèges, aller vers les classes numériques, rapprocher les familles des enseignements *via* un nouvel espace numérique de travail, promouvoir le sport, la culture, la découverte du patrimoine, proposer des contrats « emplois civiques », n'est-ce pas sécuriser le parcours citoyen de nos plus jeunes, afin de les engager vers leur avenir ?

Après une rentrée scolaire qui s'est bien déroulée, avec un effectif de collégiens stable, notre rencontre en assemblée plénière avec les principaux des 18 collèges creusois fut riche d'échanges, de constats, et s'est ouverte sur la mise en place par les principaux de groupes de réflexion autour d'une nouvelle organisation en bassins de collèges. Cette réflexion est avant tout, nous l'avons compris, d'intérêt pédagogique.

De sécurité, il en fut question aussi lorsque nous avons dû répondre très rapidement aux services de l'Education nationale – et j'en remercie notre service Bâtiments – à la production d'un diagnostic, pour garantir des accès contrôlés dans nos collèges.

Nos équipes ont aussi beaucoup travaillé avec celles de la Région sur le dossier de restructuration de la Cité Loewy à LA SOUTERRAINE. L'étude de programmation nous a été présentée à M. DAULNY et moi-même fin août. Lors d'une rencontre sur site avec Jean-Louis NEMBRINI, Vice-président de la Région en charge de l'éducation et des lycées, nous avons pu affiner de manière concertée l'usage des différents espaces affectés au collège, et donc la part financière prévisionnelle pour le Département.

Ce fut également l'occasion d'évoquer la question du transfert de la compétence « transport ». Des réunions techniques entre nos collectivités – soulignons que nous avons été les premiers à utiliser la visioconférence entre un Département et la Région… – s'appuient sur un guide méthodologique qui permet de consolider les approches des départements, *via* une assistance à maîtrise d'ouvrage réalisée par un cabinet spécialisé dans le domaine des transports, recruté par 11 des 12 départements de la Nouvelle-Aquitaine. Le Conseil régional nous proposerait une convention transitoire de délégation, pour garantir la continuité du service public entre transports interurbains et scolaires, dès le 1er janvier prochain, sachant que la Région s'oriente fortement vers l'exercice de la compétence « transport » à l'automne prochain. A nous alors de veiller à ce que la notion de service de proximité en matière de transport scolaire soit prioritaire dans un département comme le nôtre, ce service sécurisant un véritable aménagement territorial de la Creuse.

Tout cela se dessine dans un contexte qui va nous amener à être très vigilants dans la préparation du futur Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, le SRADDET, qui va déterminer un réseau d'infrastructures ferroviaires et routières, en particulier. Nous le savons, la modernisation de la ligne POLT, et vous avez été nombreux ce matin à le rappeler, l'amélioration de la liaison Guéret - Bordeaux, l'inscription de l'axe routier Est-Limousin et de la route départementale 941 dans ce futur schéma sont autant d'enjeux décisifs pour l'avenir du département de la Creuse.

C'est aussi une façon de garantir aux Creusois des conditions de déplacements améliorées et sécurisées. Nous sommes là dans le cadre de nos missions ; voilà pourquoi à l'ordre du jour de notre plénière, vous avez examiné avec attention, j'en suis certaine, le bilan de la viabilité hivernale 2015-2016. Il vous est présenté le dossier d'organisation pour l'hiver 2016-2017, dossier qui vise à proposer des modifications sans impact sur le niveau de qualité de service rendu aux usagers, mais qui intègre une dimension supplémentaire, celle du développement durable.

Une collectivité qui sécurise, n'est-ce pas l'occasion pour mettre en avant l'excellent travail de l'équipe qui s'est investie dans l'obtention du rare label « Rivières sauvages » ? N'est-ce pas contribuer à préserver la qualité des eaux de notre département, la qualité de son environnement, de son patrimoine, de ses ressources et filières, ainsi que la qualité de son attractivité touristique ?

Je félicite vraiment ceux qui se sont investis dans ces démarches, acteurs publics ou privés. Le plus bel exemple en restera cette année l'ouverture de la Cité internationale de la Tapisserie, inaugurée en juillet par le Président de la République, accompagné de Mme la Ministre de la Culture. Le succès de ces premiers mois et le ravissement des publics augurent de l'intérêt de cet équipement pour le sud du Département, mais bien au-delà. AUBUSSON était transfiguré cet été, les rues étaient en mouvement, animées et gaies.

Un nuage cependant vient d'assombrir le monde de l'art et de la tapisserie : la disparition de M. Lucien BLONDEAU a empli de tristesse tous ceux qui avaient eu le bonheur de le rencontrer et de travailler avec lui. S'il a choisi de partir sans bruit, c'est un hommage sincère et appuyé que nous pouvons lui témoigner ainsi qu'à sa famille, au regard de l'intérêt qu'il avait toujours porté à AUBUSSON, à BOUSSAC, à la Creuse.

Monsieur LEGER, évoquer AUBUSSON nous ramène aussi à une dure réalité, celle de la communauté de communes Creuse Grand Sud, territoire qui se retrouve en très grande difficulté financière et peut-être structurelle. Vous avez accepté d'en assurer la présidence au plus fort de la tempête ; d'autres élus vont vous accompagner en tant que Vice-présidents. Je sais combien votre tâche va être ardue, et si je puis aider votre collectivité, si l'Institution Conseil départemental peut vous aider, vous savez pouvoir compter sur mon attachement à un développement territorial équilibré dans ce département et sur mon attachement au sud du Département.

J'évoquais voilà quelques instants les mobilités ; je n'en oublie pas le Plan d'aménagement numérique d'initiative publique. Les dernières réalisations du SDAN Pilote sont en cours, dont le fibrage de nos collèges ; le Jalon 1 va débuter en 2017. Aujourd'hui, nous travaillons avec le syndicat mixte DORSAL, nos collègues de la Haute-Vienne et de la Corrèze à la proposition d'adhérer à la SPL Nouvelle-Aquitaine, société publique locale qui commercialiserait et exploiterait les nouvelles infrastructures.

En septembre dernier, j'ai participé avec d'autres Présidents de départements à une rencontre avec Mme Axelle Lemaire, Secrétaire d'Etat chargée du Numérique et de l'Innovation, et le Président de l'ARCEP, Sébastien Soriano, au Ministère de l'Economie et des Finances. Mme la Secrétaire d'Etat nous a rappelé l'objectif du Président François Hollande, « une République numérique », tout en parlant d'un constat de carence, d'un défaut de couverture, de difficultés subsistantes quant à la fiabilité des zonages cartographiés, du défaut de mise en responsabilité des opérateurs, et en conclut à la mise en place, non plus d'un « appel à projets », mais d'un « appel à problèmes » !

Serait-ce une transition trop facile pour moi que d'évoquer les problèmes que vit une grande majorité d'élus dans notre département, dans ce passage accéléré de 15 à 7 intercommunalités ? Certaines fusionnent, d'autres pas… Pour celles qui fusionnent de façon plus ou moins choisie, le processus est immense et complexe, au-delà de ce que lesdits élus imaginaient, et ce dans un temps imparti intenable.

Si certains en ont appelé au bon sens à travers tout le pays, demandant une année supplémentaire pour rendre effectives ces fusions – je pense en particulier à l'intervention de M. le maire de BUSSIERE-SAINT-GEORGES samedi dernier à l'assemblée générale de l'AMAC –, le Gouvernement n'a pas bougé d'un iota, malgré le constat indéniable des difficultés rencontrées dans les fusions de régions, qui, après bientôt une année dite de transition, en appellent à une seconde année de transition…

Dans cet environnement d'instabilité institutionnelle, là encore, les départements apparaissent telle une collectivité de proximité rassurante et sécurisante.

En effet, en Creuse, alors que l'Etat annonce ses propres contrats de ruralité avec les EPCI, que la Région Nouvelle-Aquitaine annonce ses propres contrats sur deux espaces encore indéfinis – lesquels ? –, le Conseil départemental pourrait s'engager, si les EPCI et les communes le souhaitent, vers de nouvelles contractualisations post-2017, pour co-construire des politiques d'aménagement au titre de la solidarité territoriale. L'expertise que nous avons acquise au cours des précédentes conventions territoriales nous permettrait, entre autres, de sécuriser le processus de mutation que doivent opérer les intercommunalités, ne serait-ce que pour être acteurs du SRDEII, le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. La présentation de ce schéma, vendredi dernier par le Président Rousset, lors de la Conférence Territoriale de l'Action Publique, m'a confortée dans la vision que je déroule dans nos services depuis plusieurs mois : notre collectivité peut être une interface, un coordonnateur entre la nouvelle Région et les 7 intercommunalités, comme nous venons de le faire dans le portage d'une politique « habitat » *boostée* par nos agents territoriaux.

Je citerai un autre exemple dans lequel le Département pourrait jouer un tel rôle. Lors de la journée « GIP Massif Central » à l'espace départemental Jean Lurçat d'AUBUSSON, je n'ai pu que constater que les opportunités d'accompagnement de projets et les fonds qui découlent du Contrat de Massif sont quasiment inconnus à l'échelle de nos intercommunalités. Nous nous retrouvons, départements, membres du GIP et, en particulier, Sophie Pantel, Présidente de la Lozère, et moi-même, pour rappeler tout l'intérêt que nous portons aux politiques Massif, et nous travaillons à un « manifeste pour la montagne habitée », qui nous semble devoir être réaffirmé auprès des quatre capitales régionales, quelque peu éloignées des Monts d'Auvergne et des Cévennes.

C'est d'ailleurs lors de l'ouverture du Congrès de l'ADF à Poitiers que j'ai pu dérouler cette vision, invitée à témoigner lors d'une table ronde présentant le Livre blanc des Etats Généraux de la Ruralité de la Vienne. Presque surprenant d'imaginer que des départements que l'on connaît pour leurs grandes villes ont aussi des espaces ruraux, qui présentent les mêmes difficultés que le nôtre… ou les mêmes atouts que le nôtre !

Après deux jours de débats où perlait le mécontentement d'apprendre que, si le Président de la République s'était rendu au congrès des Maires et le Premier Ministre au congrès des Régions, ce ne serait que le Ministre de l'Aménagement du Territoire, de la ruralité et des collectivités locales, M. Baylet, qui viendrait à notre rencontre, les Présidents, toutes tendances politiques confondues, ont voté à l'unanimité une motion. Dans cette motion, il est rappelé le rôle essentiel des départements et ils exigent, comme M. GAUDIN l'a rappelé dans le texte de l'une de ses motions, à la fois un fonds d'aide et le retrait du projet de loi de finances 2017, notamment de son article 14.

Par ailleurs, dans l'objectif de trouver une solution durable au financement des politiques de solidarité, s'agissant, certes, du RSA, mais aussi des restes à charge de l'APA et de la PCH, l'ADF souhaite que les négociations avec le Gouvernement reprennent dans une relation de confiance, en s'appuyant sur la proposition conjointe du Président Dagbert du Pas-de-Calais, parti socialiste, et du Président Lecerf du Nord, parti Les Républicains. La négociation sur la reprise des seules allocations RSA n'était pas acceptable et n'aurait, pour La Creuse, en rien changé ses difficultés financières. D'après nos calculs, si l'année de reprise avait été 2016, la Creuse gagnait 270 000 € pour 18 M€ de restes à charge pour les 3 AIS. Avec la nouvelle proposition de l'ADF, dans le meilleur des cas, nous serions bénéficiaires de 4,9 M€. Il s'agit, dans cette proposition, de bénéficier d'un delta calculé sur un reste à charge par habitant, médian national. Bien évidemment, je suis prête à donner les détails à ceux qui le souhaitent.

Le Gouvernement va-t-il avoir le courage de reprendre des négociations avec les départements à quelques mois des élections, alors que le Président n'annonce pas de répit sur la baisse de notre DGF en 2017 ? Le Ministre, quant à lui, s'en est tenu à reparler d'un fonds d'urgence tout d'abord annoncé à 300 M€, mais qui a fondu comme neige au soleil pour ne plus être que de 200 M€ ! Nous approchons de la fin de l'année… Quels seront les critères de répartition de ce fonds ?... Interrogé à ce sujet, M. le Préfet n'en n'a pas connaissance. Serons-nous éligibles contrairement à l'an passé ?... En tout cas, nous avons pris les devants cette année en prévenant la Caisse d'allocations familiales de la Creuse que, sans fonds de soutien, nous ne serons pas en capacité de régler 12 mois d'allocations RSA en 2016.

Le Président de la République ne nous aura, en cette année 2016, fait seulement un cadeau : 1 M€ de dépenses supplémentaires pour 2017, s'agissant du coût pour la Creuse de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires et de l'augmentation de 2% des allocations RSA !

Sécuriser nos politiques et nos actions, cela est évident, dépend de notre capacité à épargner. Si vous souhaitez, mesdames, messieurs les Conseillers départementaux – et je m'adresse à vous tous, en particulier à mes Vice-présidents – que nous engagions encore plus de dépenses, plus d'aides aux communes, plus d'investissements sans augmenter les impôts, sans réorganiser notre collectivité, donnez-moi la recette ! Si certains d'entre vous se montraient prompts à me donner de pseudo leçons de gestion, leçons qui voudraient transformer des réalités chiffrées en discours politiques, nous constatons que cela ne mène à rien, ne dure que bien peu de temps et fait prendre beaucoup trop de risques à une collectivité et à des agents qui attendent un salaire à la fin de chaque mois…

Avec une épargne nette négative depuis 2013, le refus des organismes bancaires à nous accorder, cette année, une enveloppe de 14,2 M€ d'emprunt pour financer notre programme d'investissement est pour moi le signe désormais incontestable de la grande fragilité financière de notre collectivité.

La DM 2 qui vous est proposée découle de cet état de fait, et probablement une DM 3 vous sera soumise en décembre prochain.

Nous sommes en train d'appréhender les perspectives financières pour l'année 2017. La séance plénière de décembre sera consacrée au débat d'orientations budgétaires, et nous examinerons le budget primitif 2017 en février.

La rigueur ne doit pas être une doctrine, mais se vouloir rigoureux en termes de gestion budgétaire, n'est-ce pas sécuriser les capacités du Département à investir pour son avenir ?

En vous remerciant de votre attention, j'ouvre les débats car j'imagine qu'un certain nombre d'entre vous souhaitent intervenir avant l'examen des rapports de cette plénière.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Madame la Présidente, jusqu'où allez-vous donc entraîner ce département ?

Ayant sacrifié déjà le monde associatif, les entreprises et les communes, vous allez désormais devoir assumer les conséquences de choix éminemment contestables car fondés sur des postures politiciennes.

En effet, alors que le Gouvernement proposait de renationaliser le financement du RSA, vous avez choisi, avec vos amis de l'ADF, de faire échouer les négociations à quelques mois d'échéances majeures dans ce pays. Vous pourrez ainsi continuer à dénoncer le prétendu abandon de l'Etat, à l'instar de l'ADF à l'occasion d'une semaine consacrée à cette dénonciation.

Il s'agissait pourtant d'une avancée significative qui aurait permis de faire reposer le RSA sur la solidarité nationale plutôt que sur le financement local. Cela aurait réduit en partie les inégalités financières entre les départements, mais les Français et les Creusois se retrouvent pris en otage dans une bien mauvaise querelle.

A cause de cette posture politicienne de l'ADF, les départements ont ainsi perdu une recette de 700 M€ au niveau national, dont environ 3 M€ pour la Creuse. 3 M€, c'est la somme que les banques vous refusent pour contracter l'emprunt que vous aviez prévu à hauteur de 14 M€ pour la deuxième année consécutive. Comme peuvent le dire les banquiers, le tableau noir que vous dressez de l'état du Conseil départemental ne peut que décourager les banques à vous prêter.

Jusqu'où va donc aller la dégringolade du Conseil départemental ? Dans quel état sera le Département dans quelques années ? Que peuvent encore attendre les Creusois de votre part ?

De notre côté, nous formulons le vœu que la Creuse soit retenue parmi les départements devant bénéficier d'un fonds de soutien exceptionnel annoncé par le Ministre des Collectivités locales, M. Baylet. Preuve en est que l'Etat ne reste pas sourd aux difficultés financières des départements.

D'ailleurs, le projet de loi de finances que vous avez évoqué prévoyait effectivement, en son article 14, une réduction des aides de 400 M€. Or j'ai lu tout à l'heure dans un vœu 480 M€. En fait, il était prévu initialement 317 M€ en moins au titre de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et 80 M€ au titre de la dotation de compensation des transferts de compétences.

Quand j'en ai pris connaissance, comme vous, j'ai bondi ! J'ai pris mon téléphone et appelé Michel VERGNIER, membre de la commission des finances à l'Assemblée nationale, qui m'a confirmé ce qui se disait déjà depuis quelques jours, à savoir que gauche et droite sont vent debout contre cette taxation supplémentaire sur les finances locales des départements. Vous savez sans doute que deux députés, l'un de droite, M. de Courson, et l'une de gauche, Mme Pires Beaune, sont d'accord pour déposer des amendements. Nous pouvons donc dire aujourd'hui que cette ponction supplémentaire ne sera pas opérée, ce dont nous pouvons nous réjouir.

Au contraire, dans ce projet de loi de finances, il est prévu que les fonds de péréquation soient abondés de 317 M€ supplémentaires. Par ailleurs, je rappelle que la DETR sera augmentée de 1 Md€ et que le FSIL, le fonds de soutien à l'investissement local, sera également augmenté. Preuve en est que les départements ne sont pas abandonnés.

Mme LA PRESIDENTE. – Sauf que la DETR et le FSIL ne concernent que les communes et les intercommunalités !

M. LEGER. – Oui, mais c'est une forme de péréquation en direction de nos collectivités, qui peut venir compenser le retrait des départements sur l'aide aux communes.

M. FOULON. – Nous attendons !

M. LEGER. – Mesdames, messieurs de la majorité, je vous propose le parallélisme des formes. Vous l'aurez constaté, lorsque la Présidente s'est exprimée, nous nous sommes tus, même si des propos n'étaient pas plaisants et agréables à entendre. Je vous invite donc, disais-je, à un parallélisme des formes, s'il vous plaît, ne serait-ce que par élégance.

Nous ne nions pas les difficultés des départements, que j'évoquais, mais nous ne voulons ni les exagérer ni les instrumentaliser. Nous vous demandons donc, madame la Présidente, d'activer tous vos efforts pour obtenir une aide supplémentaire, comme s'y prêtait alors le Président LOZACH, entre courrier, travail de *lobbying* dans le cadre des Nouvelles Ruralités, rencontres avec les décideurs.

Le temps est désormais peut-être venu de la mobilisation, en tournant le dos aux longues séances de lamentation car, quoi que l'on en pense, c'est aussi l'image du Département que nous véhiculons ici. Nous sommes l'une des vitrines de la Creuse et le défaitisme, en définitive, ne peut que générer le défaitisme. Il faut retrouver un cap et s'y tenir. Cela nécessite d'établir une méthode et des priorités, d'entreprendre des démarches départementales et non clientélistes, de définir des enjeux. Vous écrivez d'ailleurs, page 39 des rapports, que les projets doivent correspondre à « des enjeux identifiés ». Mais quels sont ces enjeux identifiés par la collectivité ? Je suis incapable de le dire !

Il s'agit sans doute aussi de ne pas être obsédé par la volonté de détruire les actions de l'ancienne majorité. Prenons l'exemple la viabilité hivernale. Au fil des ans, nous avions, et il me semble à l'unanimité, construit un plan efficace, avec des conventions signées avec les communes, des régimes d'astreintes, des niveaux de priorités, etc.

Chacun reconnaissait que nous pouvions soutenir désormais la comparaison avec le déneigement sur les routes départementales de la Corrèze et de la Haute-Vienne. M. BAYOL, notamment, avait œuvré pour que les usagers soient desservis au mieux par nos services de déneigement également au bénéfice des transports scolaires. Que restera-t-il de tout cela après le vote que vous préparez du DOVH ? Vous dissiperez peut-être ainsi cette impression d'une volonté de démolir ce que vos prédécesseurs ont construit.

Il est sans doute aussi venu le temps d'une plus grande implication dans les relations avec les autres collectivités, en particulier la Région, non pas pour se délester, comme vous pourriez le faire pour l'organisation des transports scolaires, mais pour trouver plutôt pleinement la place du Département à l'heure de la mise en application de la loi NOTRe.

Au mois de juin, je vous avais proposé, madame la Présidente, de prendre une part plus active dans les politiques contractuelles. Qu'avez-vous fait de cette proposition ? Pouvez-vous nous donner votre analyse des contrats de ruralité, lesquels, je le rappelle, permettent une coordination des moyens au service des projets de territoire ? Ils peuvent être portés par les PETR, les EPCI, signés avec l'Etat, la Région, et le Département peut faire partie des cosignataires. Parmi les thèmes retenus, je crois que la Creuse pourrait s'intéresser de près à ceux de la transition écologique, de l'accès aux services, de la cohésion sociale ou de l'attractivité du territoire, en particulier.

Au-delà de ces contrats de ruralité, nous pensons, comme de nombreux élus départementaux, que le Département doit demeurer au centre de la coopération territoriale. D'ailleurs, onze Présidents de Conseils départementaux de la Nouvelle-Aquitaine ont adressé un courrier, cosigné par le Président Rousset, au Premier ministre pour témoigner de cette volonté. Onze sur douze ! Il manquait, en effet, une signature…

En somme, plus les budgets sont contraints et plus il convient de définir des priorités et replacer le Département au centre des politiques locales. Or même avec la meilleure des volontés, il est impossible aujourd'hui de saisir quelle est la politique du Département. Y a-t-il une politique départementale ? J'en doute !

Alors, monsieur FOULON, vous allez maintenant tenter de faire diversion, j'imagine, en parlant de différentes collectivités, mais n'oubliant pas les questions et les remarques que je viens de soulever, nous attendons qu'après votre propos, nous obtenions - enfin ! - des réponses claires sur ce que la majorité veut pour la Creuse. Il faudra bien aussi rappeler notre attachement au laboratoire d'AJAIN. Il faudra évoquer les déprogrammations sur les travaux routiers. Je reviendrai et nous reviendrons, avec mes amis, sur les projets de « La Clide » et de « La Seiglière ». Il faudra bien revenir également sur la politique des ressources humaines, avec le refus d'avancement pour nombre d'agents, mais aussi sur la décision modificative qui est bouclée en épargnant de nouveau une somme de l'ordre de 350 000 € sur les frais de personnel, après une déprogrammation de plus de 1 M€ au budget primitif.

Voilà du pain sur la planche et nous demandons simplement des éclaircissements par rapport à votre politique.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Madame la Présidente, mesdames, messieurs les membres de la majorité et de l'opposition, chers collègues, les départements sont toujours les parents pauvres des collectivités locales. Ils appellent à l'aide, mais le Gouvernement fait la sourde oreille.

Le récent congrès de l'Assemblée des Départements de France, qui s'est déroulé début octobre à Poitiers, n'a rien apporté de nouveau.

Le Président de la République, François Hollande, n'a même pas daigné répondre à l'invitation lancée pour ce congrès. Manuel Valls, son Premier ministre, a également brillé par son absence. Quel mépris pour les départements !

M. Baylet, Ministre en charge des Collectivités territoriales, a bien confirmé la création d'un fonds de soutien doté de 200 M€ pour venir en aide aux départements les plus en difficulté, une somme qui devrait être répartie entre une quarantaine de collectivités. Autant dire qu'il s'agit là d'une aumône pour chaque bénéficiaire, compte tenu des besoins actuels !

Pour ne rien arranger à la situation financière des départements, le Gouvernement a décidé, comme l'a évoqué Mme la Présidente, d'augmenter le montant forfaitaire mensuel du RSA de 2 %, une mesure effective depuis début octobre, qui coûtera, en 2017, vous le savez, monsieur LEGER, 300 M€ aux départements français ! La revalorisation de cette allocation, couplée à la hausse du nombre des demandeurs d'emploi en fin de droit, conduit les départements dans une impasse financière.

Plutôt que de consulter l'Assemblée des Départements de France sur cette hausse du RSA, la Ministre de la Santé, Marisol Touraine, a jugé plus utile de relancer le débat sur la législation autour du cannabis… Sans commentaires ! Le Gouvernement, sans aucune concertation, signe des chèques en bois avec le chéquier des départements !

Les chiffres sont édifiants : en 2009, 90 % des dépenses liées au RSA étaient compensées par l'Etat ; l'an dernier, cette compensation n'était plus que de 65 %. Pour le département de la Creuse, le budget consacré au RSA représente déjà plus de 16 M€ cette année.

Les décideurs ne sont pas toujours les payeurs et, une fois de plus, les socialistes font du clientélisme électoral à l'approche de la présidentielle et des législatives. Tant pis si les caisses des collectivités sont vides, il y aura des cadeaux pour tout le monde ! Ce ne sont pas les derniers chiffres du chômage publiés fin septembre – sujet dont vous ne parlez pas, monsieur LEGER, et pour cause ! – qui annoncent une embellie prochaine de la situation.

M. LEGER. – Moi, je parle des départements !

M. FOULON. – En effet, ces chiffres font état d'une hausse du chômage de 1,4 % au cours du mois d'août 2016, représentant plus de 50 000 chômeurs supplémentaires au plan national. Belle performance, alors que l'on sait que le mois d'août est généralement propice à une décrue du chômage à la faveur des emplois saisonniers !

Qu'elles sont loin les promesses de l'inversion de la courbe du chômage ! Pour sa défense, François Hollande tente de se dédouaner, maladroitement : « *Je n'ai pas eu de bol* », citation figurant dans l'ouvrage *Conversations privées avec le Président*. Pas de bol pour le Président de la République, mais au final, ce sont les Français qui payent les pots cassés ! Sa Ministre du Travail, Myriam El Khomri, pour laquelle le chômage s'est stabilisé depuis huit mois, « cette stabilisation est une étape préalable à une baisse durable » ! Mais de qui se moque-t-on à la lecture de telles citations !

Il est grand temps que ce quinquennat se termine. La politique menée par François Hollande n'est qu'un vaste champ de ruines. Je ne saurais également passer sous silence ces scandaleux propos du Président dans le livre d'entretiens *Un Président qui ne devrait pas dire ça* : « *La femme voilée d'aujourd'hui sera la Marianne de demain.* » Cette phrase est indigne d'un chef de l'Etat. Je suis désolé, mais je suis obligé de la citer.

M. LEGER. – Je crois même qu'il a déclenché une épidémie de choléra !

M. FOULON. – Monsieur LEGER, je comprends bien que vous ne soyez pas très content de ce que je relate, mais respectez vous-même, s'il vous plaît, ce à quoi vous nous avez invités : ne pas interrompre les intervenants !

Si sur le plan national, le pouvoir socialiste vacille, que dire de la gestion de certaines collectivités locales ? *(Exclamations dans les rangs du Groupe de la Gauche.)* Je pense, par exemple, à la Région Poitou-Charentes, mais peut-être que certains d'entre vous, comme en témoignent vos sourires, connaissent des cas analogues.

Heureusement, depuis notre accession à la tête de l'exécutif départemental, notre majorité a fait preuve de la plus extrême prudence budgétaire. Je n'oublie pas que certains d'entre nous appellent à jouer les cigales et à céder aux sirènes de la dépense publique à outrance. Aujourd'hui, les difficultés financières éprouvées par notre collectivité nous confortent dans nos décisions.

Nous avons entendu des cris d'orfraie sur les bancs de l'opposition lorsque les subventions attribuées aux associations ont été diminuées, point que vous avez évoqué tout à l'heure. Nous avons entendu vos protestations à propos de « l'année blanche » concernant le FDAEC. Finalement, nous avons tenu bon et l'actualité nous donne raison quant à ces deux dispositions.

Ceux qui réclament à cor et à cri le maintien de l'ensemble des subventions et autres participations versées par le Département en seront pour leurs frais. Dans ce contexte actuel, notre collectivité doit suivre le seul exemple qui vaille, celui de la rigueur. Cette rigueur nous évitera de rencontrer les tracas que connaissent certaines collectivités susceptibles d'aboutir à une cessation de paiement ou à une mise sous tutelle de l'Etat.

Ne croyez pas que cela n'arrive qu'aux autres. Si nous n'avions pas mis un terme à l'inflation des dépenses constatée sous la précédente mandature, notre collectivité serait aujourd'hui dans l'impasse. Nous ne pouvons pas nous permettre de donner de vaines illusions aux habitants de ce territoire. L'époque n'est plus aux marchands de rêves, mais aux discours de vérité.

Grâce aux économies réalisées depuis le début de notre mandat, le Conseil départemental continue d'assumer pleinement son rôle, notamment dans le domaine social, auprès des familles creusoises, comme Mme la Présidente l'a évoqué dans son propos. L'enveloppe dédiée au secteur médico-social représente ainsi une part prépondérante de notre budget : elle s'élèvera à plus de 71 M€ en 2016, avec une hausse mesurée de 0,24 %.

Considérant qu'il sera difficile à l'avenir de mobiliser plus de moyens, nous avons donc décidé de proposer une refonte du dispositif de l'aide sociale départementale pour plus d'efficacité. Ce nouveau dispositif renforce la solidité financière de la collectivité et ne fragilise pas les établissements qui seront accompagnés dans ce changement tout au long de l'année 2017. La refonte de ce dispositif sera présentée au cours de cette séance plénière.

Nous menons également une politique d'investissement suite aux priorités affichées durant notre campagne. Je veux parler du développement des infrastructures routières – si vous avez des interrogations, monsieur LEGER, les réponses vous seront apportées au cours de cette séance – et également du numérique. 10 M€ seront ainsi consacrés au déploiement de la fibre et aux opérations de montée en débit par le Département d'ici à 2020. Il s'agit là d'une mesure nécessaire pour attirer des particuliers et des entreprises sur notre territoire. Des travaux sont déjà en cours sur 23 communes creusoises qui vont ainsi bénéficier, dans les mois à venir, d'une montée en débit.

Notre collectivité est également attentive au bien-être et au devenir des collégiens, comme l'a souligné Mme la Présidente dans son propos. En témoignent plus particulièrement les travaux prévus sur la cité Raymond Lœwy de LA SOUTERRAINE, symbolisant ainsi un engagement fort en faveur de l'éducation. Le Département contribuera, en effet, à hauteur de plusieurs millions d'euros au projet de restructuration de cette cité scolaire et, en particulier, un effort sera consenti en faveur de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Sur ce point, je crois que vous pouvez nous en féliciter !

Enfin, je n'oublie pas la situation des exploitations agricoles et le monde agricole dans son ensemble qui traverse de sérieuses difficultés en ce moment, liées en particulier à la sécheresse, mais également aux prix bas de la viande et du lait, à des baisses de rendement et à des retards de l'administration dans le versement des aides dues.

Je regrette simplement que le Ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, qui est venu en Limousin fin septembre ne se soit pas arrêté en Creuse.

M. BAYOL. – Il va venir.

M. FOULON. – Très bien. Me voici ainsi rassuré car j'aurais bien aimé le voir.

M. BAYOL. – Eh bien, nous le verrons !

M. FOULON. – Face à un Etat qui ne respecte pas ses engagements, le Conseil départemental assume les siens et ses responsabilités, en particulier cette année encore, par le biais d'une convention transitoire signée avec la Région, visant à apporter son aide aux agriculteurs. Ce soutien aux exploitations agricoles en situation fragile et le versement des chèques installation, pour un montant de 220 000 €, témoignent de l'engagement constant de notre collectivité auprès du monde agricole. Ce soutien est nécessaire vu l'importance et le poids de ce secteur dans l'économie creusoise. N'oublions pas que cette crise agricole a également un impact sur de nombreuses entreprises qui gravitent autour du monde agricole ; je veux parler des vendeurs de matériels agricoles, d'engrais et d'aliments du bétail.

Vous l'aurez compris, mesdames, messieurs, le Département reste à la pointe du combat, pleinement investi dans ses différentes missions de solidarité pour venir en aide à tous les Creusoises et Creusois.

Pour continuer demain à accomplir nos missions au service des habitants de ce département, nous devons continuer à mener notre politique actuelle, empreinte de responsabilité et de rigueur dans la gestion des deniers de la collectivité. Les sacrifices consentis ne seront pas vains.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Madame la Présidente, cette séance plénière étant la première après le congrès de Poitiers, il est tout à fait normal que vous reveniez sur le contenu de ce congrès de l'Assemblée des Départements de France dans le cadre duquel a été évoquée la difficulté financière des départements. Cette difficulté n'est pas à négliger, en effet, puisque sur la période 2009-2015, il a été constaté une baisse des investissements départementaux de 4 Md€. Je reviendrai tout à l'heure sur les autres collectivités parce qu'il ne faut pas non plus faire d'amalgames entre les différents échelons.

Avant ce congrès de l'ADF, ce fut tout de même des mois et des mois de discussions, en particulier entre Matignon et l'ADF, mais aussi avec les autres associations nationales d'élus.

Pour ma part, je constate à ce stade que les discussions ont bien abouti avec l'Assemblée des Régions de France, les Régions ayant obtenu pleinement satisfaction.

En ce qui concerne les mairies, je dirais que, globalement, les discussions ont débouché sur un résultat jugé à peu près satisfaisant : demi-échec ou demi-succès, considérons cet état de fait comme l'on veut.

Par contre, c'est effectivement l'échec en ce qui concerne les départements. Il est vrai aussi que le comportement plus ou moins politicien des Présidents de ces associations nationales d'élus est très variable. Le comportement de Dominique Bussereau n'est pas tout à fait celui de Philippe Richert qui est à la tête de l'Assemblée des Régions de France.

Cette dimension partisane mise de côté, revenons sur ce qui a été au cœur du débat tous ces derniers mois : la recentralisation financière du RSA…

Mme LA PRESIDENTE. – De l'allocation !

M. LOZACH… car c'est bien cela dont il s'agit. Je parle bien de la recentralisation financière et non pas de la mise en place. Ce qui était en jeu et, à cet égard, le Gouvernement avait quand même lâché prise, c'était 700 M€ et ce n'était pas rien. Sans nous lancer dans une bataille de chiffres, les nôtres, néanmoins, ne sont pas tout à fait ceux que vous avez cités tout à l'heure. En fait, si la première mouture des discussions avait abouti, ce que le Gouvernement souhaitait, la Creuse en aurait alors quand même bénéficié, et ce à hauteur de 3 M€. C'est donc là un point qui donne lieu à discussion.

Mme LA PRESIDENTE. – Non, pas du tout !

M. LOZACH. – En tout cas, ce sont les chiffres qui sont les nôtres.

Mais quelle est la raison de cet échec ? Il ne s'agit pas là non plus de mettre en place une sorte de rideau de fumée. La raison de cet échec est liée à des divisions très profondes, dans un deuxième temps, au sein des départements de droite dont les Présidents n'ont pas tous la même vision de la solidarité dans notre pays. Certains veulent la départementaliser. C'est notamment le cas de MM. Ciotti et Devedjian qui veulent une départementalisation de l'aide sociale, notamment des trois allocations individuelles de solidarité. Ils voudraient, par exemple, départementaliser la CAF et distribuer les allocations de solidarité comme ils l'entendent, avec des critères de leur choix et des montants appréciés au niveau départemental. Une telle démarche remettrait complètement en cause la notion de solidarité nationale, avec un RSA qui varierait entre les départements riches et les départements pauvres. La raison essentielle de cet échec est donc due aux divisions nationales au sein de la droite, et malheureusement, notre département, comme bien d'autres, en subit les conséquences.

Concernant les départements en difficulté, la droite parle d'une quarantaine et la gauche d'une dizaine. Bref, c'est un point sur lequel nous n'allons pas nous battre. En tout cas, il est vrai qu'un fonds de soutien de 200 M€ a été annoncé pour les départements en difficulté. Nous verrons quel en sera le nombre, mais aussi les critères, la répartition, etc. Toujours est-il que ce fonds de soutien devrait bénéficier à la Creuse dans quelques semaines.

Nous parvenons à une situation où les banques ne font plus confiance aux départements. Je l'avais d'ailleurs exprimé voilà un peu plus d'un mois sur le ton de l'ironie, ce qui doit d'ailleurs figurer sur l'un de nos procès-verbaux, disant qu'à force de parler de manière négative de la Creuse, un jour ou l'autre, vous n'aurez plus la confiance des banques. Disant cela, je veux simplement indiquer, et je termine sur ce point, que la Creuse, ce n'est pas simplement une problématique budgétaire et des difficultés budgétaires.

M. FOULON. – Heureusement !

M. LOZACH. – C'est aussi une réalité vivante, notamment avec des hommes et des femmes qui ont des projets et des ambitions pour eux-mêmes, mais également pour notre département.

Concernant les dotations de l'Etat aux collectivités, je réagis ayant entendu parler tout à l'heure de « collectivités exsangues », ce qui marque quasiment l'étape ultime avant la disparition. Là aussi, et j'ai rappelé précédemment les difficultés des départements, il serait bon de ne pas faire d'amalgame et de faire preuve de discernement. Je rappelle que sur la période 2012-2015, point d'ailleurs souligné par M. le Préfet samedi matin, lors de l'assemblée générale de l'AMAC, la Creuse fait partie des quinze départements où pour le bloc communal, communes et intercommunalités, l'ensemble des dotations de l'Etat, fonctionnement, plus investissement, a été en augmentation. Certes, il a été opéré une baisse de la DGF… *(Exclamations dans les rangs de la majorité départementale.)*

M. FOULON. – Pas pour tout le monde !

M. LOZACH. – Pas pour tout le monde, en effet, mais parallèlement il a été procédé à une augmentation de la DETR…

M. FOULON. – Les départements ne perçoivent pas de DETR !

M. LOZACH… du fonds de soutien à l'investissement local, de la dotation de solidarité rurale, du fonds de péréquation aux intercommunalités, etc. Une opération « vérité » ayant été lancée voilà trois mois par la Direction générale des Collectivités locales, nous avons maintenant les dotations de l'Etat pour les 36 600 communes de France et toutes les intercommunalités. Il est donc très facile de vérifier mes propos tenus à l'instant.

Enfin, je formule deux ou trois observations car nous aurons l'occasion de revenir sur un certain nombre de sujets au cours de la journée.

Au sujet de la coopération intercommunale, je note surtout que la carte à sept qui a été adoptée a véritablement transcendé les clivages droite-gauche. Elle a été adoptée par une majorité de 29 voix qui dépassait justement ce rapport de force droite-gauche. Mais je note aussi que pendant des mois et des mois, notamment entre les deux CDCI, tout le monde a parlé de la nécessité de mettre en place des projets de territoire. C'est très bien, mais là, une occasion est à saisir : la mise en place, très rapide, certes, puisque les dossiers doivent être déposés pour le 3 novembre, des contrats de ruralité qui peuvent être portés par un EPCI ou des EPCI regroupés. Même dans cette période de transition, avant la mise en place définitive de la carte intercommunale, il est donc possible pour des EPCI de se regrouper derrière un contrat de territoire.

Par ailleurs, la question fondamentale de la loi NOTRe pour les départements est celle des transports scolaires. Il va bien falloir dire la vérité sur cette affaire ! Vous nous dites en effet que les Régions s'orientent vers ceci ou cela.

Mme LA PRESIDENTE. – Non !

M. LOZACH. – « La Région s'oriente vers », telle est l'expression que vous avez employée !

Mme LA PRESIDENTE. – Ce ne sont pas les Régions, mais la nouvelle Région Aquitaine !

M. LOZACH. – Oui, « la Région s'oriente vers », mais elle s'orientera en fonction de ce que diront les départements. *(Ah non ! des Conseillers départementaux de la majorité départementale.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez voté la loi NOTRe, tout de même ?

M. LOZACH. – Laissez-moi finir !

Mme LA PRESIDENTE. – D'accord, finissons-en !

M. LOZACH. – Effectivement, la loi NOTRe a prévu le transfert de la totalité des transports à la Région, transports scolaires et interurbains.

M. FOULON. – Voilà !

M. LOZACH. – Il est évident que là où les départements voudront conserver la compétence transports scolaires, notamment dans le cadre des Conférences territoriales de l'Action publique, sera validé le maintien à l'échelon départemental des transports scolaires. Par conséquent, si demain, le Conseil départemental de la Creuse n'assume plus la compétence des transports scolaires, c'est parce qu'il l'aura rejetée. *(Exclamations dans les rangs de la majorité départementale.)*

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Non, ce n'est pas dans ce sens-là !

M. LOZACH. – Si !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Non !

Mme LA PRESIDENTE. – C'est la Région qui décide !

M. LOZACH. – Regardez les départements qui, en France, conserveront la compétence et ce qui va se passer également dans les départements ruraux !

Sur le thème de la sécurité qui était le cœur de votre intervention, vous avez fait tout à l'heure un rapprochement quelque peu artificiel et douteux entre les manifestations de policiers et l'action sociale du Département. Vous avez parlé notamment de ce qui figure dans le cadre de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Dans un département comme le nôtre, le plus âgé de France, nous ne pouvons pas rester indifférents à cette problématique. Je tiens à faire part d'une réponse que j'ai eue de l'ARS, selon laquelle les discussions étaient interrompues. Je veux parler de ces discussions qui étaient en cours dans ce département, des discussions difficiles, certes, mais la porte n'était pas fermée, afin de savoir s'il était possible de mettre en place des unités spécialisées au sein des EHPAD, et ce en direction de publics pour lesquels les besoins sont réels dans ce pays. Je pense à la prise en charge de la dépendance pour les non-voyants, les malentendants, les personnes atteintes d'une maladie rare, etc. Non seulement des discussions étaient en cours, mais des localisations commençaient même à être arrêtées du côté de PONTARION, SAINT-SULPICE-LES-CHAMPS, etc.

Je voudrais savoir s'il est vrai que ces discussions sont totalement stoppées parce que je crois que là il y avait une opportunité pour le département de la Creuse de couvrir territorialement son espace.

Enfin, je conclus sur une note quand même optimiste. *(Ah ! dans les rangs de la majorité départementale.)*

M. FOULON. – Bien !

M. LOZACH. – Il vaut mieux, monsieur FOULON, être un pessimiste actif qu'un optimiste béat !

La Cité de la Tapisserie, dont vous avez parlé dans votre discours, madame la Présidente, enregistre entre 32 000 et 33 000 visiteurs. C'est effectivement un succès qui était inattendu et qui est incontestable. Mais je tiens aussi à dire que ce fut une bonne opération de communication pour le département de la Creuse parce que le Conseil départemental, pour 21 000 €, a tout de même bénéficié d'une belle campagne nationale, précisément à la fois pour la Creuse et pour le Conseil départemental.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole dans ce débat ?...

Bien, je vais essayer de rester détendue et calme ! *(Sourires des Conseillers départementaux de la majorité départementale.)*

Certes, je comprends qu'avant vos interventions préparées d'hier et de voilà quelques jours, vous n'aviez pas les informations que je vous ai délivrées dans mon discours. Je vais tâcher de répondre, même si c'est peut-être dans le désordre, aux nombreux points très intéressants, évoqués à la fois par M. LEGER et M. LOZACH.

C'est bizarre, mais depuis un an et demi, l'Assemblée des Départements de France est devenue la seule association politique d'élus en France ! Evidemment, une majorité de départements a une tendance politique et une minorité une autre tendance politique. Faire un raccourci est donc tellement facile que certains ne s'en privent pas !

M. LEGER. – S'agissant d'une majorité de départements….

Mme LA PRESIDENTE. – S'il vous plaît ! Merci de commencer par respecter la Présidente puisqu'il en a été convenu ainsi dans les prises de parole !

Oui, c'est certainement une orientation de l'ordre de 60/40, mais ce sont bien les citoyens, les électeurs français qui l'ont voulu ainsi. Ce n'est pas tombé du ciel inopinément un beau matin, sans conséquences certaines.

Moi, ce que je constate en étant au bureau de l'ADF est assez amusant : ce sont plutôt les départements de droite qui ne sont pas contents parce que l'ADF n'obtient pas ce que les autres associations d'élus obtiennent, en termes de résultats, dans les discussions avec le Gouvernement et le Président de la République. Il est vrai que l'AMF, plurielle comme l'ADF et l'ARF, ce sont 36 000 communes, tandis que l'ADF, ce ne sont que 101 départements. Voilà peut-être la première raison ! Il n'a jamais été annoncé, ni même envisagé la disparition des communes. En tout cas, aucun gouvernement ne s'y risquerait, même si quelques rumeurs, vite balayées, ont parfois circulé, parce que ce sont 36 000 maires, plus tous les adjoints. Personne n'y touchera donc, j'en suis certaine. S'agissant des départements et des négociations que vous évoquez, vous dites que c'est Matignon et l'ADF qui ne travaillent pas correctement. Pour ma part, je crois que c'est surtout Bercy qui rappelle à un certain nombre de ministres que les départements symbolisent une vision sociale tellement importante que, finalement, le fait de s'en passer permettrait au budget de l'Etat de faire des économies !

Quant à parler de bureau politique de l'ADF, je suis assez surprise car c'est une instance au sein de laquelle nous travaillons. Se tiennent des commissions sur des thématiques diverses et variées, transversales la plupart du temps, s'agissant en particulier de la commission Finances, comme vous l'imaginez. J'y côtoie le Président, Dominique Bussereau, étiquette Les Républicains, le premier Vice-président, André Viola, Président socialiste de l'Aude, Jean-Yves Gouttebel, Président radical socialiste du Puy-de-Dôme. Bref, je côtoie au sein de ce bureau des collègues de droite, de gauche, du centre, peut-être des non-inscrits, et tant mieux ! Nous discutons tous ensemble et nous échangeons, pas seulement sur les difficultés, mais sur les pratiques et les solutions que les uns ou les autres mettent en place pour répondre aux difficultés financières des départements. Je m'y rends donc le plus souvent possible compte tenu de l'intérêt que j'y trouve à travailler entre Présidents de département. Cela a du sens, comme vous trouvez du sens, ainsi que d'autres élus, à vous rendre à l'AMF.

Certes, je le disais tout à l'heure, il s'agit de ne pas rester sourd, et attention à ne pas faire de réalités financières des discours politiques ! Sans épiloguer sur le sujet, je préfère me concentrer sur ce qui s'est passé entre l'Assemblée des Départements de France et le Gouvernement, et me recentrer sur la Creuse. Nous vous ferons passer une prospective parce que nous ne sommes pas niais et nous bénéficions du concours de notre Direction des Finances et du Budget. Comme vous me l'aviez dit, nous n'aurions même pas eu besoin de recourir l'année dernière à un cabinet qui nous a soumis une analyse financière.

Avant d'en venir au scénario de recentralisation du financement du RSA proposé par le Gouvernement, je tiens à rappeler qu'une part, soit à peu près deux tiers, du montant des allocations nous est compensée par des transferts de l'Etat : une part de la TICPE que nous percevons donc au titre de cette compensation et une part du Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion qui vient aussi abonder le montant des allocations que nous devons verser.

Le premier postulat de l'ADF était de retenir 2014 comme année de référence, année au cours de laquelle les dépenses d'allocations ont représenté pour la Creuse 13,6 M€ et le reste à charge 5 M€. Entendez bien ces chiffres, monsieur LOZACH, vous qui en avez cités, ceux-ci étant ceux du département de la Creuse. Le Gouvernement ou admettons que ce soit Bercy qui, je le comprends bien depuis quelque temps, a bon dos répond qu'il est hors de question que l'année de référence soit 2014 et annonce que ce sera 2016. En 2016, les dépenses liées aux allocations RSA se sont élevées à 14,7 M€ en Creuse, soit 1 M€ de plus qu'en 2014, et le reste à charge pour le Département s'est établi à 6,25 M€, soit 1,2 M€ de plus qu'en 2014.

Par conséquent, si la négociation telle que le souhaitait le Gouvernement s'était fondée sur l'année 2016, nous perdions *de facto* 1,2 M€ par rapport à l'année 2014 et le paiement à venir dans le cadre de ces reprises du versement des allocations 2016 aurait été effectif en 2017. En 2017, en fonction de l'évaluation à la fois de l'augmentation du montant des allocations et du nombre d'allocataires, nos estimations s'établissent aujourd'hui à 15,137 M€ et le reste à charge à 6,57 M€.

Le Gouvernement reprenant une partie puisque nous avons toujours ces restes à charge qui ne seraient pas compensés, soit 6,2 M€, et sachant déjà que nous avons à faire face à une augmentation au titre de l'année 2017, le gain réel pour le département de la Creuse serait de 270 000 €. Je ne sais donc pas d'où vous sortez ces 3 M€. Peut-être faudra-t-il nous rencontrer ou que vous m'expliquiez parce que, sauf à être incompétents moi et le Vice-président ou nos services financiers dans la collectivité, je ne comprends pas que de telles informations ne se croisent pas.

En tout cas, et c'est ce que je vous disais tout à l'heure, le reste à charge par habitant représente dans notre département 31 € au titre du RSA, contre 60 € en moyenne nationale – ce n'est donc pas, et vous le savez bien, la difficulté majeure pour notre département –, 70 € au titre de l'APA, contre 40 € en moyenne nationale, et 16 € au titre de la PCH, contre 20 € en moyenne nationale. C'est bien sur ce différentiel de 40 € à 70 € dans la proposition des Présidents Lecerf et Dagbert que nous gagnons 30 € multipliés par 121 000 habitants, soit 4,9 M€. Nous ne devons donc pas, encore une fois, avoir les mêmes calculettes !

Pour ma part, avant de prendre des postures et de tenir des discours politiques, je regarde les chiffres. Voilà des mois qu'avec M. GAUDIN et nos services, je suis dans les chiffres. Certes, ce n'est pas extrêmement réjouissant et, je l'avoue, je n'en ris pas tous les jours, mais c'est ainsi ! Je suis convaincue que c'est par la maîtrise de ces informations et de ces données budgétaires que nous pourrons donner un avenir au Département, et non pas l'inverse, c'est-à-dire en tenant des tas de discours qui nous emmènent droit dans le mur. C'est certain et nous l'avons constaté.

Quant à mes relations avec d'autres échelons et du *lobbying* auquel vous m'invitez à me prêter, j'en fais certainement à ma façon, mais la Creuse n'est pas ignorée. Je cite un exemple tout simple : à la CTAP, vendredi matin, à Bordeaux, une grande majorité des départements de la Nouvelle-Aquitaine étaient là représentés. Dans son discours introductif, le Préfet de Région M. Dartout a cité un département, la Creuse, et Alain Rousset, dans ses échanges avec les autres partenaires et personnes présentes ici, a cité quatre fois la Creuse. La preuve en est que la Creuse n'a pas disparu des radars des collectivités partenaires, bien au contraire, ni de l'Etat ni de la Région, j'en suis certaine !

En tout cas, je suis à Paris et je me rends à Bordeaux en tant que de besoin. Nous rencontrons le Préfet extrêmement régulièrement pour évoquer différents sujets, et heureusement ! Les relations avec l'Etat sont d'importance dans un département comme le nôtre, comme partout. Je n'ai jamais omis de m'exprimer auprès du parlementaire qui ne siège pas au sein de ce Conseil départemental, c'est-à-dire du député Michel VERGNIER, sur la situation et les projets du Département, de même que nous accompagnons la ville de GUERET ou l'agglomération sur certaines politiques sociales, etc. Les relations sont donc là bien présentes. Si vous en doutez, c'est peut-être lié au fait que nous ne communiquons pas assez sur ce que nous faisons, c'est possible. Voilà pourquoi, ce matin, j'ai pris le temps de rappeler ce que faisait le Département, non pas ses élus, mais en priorité ses agents.

Par ailleurs, il ne s'agit pas de tout confondre, et tous deux, vous l'avez dit, mais je m'en explique. Oui, et c'est un choix, le FDAEC connaît une « année blanche », s'agissant de l'aide aux communes pour 1 M€. Pourquoi ? D'une part, nous avons jugé qu'il était déjà d'importance de régler les dettes et donc de pouvoir honorer en cette année 2016 tout ce qui avait été engagé auparavant, sur quatre, voire plus d'années. Je n'avais pas envie d'avoir à dire à des communes que, certes, des promesses d'engagement avaient été signées, mais que le Département n'a pas les moyens financiers de leur payer ce qu'il leur doit. C'était donc une mesure de prudence qui s'avère, en effet, efficace. D'autre part, je savais par le Préfet, comme il a été dit par différents élus, que l'enveloppe de la DETR et du FSIL, ainsi que les prochains contrats de ruralité, ce sont autant de crédits de l'Etat au profit des collectivités, communes et intercommunalités. Il s'agit donc de le constater, de le souligner et d'applaudir cette aide aux communes et aux intercommunalités sur des projets d'investissement. Dans le même temps, il serait suicidaire de torpiller encore un peu plus le Département, comme cela a pu être fait, sans ne plus pouvoir rien financer, n'arriver à plus rien et n'avoir plus aucune capacité pour au moins espérer continuer à réaliser quelques investissements pour notre propre collectivité !

Venons-en aux contrats de ruralité. Bien évidemment, et en particulier puisque c'est Mme la Sous-préfète qui pilote ces nouveaux contrats, nous avons été mis dans la boucle, si je puis dire, non pas nous directement, Département, mais étant dans une intercommunalité, j'ai été sensible à cette démarche. Je vais vous dire ce que j'ai demandé à nos services parce que, nous aussi, nous avons déjà des contrats en cours jusqu'à fin 2017 et probablement au-delà puisque nos conventions territoriales couvrent six ans.

Pour qu'il soit donné suite à ces contrats de ruralité et pour permettre un investissement des collectivités, en particulier des intercommunalités, j'ai demandé à nos services chargés des politiques territoriales, qui connaissent très bien le territoire et les projets déroulés dans le cadre des projets de territoire des EPCI ou des Pays, de flécher et de repérer très rapidement tous ces projets qui n'avaient pas, contrairement aux autres contrats, bénéficié d'un accompagnement de fonds d'Etat, d'interpeller les collectivités, communes et intercommunalités, et de leur dire : « Ecoutez, nous vous sensibilisons à ces contrats de ruralité que met en place le Gouvernement. Rapprochez-vous de la préfecture pour les signer et vous pourrez peut-être ainsi faire plus rapidement des investissements complémentaires au profit de ce que vous vouliez mettre en place ». Voilà, pour nous, c'est clair !

Les contrats de ruralité ne s'adressent pas au Département. Mais, comme je vous le disais, nous sommes là présents parce que nous avons une connaissance du territoire et des projets des collectivités et nous les engageons à aller chercher des financements là où il y en a. Tant mieux si c'est l'Etat qui les met en place ! Une nouvelle fois, je m'en félicite et j'applaudis le Gouvernement pour cette mesure parce qu'il s'agit avant tout d'un vrai fléchage sur des investissements et qui dit investissements dit attractivité du territoire, amélioration d'un certain nombre de services, de l'emploi pour nos entreprises, etc. Cela me va donc très bien et je ne vois pas pourquoi je serais anti-contrats, bien au contraire, évidemment.

Ce qui nous inquiète, c'est ce que la Région nous annonce, non pas à moi, Présidente du Département, mais à des représentants d'EPCI qu'elle rencontre, en leur disant que l'année prochaine, ce ne sera certainement plus comme avant, mais sans trop savoir. Puis, il leur est « lâché » – ils étaient encore quinze au moment où cette information leur a été donnée – qu'il n'y aura plus de contractualisations avec quatre Pays – le PNR est à part, heureusement ! –, mais avec deux espaces. Alors là, entendant parler de deux espaces, tout le monde s'affole, le nord, le sud, l'est, l'ouest, ne sachant pas ce qu'il en sera. Ce sont les seules informations qui sont données aux EPCI. Point positif, la Région va contractualiser avec les territoires. Très bien, mais quid des Pays ? Y aura-t-il des PETR ? On ne sait pas ! A quelle échelle ?

C'est quelque peu compliqué pour les intercos de se positionner sur ces sujets-là aujourd'hui tant elles ont à faire, en particulier avec la fusion. Toujours est-il que nous sommes en veille, nous aussi, sachant que je détiens l'information *via*, non pas la Région directement, mais mon intercommunalité, et que nous allons essayer d'être là pour les accompagner.

En outre, je vous le disais, monsieur LOZACH, s'agissant des discussions entre Matignon et l'ADF, je pense que c'est Bercy qui est à la manœuvre depuis un moment et qui dit non au Gouvernement quand se présentent de vrais enjeux financiers en termes de réponse aux besoins des départements. Quant à la péréquation, je m'amuse aussi à en parler, non pas sur un plan national, mais je teste et j'expérimente le sujet, ne serait-ce qu'au niveau de la Région Nouvelle-Aquitaine. Je le teste auprès du Président de Charente-Maritime, Dominique Bussereau, un département qui a vu ses DMTO augmenter de façon conséquente en cette année 2016. Je l'ai testé aussi auprès du Président de la Gironde. Sans faire de politique, vous voyez bien que parmi les départements riches, certains sont de gauche et d'autres de droite, et que les départements riches demeurent départements riches.

Le Président de la Gironde m'explique que son département est bien plus pauvre que l'on pourrait l'imaginer, qu'il va très mal et qu'il ne voit pas tout à fait ainsi non plus la péréquation au niveau de la Région Nouvelle-Aquitaine. En tout cas, c'est amusant de voir les discussions tourner court très vite sur un certain nombre de sujets.

Quant à faire du *lobbying*, j'entends bien ! J'en ai fait l'an dernier quand il s'agissait de répartir un fonds de soutien à dix départements dont, au final, nous avons été exclus. J'espère que les trois parlementaires creusois, dont vous faites partie, en ont fait aussi. Il ne s'est pas avéré fructueux, mais cela peut arriver. J'imagine que cette année, vous vous y prêtés de nouveau tous les trois comme M. le Préfet, pour que la Creuse rentre dans l'enveloppe. En 2016 encore, seulement dix départements sont réputés en grande difficulté. Il va falloir déterminer un niveau de difficulté : s'agit-il de ceux qui ne peuvent pas financer les allocations de solidarité ? Je n'en sais rien ! S'agit-il de ceux qui ont été contraints d'augmenter la fiscalité ?... S'agit-il de ceux qui ont mis en place des mesures d'économies drastiques ?... Regarder à l'échelle nationale ce qui a été mis en place dans ce cadre-là est riche d'enseignements ; en tout cas, c'est assez affolant et moi, cela me fait peur tant il est clair que bien plus de dix départements sont en grande difficulté.

Vous avez raison, et je conclus sur ce point, de parler de discours négatifs qui font peur. Heureusement, monsieur LOZACH, que les banques, et je pense que ce qui s'est passé lors de la crise financière de 2008 leur a servi de leçon, n'écoutent pas mon discours pour savoir si elles peuvent nous prêter. Heureusement que les banques analysent, et depuis longtemps, vous le savez très bien, les résultats financiers de la collectivité ! Les banques nous ont dit que c'était, non pas mon discours qui ne leur convenait pas, mais le fait que la capacité d'autofinancement du Département est négative depuis trois ans. Je n'en dirai pas davantage, mais vous comprenez ce que je veux dire…

Soyons donc sereins dans la difficulté, même si la politique politicienne ne nous épargnera pas dans les mois à venir, avec des esprits qui vont s'échauffer entre les primaires à droite et les primaires à gauche, en janvier probablement. Le tout va animer les débats, mais moi, je m'en suis extraite. J'imagine qu'un certain nombre d'entre vous ont aussi autre chose à faire, comme vous le disiez l'autre jour, monsieur LEGER. Je pense que vous comprenez désormais plus le sens de la situation, tout en admettant totalement, c'est tout à fait normal, que vous ayez un fond de discours politique. C'est aussi probablement mon cas et c'est certainement le cas, de façon encore plus prononcée que moi, de M. FOULON ! *(Sourires.)* Les séances plénières, je l'ai toujours dit, sont un temps d'échanges politiques, mais démocratiques ; disons-le ainsi ! Je trouve que c'est républicain et tout à fait acceptable, mais il ne faut pas que ces temps de discussions et d'échanges masquent tout le reste parce qu'il y a danger à masquer l'essentiel par des postures et des discours politiciens.

L'heure étant avancée, je vous propose de clore là ce débat de politique générale. Si certains d'entre vous souhaitaient encore évoquer telle ou telle question, je les invite à en faire part lors de l'examen de nos rapports. En tout cas, ces échanges sont très intéressants. Il est évident que personne ne baissera les armes, mais notre vision, je vous le dis une nouvelle fois, ne s'appuie pas sur les dires de l'ADF, d'un parti politique ou autres. Elle est fondée sur le travail réalisé ici en particulier par M. GAUDIN, sur l'accompagnement que nous apporte aussi la DGFiP et qu'il convient de souligner, sur le contrôle effectué par cette Direction sur nos modalités de gestion, ainsi que sur les compétences de notre service Finances et Budget.

L'ordre du jour appelle l'examen des rapports relevant de la première commission.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Avant d'en venir à ces rapports, madame la Présidente, je salue l'arrivée parmi nous d'Eric JEANSANNETAS et j'en profite pour lui souhaiter un bon anniversaire ! *(Sourires.)*

M. JEANSANNETAS. – Avec tous mes remerciements, monsieur le Vice-président !

MARCHES CONCLUS SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)

RAPPORT N°CD2016-10/1/1

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – Il nous est proposé de prendre acte du compte rendu, joint au rapport, des marchés conclus selon une procédure adaptée depuis la séance plénière du 28 juin dernier, sachant que pour chaque MAPA d'un montant égal ou supérieur à 3 000 € HT, il est mentionné son objet, son montant, sa date d'attribution et le nom de son attributaire.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

En conséquence, je considère que l'Assemblée départementale prend acte de ce compte rendu.

ANNEXES AU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2015

RAPPORT N°CD2016-10/1/2

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – Il convient de donner acte à Mme la Présidente de la communication des annexes au Compte administratif de l'exercice 2015, s'agissant des bilans des divers organismes, qui font l'objet d'un fascicule spécial, consultable sur l'intranet départemental.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

En conséquence, je considère que vous prenez acte de cette communication.

FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

RAPPORT N°CD2016-10/1/3

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – La première commission a émis un avis favorable sur la proposition de répartition du FDPTP 2016, dont le montant de 138 012 € a été communiqué à Mme la Présidente par M. le Préfet de la Creuse. Figure dans le rapport la liste des communes bénéficiaires au titre de l'année 2016, sans changement par rapport à l'année dernière.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les conclusions de la première commission. *(Adoptées à l'unanimité.)*

PROCEDURE DE SAISINE PAR VOIE ELECTRONIQUE

RAPPORT N°CD2016-10/1/4

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – La première commission s'est prononcée favorablement sur la proposition de Mme la Présidente, visant à approuver les conditions générales d'utilisation du nouveau service « Saisine par voie électronique » et les exclusions à ce service.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Ma question purement technique concerne ce qui est écrit au bas de la page 19 : le Département doit notamment « rechercher les téléservices potentiels au regard de son organisation et des moyens techniques ». Est-ce le site qui fait figure de téléservices potentiels ?

S'agissant d'une question purement technique, vous pouvez me répondre par la suite ou la prochaine fois, si vous le souhaitez.

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, sachant que nous vous soumettrons sans doute une présentation car c'est une modalité assez nouvelle, mais qui répond à cette demande réglementaire d'adapter la collectivité à ces nouvelles procédures.

La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – Ce ne peut être qu'une faculté puisque des usagers ne pourront jamais avoir accès à ce genre de services.

Mme LA PRESIDENTE. – Bien sûr ! Cela ne reste qu'une faculté, mais ce dispositif s'inscrit aussi dans le sens de tout ce qui est aujourd'hui mis en place : l'installation de Maisons de services au public, la généralisation des points Internet, des bornes visio-accueil, des guichets d'accompagnement à des demandes, comme il existe des points Internet multimédias dans certaines de nos Maisons du Département. C'est l'ère du numérique et de la traçabilité.

Mme GALBRUN. – Malheureusement, tout le monde ne pourra pas y avoir accès.

Mme LA PRESIDENTE. – Je sais, et de même que tout le monde ne peut pas se déplacer physiquement à chaque guichet d'accueil ; d'où la création de réseaux, de relais. C'est pourquoi il faut rappeler aussi le rôle essentiel que jouent les mairies en termes de premier guichet d'accueil sur notre territoire.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à approuver les conditions générales d'utilisation du nouveau service « Saisine par voie électronique » et les exclusions à ce service. *(Adoptée à l'unanimité.)*

RAPPORT D'ORIENTATION SUR LA REORGANISATION DES SERVICES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORT N°CD2016-10/1/5

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission. – Il s'agit de prendre acte des orientations à venir sur la réorganisation des services du Conseil départemental, telle qu'explicitée dans le rapport.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. BAYOL.

M. BAYOL. – Je souhaite intervenir en référence à la loi NOTRe citée dans le cadre de ce rapport. Je n'évoque pas d'emblée le dossier de la VH puisque j'en aurai l'occasion ultérieurement, un rapport étant inscrit à notre ordre du jour sur le sujet, tant j'ai à dire sur ce dossier.

Je reviens donc sur la loi NOTRe dont vous nous avez évoqué précédemment, madame la Présidente, les difficultés d'application sur nombre d'aspects. Je suis assez d'accord avec vous sur plusieurs points, notamment sur le redécoupage des cantons – il ne faut pas l'oublier aussi –, puis de la reconfiguration des Régions et, enfin, de la fusion des intercommunalités.

Ma réflexion concerne ces intercommunalités qui sont en difficulté, vous l'avez dit, pour être prêtes, à compter de janvier 2017, à relever le défi de leur fusion, mais aussi d'autres défis, notamment la prise de compétence de l'eau et de l'assainissement, ce qui n'est pas rien.

Pour ma part, je suis à la fois un départementaliste convaincu et très attaché aux communes. La mienne gère de façon autonome en régie municipale la gestion de l'eau et de l'assainissement, et tous les usagers en sont ravis. Je vois mal les intercommunalités prendre demain en charge cette responsabilité. Ce sera très compliqué et sur l'agglo de GUERET, il est clair que nous ne sommes pas prêts à accueillir cette compétence. André Laignel le disait samedi dernier, les bassins versants ne suivent pas les contours de l'intercommunalité ! C'est vrai, et je suis d'accord avec lui à cet égard.

Je tiens à vous soumettre une proposition, d'autant que dans votre discours d'ouverture à cette séance, vous sembliez défendre le Département, madame la Présidente, auquel vous êtes attachée également. Vous voulez avoir des projets fédérateurs pour les communes, les intercommunalités, les territoires. Je vous propose donc de travailler sur un projet de gestion départementale de l'eau et de l'assainissement en service public. Cette formule existe, même si je sais qu'elle n'est peut-être pas complètement dans les clous au regard de la loi, mais depuis plus de 30 ans, le département des Landes, présidé par mon copain Henri Emmanuelli, la pratique et cela fonctionne très bien. Je crois que ce serait une bonne chose pour les citoyens déjà de payer partout le même prix de l'eau. Nous avons des ressources et nous pouvons les exploiter.

Par contre, les réseaux de distribution de l'eau sont très usagers, avec, sans entrer dans les détails techniques aujourd'hui, nombre de fuites. Les syndicats n'ont pas toujours anticipé les dépenses et les investissements qu'ils auraient dû consentir. En tout cas, ce serait aussi un bien pour les élus communaux puisque ce serait une aide dans leurs démarches qui les allégerait dans les fusions des intercommunalités. Je crois que ce serait également un bien considérable pour les entreprises et la croissance économique de ce département.

Je me tiens à la disposition de M. GAILLARD, Vice-président en charge notamment des problèmes de l'eau, pour constituer rapidement une cellule ou un groupe de réflexion afin de nous attaquer à cette problématique. Je vous en fais part ce matin et je vous demande peut-être pas d'avoir une réponse aujourd'hui, mais si vous souhaitez vous inscrire dans cette démarche que je vous propose.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci, monsieur BAYOL, de votre contribution et de ces précisions ! Je le disais, moi aussi je suis élue d'une petite commune et d'une communauté de communes qui va s'agrandir, et sur mon territoire, une petite commune, celle de DONTREIX, a son propre réseau d'eau et n'a pas envie de le lâcher. Cela a donc donné lieu à des manifestations, à une visite de la station, des rencontres avec les voisins sur les Combrailles auvergnates, des communications publiques, politiques, du courrier, et je crois que le maire a même été jusqu'à écrire au ministre. Bref, blocage !

Les parlementaires ont voté une loi, la loi NOTRe, et il nous est dit aujourd'hui que c'est compliqué de la mettre en place et que ce n'est peut-être pas tout à fait la bonne loi. Seulement, en raison de l'absence d'amendements, il nous faut, nous dit-on, « avancer dans ce sens-là ». C'est donc très difficile pour les intercommunalités.

Pour nous, c'est aussi une vraie question, à tel point que nous nous faisons accompagner dans la fusion par un cabinet sur les trois EPCI quant aux premières compétences qu'il nous faut prendre de façon concertée et commune, mais nous avons déjà mis des options pour travailler sur la nouvelle compétence GEMAPI, l'eau et l'assainissement. En tout cas, cette date de 2018-2020 va arriver très vite et je ne suis pas sûre que nous serons alors sortis encore des processus mêmes de fusion !

Certes, et je vais donner la parole à M. GAILLARD, nous avons compris, bien entendu, que chacun avait tendance à faire un peu tout ce qu'il voulait dans son coin, etc. Du moins, j'avais cette impression qui ne devait pas être fondée puisque la preuve en est qu'un syndicat est venu nous apporter un dossier d'aide pour faire je ne sais quoi. Puis, finalement, l'interconnexion avec le voisin n'était surtout pas envisageable car il n'était pas question de porter ensemble un projet, alors que c'étaient des vraies solutions durables et financièrement nettement plus tenables. Bref, nous avons dit stop à tout cela et écouté nos services. En nous référant comme toujours à leur expertise, nous avons démarré, cette année, un schéma départemental de l'alimentation en eau potable. Quant à le croiser dans un second temps avec l'assainissement, nous verrons, là aussi, parmi les sept EPCI qui fait quoi parce que certains l'auront en charge, et ce quels que soient les systèmes, le collectif, le non collectif, l'individuel, etc.

En tout cas, c'est une vraie vision et, à l'échelle départementale, l'objectif que nous portons ne consisterait pas seulement à assurer de l'ingénierie auprès des communes et des intercommunalités, mais à nous inscrire, là encore, dans une notion de développement durable et je dis bien de sécurisation de l'alimentation en eau potable. Certes, la situation ne se répète pas tous les ans, mais voilà tout de même deux étés qu'en fin de période estivale, un certain nombre de structures, en particulier de syndicats, sont quelque peu inquiètes jusqu'à envisager de faire livrer de l'eau potable pour rendre le service aux usagers, si le cas ne s'est pas déjà produit.

M. BAYOL. – C'est la raison pour laquelle l'échelon départemental est, à mon avis, bien plus efficient que l'échelon intercommunal qui a été retenu.

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait !

M. BAYOL. – Enfin, j'évoque un dernier point, en référence toujours à la loi NOTRe : les transports scolaires. Pour ma part, je suis tout à fait disposé à travailler sur le fait que le Département ne lâche ces transports et les conserve. Si la Région a dans l'idée d'assumer entièrement la compétence et de s'en débrouiller, il est clair que je m'élèverai contre une telle décision.

Ce serait, là aussi, une erreur d'abandonner cette compétence et je pense, bien entendu, aux usagers creusois. De Bordeaux, comment gérer – c'est ce que je dis souvent – l'abribus de VERNEIGES, TOULX-SAINTE-CROIX ou SAINT-MAURICE-LA-SOUTERRAINE ? Personne ne saura où ils se situent ! Je crois donc qu'il faut vraiment garder – c'est du concret ce dont je vous parle – cette gestion des transports publics sur ce département.

Mme LA PRESIDENTE. – En guise de parenthèse sur le transport, et Mme FAIVRE pourra compléter aussi nos propos, il n'en est pas ainsi aux termes de la loi NOTRe. Ce n'est pas la Région veut ou ne veut pas, mais c'est la Région « a » la compétence transport, et ce à compter du 1er janvier 2017 pour les transports interurbains et à compter du 1er septembre 2017 pour les transports scolaires. Elle a, ensuite, la possibilité de « rendre » l'effectivité de la compétence à un délégataire qui peut être le Département, sauf que, aujourd'hui, notre belle Région Nouvelle-Aquitaine qui a maints atouts a tout de même des difficultés à corréler les douze départements. Interfèrent des notions d'exercice de la compétence : quoi, comment, qui ? Interfèrent également des notions de coût. Certains départements assuraient un transport totalement gratuit, d'autres pas, avec participation pour certains, etc. La Région a donc un travail considérable, je le reconnais, pour déjà comprendre comment les modalités s'articulaient, pour essayer d'envisager les perspectives les meilleures, j'en suis certaine, pour chacun des territoires infra départementaux et pour continuer à mener une action de service public de la meilleure façon qui soit.

Voilà pourquoi, je le disais tout à l'heure, nous les départements, nous ne sommes vraiment pas dans une relation de défiance, bien au contraire, mais plutôt dans une relation qui nous semble importante à défendre. Comme vous le dites, ce sont les grandes interrogations qui peuvent être les nôtres : depuis Bordeaux, que va-t-il se passer ? En Dordogne, dans les Pyrénées-Atlantiques, tout le monde se pose la même question.

Tel est le travail d'expertise ! Voilà pourquoi onze des douze départements, dont nous faisons partie, se font accompagner par un cabinet spécialisé, justement pour essayer de travailler avec la Région des propositions qui lui conviendraient et qui nous permettraient d'exercer cette compétence.

En revanche, si cela ne doit pas se passer ainsi, si la Région qui s'engage plutôt dans ce sens veut exercer la compétence, j'ai émis un postulat, souhaitant que les équipes aujourd'hui départementales et devenant régionales restent *in situ* et nous les « hébergerons »,

avec les moyens techniques, pour qu'elles continuent à travailler comme auparavant. C'est au moins sur ce point-là que je ne cèderai pas parce que si la Région n'a pas envie, sachant que c'est compliqué pour elle aussi, de redéléguer au Département, il nous faut bien avancer aussi.

Avoir des visions jusqu'au-boutistes, en disant : « Non, ce n'est pas ainsi et je veux que ce soit ainsi… », très bien, mais Valérie SIMONET – et la Creuse – n'est pas toute seule ! Le Président de Région Alain Rousset a aussi ses objectifs et sa vision de l'aménagement du territoire.

M. BAYOL. – Puisque nous avons des services et des agents compétents…

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, tout à fait.

M. BAYOL… il faut garder cette compétence au sein du Département.

Mme LA PRESIDENTE. – Moi, j'ai vraiment insisté sur ce point-là ; je l'ai dit, redit et je le redirai régulièrement, ce qui, dans les réunions de travail entre nos services, Mme la Vice-présidente et la Région, « transfuse » obligatoirement. Du reste, je ne vois pas pourquoi la Région s'y opposerait, au contraire ! C'est une solution toute faite pour elle aussi.

La parole est à Mme FAIVRE.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique. – Pour l'instant, nous en sommes là effectivement, mais je vais vous faire part de la façon dont cela s'est tramé et se trame. En fait, il y a eu un processus de deux réunions qui n'est pas achevé et nombreux ont été les revirements. Si avant les élections régionales, tout le monde pensait que la grande Région et la majorité pressentie à cette grande Région allaient laisser la compétence aux départements, sans en avoir vraiment préparé les conditions, c'est tout le contraire aujourd'hui. Entre-temps, se sont dessinés des scénarios potentiels de solutions différentes selon les vœux des départements, sauf qu'il n'en est plus ainsi maintenant : c'est une seule et même solution pour tous les départements, le transfert à la Région, sans vraiment le choix. En tout cas, c'est ce qui ressort de la dernière réunion du 26 septembre. Voilà où nous en sommes !

Pour ce qui est des équipes, Mme la Présidente a clairement fait part de ce que nous avions proposé et demandé, et je pense que cela va se tramer ainsi. Par ailleurs, il faut savoir que nous allons avoir, le 23 novembre, la première réunion de la Commission locale d'évaluation des charges transférées au niveau régional. Cette commission à laquelle nous allons participer est aussi ouverte à des Conseillers régionaux, en l'occurrence les Conseillers régionaux du Département, ce qui laisse augurer que les référents du transport, une fois cette compétence transférée à la Région, seraient ces élus-là. Je suis bien d'accord pour dire que l'exécutif est loin, mais il aurait des référents locaux. Le conditionnel est encore aujourd'hui de rigueur, mais il devrait en être ainsi compte tenu de la vision aujourd'hui de la Région et d'après la lecture que nous pouvons avoir de ce qu'elle propose.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. GAILLARD sur la question de l'eau.

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des Déchets. – Concernant l'eau, la situation en Creuse est aujourd'hui très disparate d'un endroit à un autre, avec des structures et des syndicats d'eau, certains de petite taille et d'autres de taille plus importante. Nombre de communes, selon les endroits, travaillent en régie. La ressource en eau n'est pas du tout égale d'un point à l'autre du Département, certaines zones n'ayant pas de difficulté particulière et d'autres étant confrontées de façon récurrente à différentes problèmes, s'agissant tant de la quantité que de la qualité.

Certes, la prise de compétence doit, en principe, intervenir en 2020, avant si les intercommunalités le souhaitent. Mais je pense et je partage complètement le fait que le Département est bien le niveau efficient pour que soit engagée une réflexion globale. Pour les habitants de ce département, qu'ils soient au sud, au nord, à l'est ou à l'ouest, il faudrait que le prix de l'eau soit assez uniforme et que les possibilités de délivrer de l'eau soient égales sur tous les points du territoire, ce qui me paraît être une évidence. Il faut travailler dans ce sens avec nos partenaires privilégiés que sont les agences de l'eau, bien entendu.

Il ne faut pas dissocier non plus la thématique des milieux aquatiques puisque tout est lié dans le domaine de l'eau. Un cours d'eau prend sa source sur telle intercommunalité, mais il en traverse aussi d'autres. Il faut donc une mise en cohérence. Précisément, ce que l'Agence de l'eau Loire-Bretagne nous reprochait depuis un certain nombre de mois, c'était le fait de ne pas avoir de schéma départemental. Peut-être que c'était facile aussi pour elle de se réfugier derrière ces arguments pour ne pas donner de subventions, voire ne pas intervenir sur différents dossiers.

Cela étant, ce schéma départemental est lancé et je pense en effet que c'est un préalable nécessaire pour une mise en cohérence de toutes ces thématiques autour de l'eau. En tout cas, je suis tout à fait d'accord pour travailler en ce sens car il faut déjà une mise en cohérence à l'échelle du Département.

M. BAYOL. – Un schéma départemental est la base si nous décidons de la conception d'un service départemental. Sommes-nous d'accord pour l'envisager ?

Mme LA PRESIDENTE. – Je ne suis pas dans ces postures d'imposer quoi que ce soit aux collectivités.

M. BAYOL. – Il s'agit, non pas d'imposer, mais de proposer.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous discutons et M. GAILLARD a réuni, l'an dernier, les maires et les syndicats dans le cadre d'une journée sur l'eau, un programme étant en cours aussi cette année. C'est à l'occasion de ces rencontres et de ces échanges que nous pouvons expliciter ce en quoi le Département peut avoir son rôle et le jouer. Le schéma, c'est ce que

l'on appelle un diagnostic dans toute étude de mise en place d'un nouveau service. Il faut tout de même aussi rappeler que sur le Département, des voisins ne s'entendent pas du tout ! Quand bien même le Conseil départemental, qui a cette vision extra-locale, dirait : « S'agissant de la solution que vous nous présentez, peut-être serait-il intéressant de se rapprocher du voisin pour envisager ceci ou cela », ce ne serait pas gagné car cela ne marche pas toujours ainsi ! Il ne s'agit donc pas de dire : « Il y a un service », point barre ! En revanche, nous aurions tout à gagner de le préparer avant ces échéances de 2018 et 2020 et de le co-construire avec les intercommunalités qui en auront la compétence. Il convient vraiment de faire comprendre que le niveau départemental a du sens. Or, je le maintiens, ce n'est pas le cas aujourd'hui partout.

M. BAYOL. – Vous n'avez pas compris ce que j'ai voulu dire. Ce que je propose de mettre en place, c'est vraiment un service départemental de l'eau.

Mme LA PRESIDENTE. – Avant transfert aux EPCI ?

M. BAYOL. – Bien sûr, et ce justement pour les alléger. Evidemment, il s'agira de s'appuyer sur un schéma départemental. De toute façon, l'Agence de l'eau nous l'imposera et c'est normal. Mais je parle d'un service public départemental, avec une régie départementale publique.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est vertueux ! J'espère que l'on y arrivera. Disons-le ainsi !

M. BAYOL. – Cela existe !

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, mais enfin, rien que le transfert d'une commune vers une petite interco fait grincer des dents ! Peut-être est-ce un objectif à avoir pour essayer d'atteindre au moins ce niveau-là. Très bien, nous allons travailler avec les EPCI.

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets. – C'est bien d'aborder cette discussion…

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait.

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets… et je n'ai pas de position ou de posture de principe.

Mme LA PRESIDENTE. – Non, pas de souci !

M. JEANSANNETAS. – Il s'agit d'y travailler en commission.

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets. – En revanche, il est un préalable : ce schéma départemental, lequel est en cours. Le cahier des charges, en cours d'élaboration, va être terminé là. Le temps qu'il soit lancé, nous n'aurons donc pas les résultats avant deux ans.

M. BAYOL. – Je propose précisément d'y travailler tout de suite.

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets. – Après, cela fait partie des pistes de réflexion. Pour ma part, je n'exclus rien.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous, nous sommes d'accord sur plein de choses, mais on ne fait pas à nous tout seuls, si je puis dire, surtout quand la compétence relève d'autres collectivités. C'est là un principe de base et de bonnes relations avec les autres collectivités. Pour moi, c'est tout à la fois démocratique et républicain.

Mais c'est sans aucun souci et c'est une excellente piste. Monsieur GAILLARD, lors de ces prochaines journées sur l'eau, il faudra peut-être trouver le moyen de commencer à en « infuser » l'idée et, ensuite, de voir les réactions, mais ce n'est pas parce que des réactions seraient négatives aujourd'hui en 2016 qu'il faudra s'arrêter en chemin, cet objectif étant, vous avez raison, extrêmement louable. Seulement, c'est un sujet qui effraie vivement parce qu'il pourrait être assimilé à une notion de perte de pouvoir, en tout cas perçu comme tel. C'est une parenthèse ouverte, mais je le dis car je connais le sujet, je le sais et le vois.

M. BAYOL. – Permettez-moi un dernier mot avant de me taire ! Je préfère confier ma gestion municipale à une gestion départementale qu'à un outil comme une communauté de communes qui, je le rappelle, n'est pas une collectivité. D'ailleurs, nous étions bien d'accord samedi avec les propos de M. Laignel. Moi, en tant que responsable de ma gestion de l'eau, je préfère abandonner ma gestion communale plutôt à une gestion départementale qu'à un EPCI.

Mme LA PRESIDENTE. – Là encore, c'est comme les affaires de transport. Tant mieux s'il en est ainsi et je pense en effet que c'est une très bonne idée, mais cela ne se passera pas, là encore, ainsi. C'est la commune qui, de fait, transfèrera son service et ses réseaux à l'interco ou à l'agglo, laquelle viendra ensuite demander au Département de faire ensemble.

M. BAYOL. – Nous verrons légalement…

Mme LA PRESIDENTE. – Non, il ne s'agit pas de voir car c'est certain ! La loi NOTRe inscrit tout transfert de compétence et, sur ce point-là spécifiquement, l'intercommunalité est

reconnue comme collectivité compétente sur l'eau à compter de 2020. Mais ce ne sont pas des obstacles, au contraire.

M. BAYOL. – Je le crois !

Mme LA PRESIDENTE. – Ce sera peut-être même une solution pour certaines intercommunalités. En tout cas, je suis certaine que si le transfert de cette compétence « eau » intervenait en 2017, ce serait une révolution, mais là, nous avons le temps d'en préparer l'expertise.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – En tout cas, M. BAYOL est l'illustration une nouvelle fois que l'opposition peut-être force de proposition.

Je tiens à revenir sur le rapport, page 39. J'y faisais référence tout à l'heure dans mon propos, mais n'ayant pas eu de réponse, je me permets d'y insister de nouveau.

Nous n'avons strictement rien contre ce rapport, et j'ai eu hier en commission de l'Administration générale, du Personnel et des Finances des réponses aux questions techniques que j'ai posées. Par contre, vous écrivez dans ce rapport que cette nouvelle organisation est « en adéquation avec des besoins et des enjeux identifiés, mesurés, hiérarchisés et partagés avec les acteurs du territoire ». Je vous pose donc de nouveau la question à laquelle je n'ai pas eu de réponse tout à l'heure : quels sont les enjeux que vous avez repérés et donc les priorités que vous vous êtes fixées dans votre collectivité, madame la Présidente ?

Mme LA PRESIDENTE. – Nous ne parlons globalement que de cela depuis ce matin, 9 heures 15 ! Voilà donc trois heures que nous en parlons !

Les enjeux pour le Conseil départemental visent à pouvoir répondre à ce que rappelle la loi NOTRe, c'est-à-dire les compétences qui sont les nôtres, en particulier la mise en place des politiques sociales et de solidarité, et à trouver les moyens humains, techniques et financiers pour y répondre. Tous les autres volets, vous les connaissez par cœur : les collèges, les transports pour encore quelques mois, le numérique, les routes, etc.

Avant tout, la réorganisation doit être pensée ainsi. Ce que nous avons pu percevoir, ce que nous avons entendu ou lu de la part d'un certain nombre de nos agents, c'est un manque de transversalité, qui aujourd'hui ne répond pas à ces politiques, particulièrement dans un département comme le nôtre, qui ne peuvent être en silo, chacune de leur côté, au sein même de la collectivité. Que ce soit le développement durable ou l'Agenda 21, ce sont des outils, des méthodes qui nous permettent de mettre en avant que ce qui avait été listé et proposé finalement ne marche pas. Il faut donc revoir cela parce que, pour ma part, je crois beaucoup à cette transversalité. Je pense qu'il est aussi important pour nos agents de pouvoir être, peut-être à un moment donné, dans d'autres thématiques. C'est tout le travail et la politique des ressources humaines sur la gestion des emplois et des compétences, ainsi que sur

la formation, pour permettre à des agents éventuellement de « glisser » d'un service à l'autre s'ils en avaient envie ou besoin.

Puis, en toile de fond, nous l'avons évoqué et M. BAYOL y faisait trait également, ce sont des enjeux forts qui ne sont peut-être pas encore explicités par les communes et les intercommunalités, mais envers lesquels nous avons aussi des regards – vous le savez très bien puisque vous êtes aussi Conseillers départementaux – sur ce que nous pourrions faire, en particulier en nous appuyant sur ce qui existait autour des politiques territoriales, des conventions signées avec les intercommunalités, de l'ingénierie que nous avons mise en place au service de projets divers et variés au quatre coins du Département.

Il s'agit de savoir comment « booster » ce volet-là. Nous nous y préparons si demain, les intercommunalités nous disent avoir besoin de nous et pensent que c'est nous qui avons le bon niveau pour les accompagner dans telle ou telle thématique, dans telle ou telle position. Nous nous y préparons, disais-je, parce que nous sentons les choses, nous les comprenons et nous les connaissons.

Cette réorganisation a donc pour objet de préparer un peu tout cela. Elle n'est pas dirigée sur une stratégie fine, sur un service, etc. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous prenons le temps de la penser, d'autant que c'est une démarche très concertée : cela monte, descend, repart, si je puis dire. Dans les politiques qu'ils ont à gérer, les Vice-présidents sont très impliqués dans cette démarche auprès des services. C'est cette vision de nous-mêmes qu'il nous faut mettre en place dans la collectivité face à un environnement qui a considérablement changé en quelques mois.

La parole est à Mme PENICAUD.

Mme PENICAUD. – La proposition de M. BAYOL correspond justement tout à fait à cette nouvelle transversalité et cette absence de silo, avec une gestion, même si c'est sur une nouvelle compétence, qui pourrait être un enjeu départemental.

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait !

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Je reviens sur le débat intéressant sur la gestion de l'eau parce qu'il vrai que c'est un sujet qui m'a largement occupé au cours des quinze derniers mois. J'ai, en effet, rédigé un rapport justement sur la gestion de l'eau en France, et ce avec un collègue, sénateur UDI du Lot-et-Garonne. Nous l'avons rédigé et signé ensemble.

Nous l'avons intitulé : « *L'eau, urgence déclarée* » tant il est impérieux, selon nous, d'alerter la puissance publique, en général, sur les difficultés que la France risque rapidement de rencontrer en raison du manque de retenues d'eau – sur nos cantons, nous voyons d'ores et déjà les conséquences du réchauffement climatique –, et également sous l'angle des conflits d'usage.

J'interviens sur un seul point qui a été évoqué tout à l'heure : la question de la gouvernance de l'eau. Je ne vais pas entrer dans le détail du rapport, mais quand il est dit, par exemple, que le Massif Central est le château d'eau de la France, inutile de vous dire que c'est un préjugé qui ne correspond en rien à la réalité. Cette Région, comme toutes les autres, va au-devant de difficultés quantitatives au cours des années à venir.

Sur le problème de la gouvernance, nous assistons malheureusement, depuis des dizaines et des dizaines d'années, à une véritable recentralisation de la gestion de l'eau en France, c'est-à-dire que les organismes qui décident quasiment de tout, ce sont les Agences de l'eau. Qui plus est, nous sommes, nous, à cheval sur deux Agences de l'eau, ce qui complique un peu plus les choses. Mais sous couvert de démocratie, en quelque sorte, ce sont des dizaines, voire parfois, dans certaines régions, des centaines de personnes autour de la table, si bien que, dans ce type de structure, on ne décide de rien ! Or, quand les élus ne décident de rien, nous savons qui dirige : les administratifs ! Précisément, dans les Agences de l'eau, il y a aujourd'hui un poids considérable des agents de l'Etat au détriment des élus locaux.

Une fois cela dit, nous sommes au niveau du principe : redonner du pouvoir aux élus locaux en ce qui concerne la gestion de l'eau. Mais entrer dans le détail, c'est alors noter des divergences très nettes, qui transcendent toutes les formations politiques, entre ceux qui privilégient l'échelon communal, intercommunal, agences de l'eau, etc. Certains même veulent attribuer cette compétence aux Régions, alors que cela ne correspond pas du tout aux bassins versants. Par conséquent, dans le détail, on s'expose effectivement à des divergences, mais je crois que sur le principe, il faut aller vers la nécessité de redonner véritablement du pouvoir aux élus locaux.

La deuxième nécessité, me semble-t-il, vise à essayer de corriger ces différences de tarification. Dans un département comme la Creuse, les habitants payent l'eau six fois plus cher que d'autres. Certes, il y a l'histoire, l'état des réseaux, les rénovations qui ont été opérées, mais un écart de un à six, c'est quand même beaucoup !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme GUILLEMOT.

Mme GUILLEMOT. – Je reviens sur le rapport : cette organisation transversale qui nous est proposée peut-elle impliquer une réduction de personnels ? Puisque vous parlez de réunir des forces et des compétences, s'agira-t-il d'une mutualisation ?

Mme LA PRESIDENTE. – Nous ne remplacerons pas le Directeur général adjoint qui nous a quittés. C'est vraiment le point sur lequel je peux aujourd'hui vous donner l'information précise.

M. LOZACH. – Nous avions aussi réduit les directions fonctionnelles de quatre à trois.

Mme LA PRESIDENTE. – Finalement, nous suivons votre exemple et vous devriez nous en féliciter ! *(Sourires.)*

La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Ce débat sur l'approvisionnement en eau et la ressource en eau potable est fort intéressant. C'est un souci majeur auquel tous les élus de ce département doivent travailler.

Monsieur LOZACH, vous venez de nous dire que vous travailliez conjointement avec l'un de vos collègues sénateur sur un rapport très important. Je veux attirer votre attention sur la problématique de l'approvisionnement en eau pour les agriculteurs. Cette année encore, le Département a été touché par une sécheresse et force est de reconnaître que nous subissons aujourd'hui des sécheresses chroniques. C'est un phénomène qui s'inscrit vraiment dans le paysage creusois, avec des conséquences directes sur l'approvisionnement en eau pour le bétail. La question récurrente a été soulevée par l'ensemble des élus lors du comité « sécheresse » mis en place par M. le Préfet fin septembre. Du reste, nous avons regretté, aux côtés des élus syndicaux agricoles et de la Chambre d'Agriculture, du manque de réactivité parce que les problèmes importants auxquels nous avons été confrontés ont été détectés dès la mi-juillet.

Ce sont donc des questions très importantes. Il faut absolument que l'Etat aide le monde agricole à mettre en place des retenues collinaires, des systèmes permettant de retenir l'eau. Le printemps a été très arrosé et nous avons vu que nous n'étions pas en capacité de retenir l'eau, si bien que quelques mois après, nous nous trouvons dans des situations dramatiques. Un travail important est donc à faire, et l'Etat a un rôle majeur à jouer.

Il ne faut pas que ce rapport que vous évoquiez reste lettre morte, tant sont nombreux les rapports à garnir les tiroirs du Sénat et de l'Assemblée nationale. Il faut qu'il débouche sur une réalité et que des financements puissent être mis en place pour aider le monde agricole.

Je ne peux pas m'empêcher de dire un mot aussi, tandis que l'on parle de collecter et de pouvoir maintenir l'eau, sur ce qui est en cours en ce moment sur la commune d'EVAUX-LES-BAINS, avec l'arasement du barrage du Chat-Cros. Notre collègue Marie-Thérèse VIALLE peut en témoigner. Au titre de la continuité écologique des cours d'eau et donc d'une loi, l'Etat est en train d'araser cette retenue collinaire très importante et donc ce barrage qui rendait énormément de services aux agriculteurs d'EVAUX-LES-BAINS et des alentours. Quel paradoxe entre les difficultés rencontrées sur le terrain par les agriculteurs et l'ensemble des élus qui sont également concernés et la loi, qu'elle soit européenne ou nationale, qui conduit à de telles inepties et à de tels projets ! Ce n'est même plus un projet puisque l'arasement est en cours.

Mme LA PRESIDENTE. – Et quel coût ! Plus de 10 M€ !

Personne ne demande plus la parole ?...

Je considère donc qu'il est pris acte par l'Assemblée départementale des orientations à venir sur la réorganisation des services du Conseil départemental.

AVANCEMENTS DE GRADE 2016 :
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

RAPPORT N°CD2016-10/1/6

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission. – Mes chers collègues, vous avez pu prendre connaissance dans ce rapport du tableau précisant l'évolution des avancements de grade, toutes catégories confondues, ainsi que la modification des postes.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Le tableau fait apparaître un certain nombre d'avancements de grade, mais j'entends dire que ce n'est pas vrai pour tout le monde. Pouvez-vous nous dire en quelques mots, s'il vous plaît, quelle a été votre méthode par rapport à ces avancements de grade ?

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme DEFEMME.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission. – Ce n'est pas vrai pour tout le monde, dites-vous. Pourtant, toutes les catégories sont concernées, A, B et C, et ces avancements de grade intéressent, au total, 69 agents.

Les décisions ont été prises en Commission administrative paritaire dont tout le monde connaît le fonctionnement, ce qui doit être votre cas, vous qui êtes élu depuis longtemps. Je précise que ces propositions d'avancement de grade ont été votées à l'unanimité, les représentants du personnel ayant voté pour.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Je vous propose donc que ces avancements de grade, tels qu'ils vous sont présentés dans ce rapport, interviennent à compter du 1er juillet 2016, sous réserve qu'à cette date, l'ensemble des conditions statutaires soient réunies, et de procéder, en conséquence, à la modification du tableau des effectifs, découlant de la mise en œuvre de ces avancements de grade 2016.

Je mets aux voix cette proposition. *(Adoptée à l'unanimité.)*

REGIME INDEMNITAIRE DES MONITEURS-EDUCATEURS ET INTERVENANTS FAMILIAUX TERRITORIAUX

RAPPORT N°CD2016-10/1/7

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission. – Il nous est proposé de fixer le régime indemnitaire des moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux territoriaux, tel que présenté dans le rapport.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette proposition. *(Adoptée à l'unanimité.)*

MEDECINE PREVENTIVE
CONVENTION AVEC LE GCS-SIC

RAPPORT N°CD2016-10/1/8

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission. – Je précise d'emblée que ce rapport fait l'objet d'un correctif déposé sur table, s'agissant simplement de proposer d'ajouter à la liste des signataires le centre hospitalier de GUERET qui mettra à disposition du personnel. Figure donc en annexe de ce correctif la convention ainsi modifiée.

Le service de médecine préventive, en place depuis 2009, est rattaché au pôle Vie au travail de la DHR et composé d'un médecin de prévention à temps non complet, 80 %, et ce à sa demande, d'une psychologue du travail à temps plein et d'une secrétaire également à temps plein.

Le positionnement de ce service a été consolidé en 2013 au travers d'une convention de mutualisation avec le Centre de gestion de la Creuse. Depuis le début de l'année, une autre opportunité s'est présentée pour constituer un véritable service départemental de médecine préventive. En effet, le médecin du travail qui officiait en Creuse pour le compte de la Fonction publique hospitalière a quitté ses fonctions et ce sont quelque 4 000 agents qui n'ont plus de suivi actuellement.

Le GCS-SIC, le Groupement de coopération sanitaire – Service inter-établissements creusois, s'est rapproché du Conseil départemental et ce nouveau partenariat supposerait que le service soit renforcé avec un second médecin, un infirmier et une secrétaire.

Le fait de conventionner avec le milieu hospitalier permettrait au service de prévention du Conseil départemental d'assurer la totalité des visites sur le Département et conforterait donc ce service.

Il faut, à ce titre, créer trois postes dont la charge financière serait supportée par le Service inter-établissements creusois, s'agissant des salaires chargés, des frais de formation et de déplacement.

La convention a été établie en bonne et due forme.

Il est proposé de recruter un médecin, et ce par le Conseil départemental, sachant que les deux autres personnels seraient mis à disposition par le Service inter-établissements creusois.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme FAIVRE.

Mme FAIVRE. – En guise de remarque, il est assez paradoxal de constater que, comme nombre de fonctionnaires d'Etat, les salariés de l'hôpital de GUERET et de beaucoup d'hôpitaux ne bénéficient pas de médecine du travail, alors que le secteur privé est obligé, tout comme les collectivités, de la mettre en place, de l'assurer et de la financer. Aujourd'hui, et c'est un vrai problème, les fonctionnaires d'Etat ne bénéficient pas de médecine du travail.

Mme LA PRESIDENTE. – D'autres remarques sur ce dossier ?... Eh bien, figurez-vous que j'en attendais ! Peut-être justement de votre part, monsieur BAYOL, vous qui me parliez tout à l'heure d'un service public départemental de l'eau et de l'assainissement ! Sans doute ne faisons-nous pas grand-chose, et pourtant, je tiens à souligner l'engagement de notre collectivité, car ce n'est pas moi qui en suis à l'origine, s'agissant de notre service Prévention qui accompagne les agents du Département et de notre service des Ressources humaines aussi, ce dossier nous étant arrivé en mai-juin. Quant à monter un tel processus, lever les difficultés juridiques, recruter un médecin, tout le monde s'y est mis. Les organisations représentatives des salariés à l'échelon départemental, en particulier, nous avaient bien fait percevoir l'urgence à trouver des solutions co-construites autour de ce dossier de médecine préventive. Des salariés autorisés à reprendre leur profession attendaient, faute d'un service adéquat dans le Département, d'avoir une visite chez un médecin, etc.

Moi, je vous suis. Si tout à l'heure, je ne vous disais pas « oui, vous avez raison et, oui, nous allons le faire », parce que ce n'est pas ma façon de dire les choses, je pense que ce que vous avez proposé est excellent et, bien sûr, nous allons suivre votre idée. Là aussi, nous l'avons fait parce que nous nous inscrivons dans cette vision et cette posture : la Creuse étant un petit département, les partenaires divers et variés se connaissent et ont l'habitude de travailler ensemble. Quand nous avons besoin d'aller taper à la porte de l'un d'entre eux, nous n'hésitons pas, comme nos partenaires qui nous ont bien identifiés viennent taper à notre porte pour nous proposer des pistes d'intelligence au service des habitants de ce département. Voilà, nous y sommes, en plein cœur, et vous pouvez être ainsi rassuré !

M. BAYOL. – Excusez-moi, mais je n'ai jamais remis en cause cela !

Mme LA PRESIDENTE. – C'était un exemple car autant votre intervention était, en effet, excellente tout à l'heure, autant je m'attendais un peu à ce que vous me renvoyez la balle en disant : « Voilà, vous l'avez fait ! »

La parole est à M. JEANSANNETAS.

M. JEANSANNETAS. – Madame la Présidente, j'hésitais à prendre la parole, mais c'est un service qui me tient vivement à cœur parce que je me suis investi pour sa création. Vous le concevez aujourd'hui un peu comme nous l'avions imaginé. Je tiens à souligner la chance qui est la nôtre d'avoir du personnel de grande qualité et qui s'inscrit dans ce projet. Nous avions, en effet, joué la carte de l'ouverture vers le Centre de gestion qui n'avait plus de médecin du travail et nous avons formé aussi les personnels. Je pense que c'est un engagement extrêmement important de la collectivité et nous en sommes aujourd'hui à sa concrétisation. Nous pouvons donc tout de même vous féliciter aussi de temps en temps !

Mme LA PRESIDENTE. – En admettant même que nous soyons là juste pour apposer une signature, il était important de signer, monsieur JEANSANNETAS !

M. JEANSANNETAS. – Je pense que, pour le Conseil départemental, se doter d'un vrai service de médecine préventive et d'un excellent niveau est extrêmement important pour le Département et concourt à son image.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est notre service de Prévention et notre service des Ressources humaines qui, de concert, se sont attachés à faire en sorte…

M. JEANSANNETAS. – Qui plus est, le fait de recruter un médecin veut dire aussi que ce service a une bonne réputation.

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait !

La parole est à M. GAUDIN.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Je tiens juste à préciser que si le centre hospitalier de GUERET a été ajouté à la liste des signataires, c'est à la demande de l'ARS, laquelle souhaite surtout que tout ce qui est afférent au volet hospitalier parte sur l'ancienne Région Limousin. Par conséquent, sans cette mise en place, nous perdions le service de médecine préventive de l'hospitalier dans le Département.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEJEUNE.

M. LEJEUNE. – Comme mon collègue Philippe BAYOL, je vais tenter de me faufiler pour faire part d'une question tant que nous évoquons la santé des agents.

J'ai souvenir que, voilà quelques mois, nous avions, lors d'une délibération, pris la décision d'engager un cabinet pour suivre ce qui concerne les arrêts maladie. Où en sommes-nous de ce projet ? Avons-nous un premier bilan ou ma question est-elle prématurée ?

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission. – Pas du tout, mais à ce jour, nous n'avons déclenché aucun contrôle au niveau de nos agents.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à m'autoriser à signer la convention avec le GCS-SIC dont le projet modifié figure en annexe du correctif, et à donner délégation à la Commission permanente pour le suivi de ce dossier. *(Adoptée à l'unanimité.)*

NOUVELLE ORGANISATION DU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE

RAPPORT N°CD2016-10/1/9

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission. – Il s'agit tout simplement du tableau des créations d'emplois découlant de la signature de la convention, s'agissant d'un médecin de prévention, d'un infirmier et d'une secrétaire médicale.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je vous invite donc à adopter l'ensemble des propositions présentées, relatives notamment à la modification du tableau des emplois et des effectifs, ainsi que de l'organigramme de la Direction des Ressources humaines.

Je les mets aux voix. *(Adoptées à l'unanimité.)*

PERSONNEL DEPARTEMENTAL
MODIFICATION DE L'EMPLOI DE CHARGE DE MISSION
DEVELOPPEMENT DE LA VALLEE DES PEINTRES

RAPPORT N°CD2016-10/1/10

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission. – La Vallée des Peintres de la Creuse ayant été confirmée comme l'une des portes d'entrée du Département en matière touristique, il convient de poursuivre les actions engagées en pérennisant le poste dédié au développement de la Vallée des Peintres et d'ouvrir l'emploi de chargé de mission existant de catégorie A à la catégorie A, cadre d'emplois des attachés territoriaux, grade attaché territorial ou, à défaut, contractuel, et à la catégorie B, cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Il vous est proposé, comme Mme DEFEMME en faisait part à l'instant, que l'emploi de chargé de mission Développement de la Vallée des Peintres soit ouvert à la catégorie A, cadre d'emplois des attachés territoriaux, grade attaché territorial ou, à défaut, contractuel, et à la catégorie B, cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, grade rédacteur principal de 1ère classe ou rédacteur principal de 2ème classe.

Compte tenu de la spécificité des missions de l'emploi susvisé, il est proposé d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel de la catégorie A à l'issue de l'appel à candidatures régulier et de fixer le niveau de rémunération, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Enfin, je vous propose de m'autoriser à procéder à la modification du tableau des effectifs du Pôle Développement au fur et à mesure des recrutements.

Je mets aux voix ces propositions. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur DAULNY, peut-être pourriez-vous dire un mot sur la Vallée des Peintres.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – Le comité de pilotage va se réunir prochainement, sachant que Laurence FIDRY a assisté à des réunions notamment avec la Normandie parce que le but, mais c'était déjà dans les tuyaux, est de pouvoir fonctionner avec ce département et qu'il y ait une continuité.

Cette Vallée des Peintres, connue et reconnue aujourd'hui, permet, en parallèle de la Cité internationale de la Tapisserie, de faire connaître notre département, notamment dans cette grande Région.

Nous ne pouvons que nous féliciter du travail réalisé donc par Laurence FIDRY dans ce domaine, ainsi que des parfaites relations nouées entre les collectivités et l'ADRT parce que c'est tout un ensemble et tout est lié. Cette Vallée des Peintres connaît aujourd'hui une marge de progression conséquente, notamment sur CROZANT où, grâce aux sentiers d'interprétation, tous les ans, de nombreux peintres impressionnistes sont mis en valeur. C'était le cas cette année avec Hareux, l'an dernier avec Guillaumin et ce sera le cas l'année prochaine avec d'autres. C'est ce qui va permettre de développer cette Vallée et d'assurer la continuité de ce beau programme et de ce beau projet pour la Creuse.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous voyez, monsieur LOZACH, vous pouvez être fier de nous ! Loin d'être enfermés sur nous et dans une posture très négative, nous continuons à discuter et à travailler avec l'Indre et les Régions.

Pour ma part, je suis ravie, je le dis, de discuter en particulier de la Vallée des Peintres avec notre Vice-présidente, Mme Barat, en charge de la Ruralité dans la Région Nouvelle-Aquitaine. Elle est très attachée, pour différentes raisons, à cette Vallée, et je sais

pouvoir compter sur elle. Nous savons aussi pouvoir compter sur la Vice-présidente de la Région en charge du Tourisme, que nous avions rencontrée aussi, étant venue participer, à l'invitation de M. SIMONNET et de M. CORREA, Président de l'agglomération, à la présentation du travail réalisé par l'ADRT dans le Département.

Soyez donc rassuré, nous travaillons vraiment avec tout le monde : la Région, les Régions voisines, les Départements voisins, l'Etat, les EPCI, les communes. Mais peut-être n'en donnons-nous pas suffisamment cette image. Alors, il faut que j'invite sans doute plus souvent la presse à me suivre, que je *booste* et renforce mon service Communication qui, il est vrai, compte moins d'agents que voilà plusieurs mois. En fait, je ne suis pas, et c'est sans doute mon défaut, une communicante de premier plan ! *(Sourires.)* Je lance quelques boutades pour détendre l'atmosphère, comme dirait M. GAUDIN !

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Puisque vous m'interpellez, je réponds *(sourires)*, mais pas sur le fond du dossier puisque Laurence FIDRY, c'est moi qui l'ai recrutée et tant mieux si vous la titularisez...

Mme LA PRESIDENTE. – Vous voyez, nous l'avons gardée, ayant bien compris ses compétences !

M. LOZACH. – De façon plus générale, nous sommes en quelque sorte – et vous l'avez évoqué tout à l'heure de manière elliptique – sur tout ce qui concerne l'Agenda 21, le développement durable. Nous parlions même à une certaine époque d'éco-département. Bref, nous étions lancés dans une démarche globale, d'ensemble et transversale, avec, chaque fois, les trois volets, économique, social, environnemental.

En effet, je constate de la continuité sur certains projets précis, que ce soit sur le label « Site Rivières sauvages » dont vous parliez tout à l'heure, sur l'appel à projets « Territoires à énergie positive » ou sur le développement de la Vallée des Peintres. Mais, sachant que nous avions élaboré à la fois une démarche globale et des fiches-actions très concrètes qui en avaient découlé, je voudrais savoir si, de manière assez régulière, vous nous soumettrez, comme nous y procédions, une sorte d'évaluation de cette démarche Agenda 21 dans le département de la Creuse.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous avais expliqué l'an dernier que la démarche Agenda 21 était un peu au point mort puisque ce qui avait été préparé n'a pas été validé par le Ministère. Nous sommes donc, depuis quelques semaines déjà, en relation étroite sur ce sujet-là avec la Direction des Territoires. Nous allons bénéficier d'un accompagnement financier de la part du Ministère, s'agissant, non pas de revoir toute la démarche dans sa globalité, mais d'en reprendre certains aspects.

Aujourd'hui, la question, qui n'a pas encore été tranchée, mais qui le sera prochainement, est de savoir si nous reprenons une méthodologie interne dans le cadre de laquelle nous n'avons pas excellé, ce qui a donc conduit au fait que, finalement, l'Agenda 21

du Département n'a pas été validé par le Ministère, ou alors si nous faisons appel à un cabinet externe qui, comme nous le disions précédemment, saurait peut-être plus nous apporter cette vision transversale et globale à la fois du fonctionnement de notre collectivité et de ses relations avec les autres collectivités intra ou supra départementales. Le ministère nous donne des financements pour aller en ce sens. Je pense qu'il est peut-être intéressant, suite à ce semi-échec, de retravailler les choses différemment.

La parole est à Mme PENICAUD.

Mme PENICAUD. – Ma remarque est aussi une question. Dans le cadre de la Région Nouvelle-Aquitaine, un seul aménagement touristique devait bénéficier d'une mise en lumière et il me semble que c'est la Cité de la Tapisserie qui a été retenue. Mon information est-elle avérée ?

Mme LA PRESIDENTE. – A ce jour, je n'ai pas eu de courrier ou d'information en ce sens. C'est d'ailleurs quelque peu décevant.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – Si c'est le cas, ce n'est pas une bonne nouvelle.

Mme PENICAUD. – La Cité de la Tapisserie aurait pourtant, me semble-t-il, été retenue comme événement phare pour le Département.

M. DAULNY. – Et la Vallée des Peintres, alors ?

Mme PENICAUD. – Un seul projet par département, me semble-t-il, devait être retenue pour une mise en lumière.

Mme LA PRESIDENTE. – Et pour combien de temps ?

Mme PENICAUD. – Ce n'est pas une mauvaise nouvelle, mais il me semble que c'est la Cite de la Tapisserie qui a été retenue.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – Tant mieux pour la Cité de la Tapisserie, mais franchement, si la Vallée des Peintres est ignorée au niveau de la Région Nouvelle-Aquitaine, c'est quelque peu regrettable car qui dit mise en valeur, mise en projet, mise en lumière veut peut-être dire aussi financements à la clé.

Mme PENICAUD. – Je crois que c'était la règle du jeu au départ : un événement ou aménagement touristique par département dans le cadre de la nouvelle Région.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – Sur quels critères. Sur quelle base ? Je pose la question car nous n'avons pas été sollicités.

Mme PENICAUD. – Je l'ignore, mais il me semble avoir lu cette information et je voulais savoir si elle était exacte. C'est une question à laquelle M. SIMONNET a peut-être des éléments de réponse.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Désolé, mais je ne suis pas au courant. Concernant le travail actuellement avec la Région puisque le tourisme est une compétence partagée entre la Région et le Département et, dès l'année prochaine, avec les EPCI, un schéma régional de développement touristique est en cours d'élaboration, je ne dirais pas en concertation avec les départements puisque nous avons eu hier une réunion de l'ADRT et les départements n'ont pas été sollicités sur ce schéma régional. Nous ne savons donc pas quel est son contenu. Nous savons seulement qu'il sera terminé en 2017, pour prendre effet au 1er janvier 2018 !

Grandes sont les attentes de tous les départements de la Région, les douze ayant d'ailleurs signé une charte d'engagement justement pour mettre la pression sur la Région et mettre en avant leur existence, leur politique départementale touristique, leurs offices de tourisme et leur véritable savoir-faire dans ce domaine. Les départements demandent à être pris en considération, aidés financièrement pour accompagner leur politique départementale, bientôt celle menée par les intercommunalités, dans le domaine touristique, et que, bien sûr, à l'échelle de l'international, la Région joue son rôle.

Pour le moment, le travail n'est pas en place, mais à l'état d'ébauche.

Sur le fait que la Région aurait ciblé, sur le plan touristique, la Cité de la Tapisserie, avec son ouverture, comme un événement majeur au sein de la nouvelle Région, nous n'en avons pas été informés et, pourtant, ayant participé à la promotion et à la mise en valeur de ce projet, l'ADRT est un relais. En tout cas, je n'en ai pas connaissance, mais je me renseignerai, madame PENICAUD.

Mme PENICAUD. – Au niveau de l'ADRT, vous n'en avez donc pas été informé.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Non, madame PENICAUD, mais je me renseignerai et si j'ai la réponse, je vous dirai ce qu'il en est.

Mme LA PRESIDENTE. – Lorsque nous avons rencontré Mme la Vice-présidente, en tout cas, je l'ai rencontrée lors des deux journées à l'occasion desquelles elle était présente en Creuse, j'ai plutôt eu le sentiment que la Région était en train d'établir un diagnostic, de prendre connaissance des atouts des différents départements, de créer du lien et donc de travailler sur un schéma.

La Cité est, en effet, un événement majeur acté, mais ce ne sera pas le cas tous les ans. Oui, l'ex-Région Limousin, puis la Nouvelle-Aquitaine ont consacré des financements à ce projet, et il faut les en remercier. C'est un vrai soutien d'une collectivité publique, comme celui de l'Etat, comme les fonds Massif et les fonds européens.

Par contre, j'avais cru comprendre, et nous avons eu aussi ce temps d'échange avec le département voisin de la Corrèze, que le regard bienveillant de la Région visait à nous accompagner sur les enjeux des stations de sports nature. L'agglo de GUERET est très avancée sur ce dossier. Tout ce qui tourne autour de cette thématique en particulier, peut-être sur le plateau ou autour du plateau de Millevaches partagé sur les deux départements, nous semblait d'intérêt, mais c'est l'une des thématiques de développement touristique possible dans le département de la Creuse.

Nous disions tout à l'heure que le Président de Région demandait aux départements de signer, ce qui n'est pas toujours le cas. Il est vrai que nous essayons vraiment d'être en veille. Certains des départements de la Nouvelle-Aquitaine ont même financé un bureau avec des chargés de mission qui sont à la Région. Vous imaginez ! Là aussi, je me suis posé la question. Dans le cadre tout à fait normal des relations entre la collectivité départementale et la collectivité régionale, je ne me voyais pas financer un chargé de mission du Département qui serait à la Région pour scruter tout ce qui s'y passe ! Je considère que les bonnes relations doivent se nouer de façon conjointe et concertée.

S'il nous est demandé de signer quand il s'agit d'affecter des financements que la Région ne veut pas mettre en place, en particulier sur le développement économique, alors qu'elle en a la compétence, par contre, quand elle met en place d'autres actions sans nous concerter, c'est quelque peu ennuyeux. Mais considérons qu'il s'agit pour le Président Alain Rousset d'une phase de démarrage et de transition nécessaire compte tenu de tout ce travail considérable auquel il doit se prêter au titre de la fusion des régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, s'agissant surtout de cette dernière qui donne lieu encore ce matin à un article dans la presse !

En tout cas, merci de nous faire part de ces informations quand vous en êtes destinataires…

Mme PENICAUD. – Excusez-moi, mais je ne fais pas part d'information. C'était une question.

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, mais la question interroge.

Mme PENICAUD. – Nous ne pouvons pas non plus nous insurger du fait que la tapisserie soit mise en avant en Creuse !

Mme LA PRESIDENTE. – C'est sûr ! M. LOZACH en parlerait mieux que moi, mais tout le projet autour de la Cité est bien au-delà, à travers toute la filière locale et même extra-locale, d'un musée pour exposer des tapisseries.

La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – Nous évoquons largement la loi NOTRe ce matin et, dans ce cadre, je souhaite aborder le volet économique dont la Région a compétence.

Je m'interroge sur la position de notre département par rapport aux syndicats mixtes, et plus particulièrement, vous vous en doutez, celui de La Croisière. Je crois que le Président DRIEUX vous a écrit à plusieurs reprises précisément à ce sujet et j'aimerais en savoir plus.

Ce syndicat a une particularité qui, je crois, a été évoquée par la Région, en ce sens qu'il s'agit d'un syndicat interdépartemental et je pense que le département de la Creuse a encore peut-être une vocation à intervenir. Vous le disiez tout à l'heure, il faut que le Département donne du sens à son rôle, et vous venez d'expliquer aussi que les délégations confiées à Bordeaux n'étaient pas forcément adaptées. Je pense que là, nous pouvons trouver des solutions pour que le Département puisse continuer à être partenaire de ce syndicat ou d'autres syndicats, malgré la compétence qui a été transférée à la Région.

Mme LA PRESIDENTE. – Ce que vous le soulignez encore une fois ce matin, madame GALBRUN, est vraiment emblématique : cette loi NOTRe, bon sang de bon sang ! Je ne sais pas qui l'a écrite, mais depuis qu'elle est effective, partout, que ce soit dans les assemblées, les réunions ou peu importe où l'on soit, il en est un toujours pour dire : « A cause de la loi NOTRe, nous ne pouvons plus faire ceci, mais ne pourriez-vous pas tout de même faire cela ? » Non ! Ce n'est pas moi qui l'ai faite… Ce n'est pas moi qui ai dit que les transports seraient transférés… Ce n'est pas moi qui ai décidé des grandes intercommunalités et des grandes Régions… Ce n'est pas moi qui ai dit que la compétence du développement économique serait dévolue aux Régions.

Il nous a même été expliqué que l'intérêt à constituer des grandes Régions, même si certaines sont restées inchangées dans leur configuration – c'est aussi une grande question – visait à leur donner un poids important, essentiel, couplé à ses compétences en termes de formation professionnelle, d'aménagement du territoire et de développement économique. Le schéma travaillé par la Région avec les différents partenaires – les collectivités, les chambres consulaires, les acteurs importants dans nos territoires – concerne le développement économique. La Région a construit son schéma et nous l'a présenté vendredi dernier. Quelques légères modifications pourront y être apportées, mais, en tout cas, il sera voté à la fin de l'année. C'est un schéma prescriptif dans lequel la Région explique ce qu'elle va faire et ce qu'elle ne va pas faire.

Point que je trouve intéressant, la Région qui disait en particulier ne pas intervenir aux côtés des EPCI sur le volet « immobilier d'entreprise » le dit aujourd'hui, et ce, preuve en est que les messages transitent de GUERET jusqu'à Bordeaux, dans les départements ruraux, les territoires fragiles, peu denses, sauf – pardon pour les élus de GUERET ! – pour les agglomérations. Cela veut dire que les six EPCI, hors l'agglomération, pourront contractualiser, sous certaines conditions évidemment, pour que la Région Nouvelle-Aquitaine cofinance des projets d'immobilier d'entreprise sur nos territoires. Je trouve cela très bien, et bien d'autres dispositions figurent naturellement dans ce schéma qui est d'importance.

Il a été dit et redit, et c'est pourquoi la Creuse a été citée, qu'il sera fait plus dans les territoires les plus fragiles. Nous en sommes l'exemple. La Creuse, je n'en doute pas une seconde, sera plus aidée et de façon différente que les onze autres départements de cette Région. J'en suis donc tout à fait ravie.

En ce qui concerne le SMIPAC, s'agissant d'un syndicat mixte à vocation développement économique, on retombe dans cette compétence qui a été transférée à la Région. Là encore, les services y ont travaillé avec ceux du Conseil départemental de la Haute-Vienne puisque les deux départements sont cofinanceurs, afin de savoir ce qui pourrait être proposé à la Région et au SMIPAC.

Compte tenu du problème juridique, il a été proposé tout simplement à la Région de reprendre, 2016 étant une année de transition, à compter de 2017 la place qu'occupaient les départements au titre de la compétence exercée désormais par cette dernière. Des échanges ont eu lieu entre Préfets parce que celui de la Haute-Vienne et celui de la Creuse n'avaient pas la même vision. En Haute-Vienne, le Préfet a été ferme et a expliqué au Président de ce département que c'était bien la Région qui était concernée. En Creuse, il y a eu un petit temps de… Puis, les Préfets ont échangé et nous venons de recevoir un avis selon lequel nous n'avons pas à intervenir dans ce domaine.

Nous allons donc accompagner en douceur notre départ car il faut qu'à compter de 2017, la Région se saisisse de ce syndicat, lequel il a tout son sens, même vu depuis Bordeaux. Il n'est pas situé n'importe où. Il ne s'agit pas pour la Région de soutenir en Creuse cinquante syndicats de développement économique puisque c'est le seul ! Expliquez-moi comment Alain Rousset, qui a le développement économique chevillé au cœur, au corps, dans l'âme et, en tout cas, dans son discours, ne compenserait pas ! Je ne me souviens plus précisément du montant de la contribution de chacun des départements…

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Un peu plus de 30 000 € !

Mme GALBRUN. – Il s'agit de 38 000 € !

Mme LA PRESIDENTE. – Ce n'est pas considérable pour la Région, il ne faut pas exagérer ! Nous ne devrions pas là avoir besoin de forcer sa main !

Mme GALBRUN. – Outre la question financière, c'est aussi celles du retour de fiscalité pour le Département…

Mme LA PRESIDENTE. – Ah là là !

Mme GALBRUN… et de la représentativité au sein de ce syndicat.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous avons encore une ardoise envers la Haute-Vienne, qui n'avait pas été réglée précédemment, le département de la Creuse lui devant 100 000 € !

Mme GALBRUN. – Je parle du principe !

Dernier point sur La Croisière, vous n'êtes pas sans savoir que Le Relais 23 est en train de s'installer puisque les travaux commenceront dans quelques semaines. Le département de la Haute-Vienne s'est déjà positionné notamment sur les futurs emplois qui seront créés, s'agissant de contrats d'insertion. Il serait bien aussi que nous puissions un peu travailler avec Le Relais 23.

Mme LA PRESIDENTE. – M. MORANÇAIS a déjà eu un contact, mais malheureusement, il n'est pas là aujourd'hui pour vous en parler.

Mme GALBRUN. – C'est à l'occasion d'une réunion très récente que cette information m'a été donnée. Je pense qu'il serait intéressant que nous puissions aussi prendre rang.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous y avons déjà pensé, madame GALBRUN, mais merci de le rappeler ! C'est important, en effet, et vous avez raison de le souligner.

Le Président du SMIPAC a saisi, lui aussi, par courrier et probablement d'autres voies le Président de la Région pour lui expliquer la situation et lui rappeler que les Présidents et, qui plus est, les Préfets des deux départements lui confirment que c'est à la Région de prendre les participations des deux départements. Nous gageons que ce ne sera pas vraiment un problème, en tout cas je ne le pense pas.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Concernant le développement économique, au moins il y a là une clarification, une simplification. On ne peut pas, d'un côté, critiquer sans cesse le « millefeuille » territorial, expression de Raymond Barre, reprise au moins 100 00 fois depuis, et, de l'autre, adresser des reproches à la clarification. Là, c'est la clarification, avec un leader, la Région, et un relais territorial, les EPCI. Sur le papier, il en est ainsi. Je ne dis pas que c'est facile à mettre en œuvre, mais c'est tout de même assez simple.

Du point de vue des porteurs de projets, il faut surtout qu'en matière d'instruction des dossiers, là aussi, la proximité continue à jouer. Si l'antenne guérétoise de l'ex-Région Limousin était maintenue, par exemple, ce ne serait pas mal. Pour l'instruction des dossiers, le maintien du relais limougeaud, si je puis dire, comme du relais poitevin, paraît acquis. Maintenant, je crois qu'il faut descendre également d'un cran supplémentaire et essayer d'obtenir le maintien de l'antenne de l'ex-Région Limousin à GUERET.

Ma question concerne le SRDEII que vous évoquiez tout à l'heure : globalement, comment le département de la Creuse est-il associé justement à cette concertation et à la rédaction de ce schéma ? Parlant du département de la Creuse, je pense aussi bien aux acteurs privés qu'aux acteurs publics : Département, EPCI, consulaires. Y a-t-il concrètement un dialogue et des échanges ? Je pose la question car, comme vous l'avez dit, ce sont des schémas prescriptifs, qui s'imposeront donc à tout le monde.

Mme LA PRESIDENTE. – Comme je ne souhaite pas faire de polémique, je vais vous dire oui !

Pour ce qui concerne le Conseil départemental, nous avons été appelés à nous manifester et à établir nos contributions sur les différents volets de ce schéma. Nous avons été aussi invités à Limoges à la présentation du projet – le schéma était alors vraiment à l'état de projet – par le Vice-président en charge de l'économie. J'ai pu lire également les annexes de ce schéma qui ont été rédigées par le Conseil économique et social.

Lors d'une rencontre avec le Président, nous avons pu évoquer justement un certain nombre de points pour notre département, qui m'ont permis de lister quelques particularités quant à notre vision du développement économique, et ce dans le cadre de notre contribution départementale. J'ai également constaté que les consulaires ont été, eux aussi, invités à collaborer à l'écriture de ce schéma.

Quant à la dimension que la Région a souhaité lui donner, en tout cas en termes de concertation, je ne saurais pas précisément vous donner la liste des participants. J'ai le document et il est vrai que je me suis plutôt attachée à en lire le contenu et les amendements qui y avaient été apportés, en particulier pour ce qui nous concerne. Comme je le disais précédemment, quand il y est question de territoires ruraux fragiles, j'espère bien que la Creuse sera sous l'œil bienveillant de la Région.

La question qui s'est posée et que nous avons aussi évoquée vendredi dernier à Bordeaux est celle du zonage AFR, dont il n'est pas fait mention dans le schéma. C'est pour moi, là aussi, un point de préoccupation. Quand je parle d'équité territoriale, je sais bien qu'il n'y aura pas de zones AFR sur 100 % du territoire départemental, mais comment cela sera-t-il compensé, sachant que le département compensait en partie sur certains dossiers ? C'est une décision que vous aviez proposée, monsieur LOZACH, et heureusement ! Alors que, dorénavant, le Département n'interviendra plus, c'est une vraie question et nous l'avons donc soulevée.

Par ailleurs, vous avez commencé votre intervention sous un angle assez symbolique et emblématique et je me dis que, finalement, oui, les discours sont parfois plus politiciens que la réalité ! M. LEGER soulignait tout à l'heure le fait que je n'avais pas signé le courrier cosigné par les onze Présidents de départements et Alain Rousset, courrier adressé

au Premier ministre pour que tous ensemble, nous demandions que les départements puissent continuer de financer le développement économique. Il s'agit d'un courrier vain et pieux puisque, encore une fois, il y a une loi. En tout cas, non, je ne l'ai pas signé en effet, et je m'en suis expliquée auprès d'Alain Rousset en personne. Quand j'ai rencontré le Président de la République à Tulles en début d'année – je vous avais d'ailleurs fait copie des courriers – et tandis que je le sensibilisais sur nos difficultés financières en Creuse, il me répondait avec honnêteté que je n'avais plus rien à craindre. Il ne devait plus y avoir d'ombre au tableau puisque grâce à la loi NOTRe, avec la clarification des compétences, nous ne devions plus intervenir partout et nous pouvions donc nous recentrer sur nos politiques déclinées dans le cadre réglementaire de la loi NOTRe.

C'est amusant, si je puis dire, d'observer ce qui se passe depuis un an et demi, surtout que cela risque de durer encore. Alain Rousset est tout de même bien parlementaire : en tant que tel, il vote une loi qui détermine et clarifie les compétences des uns et des autres, si bien qu'il ne s'agit pas après de trouver les moyens d'expliquer que ce n'est pas possible, qu'il faut procéder autrement et faire participer ceux auxquels il a été dit qu'ils ne participeraient plus ! Bref, ce n'est pas grave, surtout que nous en avons vu d'autres et que nous en verrons d'autres ! Mais voilà pourquoi je n'ai pas signé ce document et j'ai dit à M. Rousset pourquoi je ne le signais pas, m'étant permise de lui transmettre les vraies raisons. Ce n'est en rien une position anti-Région, anti-Premier ministre ou anti-tout ce que vous voulez. Seulement, à un moment donné, quand un cadre vous est donné, comme vous venez de le rappeler, monsieur LOZACH, visant à une clarification des compétences et dès lors que le législateur en a décidé ainsi, il n'est plus possible de faire tout comme avant.

Aurais-je un raisonnement peut-être trop cartésien et pas assez politique ? Je ne sais pas, mais en tout cas, un « truc » m'échappe !

La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Madame la Présidente, pour aller dans votre sens, il faut ajouter que dans les discussions et concertations que nous avons pu avoir avec la Région et les douze départements autour de la table – la dernière réunion à Bordeaux date de voilà à peu près un mois –, les élus régionaux nous ont dit très clairement : « Pour ce qui nous concerne, le schéma régional sera adopté en décembre en session plénière à la Région et mis en application au 1er janvier 2017. Par contre, quid des financements ? » Compte tenu de l'ensemble des remontées des départements dans le cadre de la concertation, la Région n'aurait pas les moyens financiers de mettre en place et de reprendre l'ensemble des politiques départementales qui étaient menées jusqu'à présent dans le domaine économique.

Mme LA PRESIDENTE. – Dit-elle !

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Dit-elle, oui ! Alors, soit elle demande aux départements de contourner la loi et de poursuivre leur politique en fin de compte parce que, financièrement, cela l'arrange bien, soit elle envisage très clairement, se réfugiant derrière

l'Etat, de lui demander de lui permettre de lever un nouvel impôt pour pouvoir financer sa politique économique ! C'est là frôler l'absurde !

Mme LA PRESIDENTE. – Tout cela est bien complexe, mais j'ai tout de même eu du mal à avaler l'argument !

Vous ne l'entendez pas quand, moi, je le décline, mais ayant les chiffres et les documents, vous pouvez tout vérifier. Tout est clair et transparent chez nous en matière budgétaire. Deux DOB ont été organisés cette année et vous avez eu tous les éléments.

Quand la Région dit ne pas pouvoir mettre financièrement ce que les départements affectaient, nous savons tous pourquoi. Lisez ce qui est écrit dans la presse aujourd'hui ! 100 M€, la Région Nouvelle-Aquitaine ne les a pas ? Bref, j'ai bien compris qu'avec ces millions, elle avait autre chose à faire et qu'elle en avait besoin à d'autres fins.

En tout cas, ce qui nous a inquiétés un temps, c'est ce que nous ne pourrons plus faire sur le volet agricole. M. SIMONNET a beaucoup travaillé avec les services de la Région et la Chambre d'Agriculture. C'est un peu compliqué, mais, par exemple, un département n'a pas signé cette convention que nous avons tous signée dans la Région Nouvelle-Aquitaine. C'est assez surprenant de la part d'un département rural comme le nôtre, s'agissant de la Corrèze. Ce département a fait travailler son service juridique et s'est attaché de conseils juridiques externes et, juridiquement, la convention ne tiendrait pas la route non plus !

Voilà le contexte dans lequel nous évoluons ! Nous voudrions bien tous être plus vertueux et continuer comme c'est aujourd'hui, mais nous pouvons être retoqués sur un certain nombre de points et devoir revenir en arrière. En tout cas, j'espère que ce que nous avons prévu à travers cette convention en 2016 sera fait et que personne n'y reviendra. C'est la seule chose que j'ai à dire sur ce sujet-là.

Avons-nous répondu à toutes les questions ? Peut-être pas !

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – J'interviens de nouveau, mais très brièvement, parce que c'est peut-être notre dernière séance plénière, avant la signature par la Région de ce schéma régional de développement économique. Je ne sais pas jusqu'où ira ce schéma régional en matière d'infrastructures routières, par exemple, mais c'est pour nous, Creusois, peut-être l'occasion aussi d'un rattrapage, puisque nous parlions tout à l'heure de La Croisière, s'agissant de cette fameuse bretelle.

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, dans le cadre du SMIPAC, n'est-ce pas ?

M. LOZACH. – C'est à la fois le même dossier sans être tout à fait le même, s'agissant de la desserte de La Croisière. C'est une opération de l'ordre de 500 000 € ou 600 000 €, pas plus. Puisque la seule route nationale concernée en Creuse est la 145 et étant donné que les travaux sont achevés, il s'agissait de raccrocher la bretelle de cette route nationale dans le cadre des

implications de l'Etat, et ce pour un montant à l'époque de 400 000 € ou 500 000 €, ce qui est quand même peu ! Cette opération faisait partie du PDMI, le Plan de modernisation des itinéraires routiers, et n'a pas été réalisée. Peut-être pouvons-nous là obtenir, je le répète, un rattrapage par rapport au Contrat de plan Etat-Région ; sinon, je crains que ce ne soit jamais le cas.

Mme LA PRESIDENTE. – Le projet de schéma est sur mon bureau et je vais le consulter tout à l'heure, mais de mémoire, et ma mémoire me fait parfois défaut, je l'avoue, je ne l'ai pas vu fléchée. Je ne me souviens pas d'un volet d'investissement routier au sein de ce schéma de développement économique.

En revanche, vous l'avez évoqué et moi aussi, il est bien question de faire du *lobbying* – je reprends vos mots – et nous nous y prêterons, j'en suis certaine, tous ensemble, autour du futur schéma qui sera adopté, me semble-t-il, en 2018 : le schéma d'équilibre des territoires. C'est dans ce cadre que nous pourrons parler, en tout cas pour le département de la Creuse et c'est ce que j'ai dit aussi à M. Rousset, du ferroviaire et du volet routier. Là encore une fois, pardon, monsieur FOULON, mais ce n'est pas le département de la Creuse qui va coûter cher à la Région en termes d'accompagnement des aéroports ou des ports ! C'est une particularité qui est la nôtre, mais qui me fait dire aussi qu'il faudra peut-être affecter plus de financements sur le ferroviaire et le routier, en tout cas, pour la Région Nouvelle-Aquitaine.

Personne ne demande plus la parole ?...

Ce sont donc sur ces mots que s'achèvent nos échanges, sachant que nous avons procédé au vote du rapport.

PERSONNEL DEPARTEMENTAL
MODIFICATION DE L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE
AU SEIN DE LA DIRECTION DE L'INSERTION ET DU LOGEMENT

RAPPORT N°CD2016-10/1/11

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission. – L'objet de ce rapport est de soumettre à l'approbation du Conseil départemental une modification du tableau des emplois et des effectifs de la collectivité, découlant de la modification de l'emploi de Chef de service au sein de la Direction de l'Insertion et du Logement – Pôle Jeunesse et Solidarités.

Au regard des évolutions importantes de ce poste, il est proposé que la fiche de poste de Chef de service soit modifié et que l'emploi soit ouvert au grade d'attaché territorial.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Je profite de ce rapport qui a trait à un portage départemental du PIG sur l'habitat pour vous dire que j'ai proposé, dès mercredi soir, lors du premier conseil

communautaire que je présidais à Creuse Grand Sud – proposition qui n'a pas fait l'objet d'un vote puisque ce n'était pas un point à l'ordre du jour – que si, en janvier, les élus le souhaitent et si nous en avons les moyens budgétaires, alors Creuse Grand Sud adhèrera à ce PIG départemental. Vous voyez que nous aussi, nous savons faire la part des choses entre ce qui peut se dire ici et les relations que nos territoires peuvent entretenir avec le Conseil départemental !

Mme LA PRESIDENTE. – Nous l'avons déjà évoqué et c'est sans aucun souci. D'ailleurs, nous avions laissé la porte ouverte parce que, outre les positions politiques et dogmatiques, ce qui nous importe, ce sont les intérêts des habitants de ce territoire.

Permettez-moi tout de même, monsieur LEGER, de vous interroger, mais vous n'êtes pas obligé de me répondre, sur le changement de posture puisque vous étiez élu du territoire auparavant et vous militiez contre.

M. LEGER. – Je le confirme !

Mme LA PRESIDENTE. – Vous m'aviez même accusée de faire de la récupération politique – ce sont, me semble-t-il, les termes que vous aviez employés – ou je ne sais pas trop quoi. Heureusement que je ne m'attache pas trop à ce genre de petits détails et, je vous le redis, malgré cette invective, nous avions prévu de laisser la porte ouverte pour Creuse Grand Sud. C'est donc sans aucun souci.

M. LEGER. – J'assume les positions qui étaient les nôtres et qui étaient partagées dans notre conseil communautaire. Lorsque l'ANAH a lancé le débat « vous avez trop de porteurs de projets et c'est pourquoi nous ne sommes pas efficaces », il me semble bien que lors de la première rencontre qui avait eu lieu dans les locaux de la DDT, vous faisiez partie des élus, en tout cas nous étions nombreux à dire à cette époque qu'un portage départemental n'était sans doute pas une bonne chose parce que nous faisions sans doute mieux à l'échelon local que ce qui aurait pu être fait à l'échelon départemental. Petit à petit, nombre d'élus ont changé d'avis, et je respecte cet avis. Nous avons été, finalement, les derniers des Mohicans sur cette position. Mais je répète ici en public de ce que je vous ai dit l'autre jour en Commission permanente : on n'a pas toujours raison quand on est tout seul sur une position. Il est hors de question pour moi de prendre en otage les habitants de mon territoire pour une affaire qui est réglée. Recevez cela comme une démarche d'ouverture de notre part, parce que je ne suis pas tout seul dans cette affaire ! J'ai cru comprendre, lors du dernier conseil communautaire dans le cadre duquel ce point n'a été évoqué qu'en questions diverses, que les élus souhaitaient maintenant passer au portage départemental.

Mme LA PRESIDENTE. – Bien sûr et heureusement que vous pensez aux habitants de votre territoire avant de penser à d'autres enjeux qui sont moins louables !

Tant mieux si nous nous entendons sur ce point-là, mais essayons de nous faire confiance parfois. Je crois que la différence que, moi, je voyais par rapport aux territoires, lorsque l'ANAH nous expliquait que nous étions très mauvais sur ces dossiers-là, était liée au

fait que je présidais un Pays qui effectuait déjà ces politiques habitat pour cinq intercommunalités. C'est vrai que ce qui leur convenait moins, c'était le portage qui était assuré auparavant plus spécifiquement sur des intercommunalités que nous dirons aujourd'hui de moindre taille.

Tant mieux d'être revenu dans le sens commun et de me faire grâce du fait que je ne fais pas que de la politique, mais que je travaille aussi pour le département et pour tous ses habitants. Quand je dis que « je travaille », c'est encore une fois les services et les Vice-présidents à mes côtés, et je les en remercie.

M. LEGER. – Je reçois le compliment pour moi aussi ! *(Sourires dans les rangs de l'opposition départementale.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Bien sûr, mais je vous en ai adressés tout à l'heure ! En tout cas, je compatis à votre situation !

Personne ne demande plus la parole ?...

Je vous propose donc d'adopter la modification du tableau des emplois de la collectivité.

Pour ce faire, il est proposé que l'emploi de Chef de service au sein de la Direction de l'Insertion et du Logement soit ouvert à la catégorie A – cadre d'emplois des attachés territoriaux – grade : attaché principal ou attaché territorial ou, à défaut, contractuel.

Compte tenu de la spécificité des missions de l'emploi susvisé, il est proposé d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel de la catégorie A à l'issue de l'appel à candidatures régulier et de fixer le niveau de rémunération, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Enfin, je vous propose de m'autoriser à procéder à la modification du tableau des effectifs de la Direction de l'Insertion et du Logement au sein du Pôle Jeunesse et Solidarités.

Je mets aux voix ces propositions. *(Adoptées à l'unanimité.)*

AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COLLECTIVITE AUPRES DE LA DIRECTION TERRITORIALE POITOU-CHARENTES/LIMOUSIN/AQUITAINE DU RESEAU CANOPE

RAPPORT N°CD2016-10/1/12

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission. – La première commission s'est prononcée favorablement sur la proposition visant à autoriser Mme la Présidente à signer l'avenant n°4 à la convention en date

du 4 novembre 2013 concernant la mise à disposition d'un agent de la collectivité auprès de la Direction Territoriale Poitou-Charentes – Limousin – Aquitaine du Réseau Canopé.

Cet avenant prévoit le renouvellement de la convention pour une durée d'un an, à compter du 1er novembre 2016.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette proposition. *(Adoptée à l'unanimité.)*

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN DES VÊTEMENTS DE TRAVAIL

RAPPORT N°CD2016-10/1/13

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission. – Il s'agit d'autoriser Mme la Présidente à signer le nouveau projet de convention avec la ville de GUERET, tel qu'il figure en annexe du rapport et qui prend en compte les observations du contrôle de légalité, ainsi que de donner délégation à la Commission permanente pour le suivi de ce dossier.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette proposition. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mes chers collègues, compte tenu de l'heure, je vous propose d'interrompre là nos travaux que nous reprendrons à quatorze heures. Avant la reprise de notre séance, j'invite les commissions à se réunir pour l'examen des vœux et motions.

La séance est suspendue.

(Suspendue à douze heures quarante-cinq, la séance est reprise à quatorze heures dix.)

Mme LA PRESIDENTE. – La séance est reprise.

Excusés, M. Franck FOULON a donné pouvoir à M. Nicolas SIMONNET, M. Etienne LEJEUNE à Mme Marie-France GALBRUN et Mme Nicole PALLIER à M. Jean-Baptiste DUMONTANT.

Avant d'en venir à l'examen des rapports relevant de la deuxième commission, je tiens à poser une question à ceux qui disaient ce matin que le Département aurait gagné 3 M€ s'il y avait eu recentralisation du paiement des allocations RSA avec l'année de référence 2016. C'est intéressant de le dire et si cette information m'a échappé, j'aimerais bien que vous puissiez me le démontrer. Il ne suffit pas de le clamer, mais encore faut-il le justifier et que ce soit vérifié.

Pourriez-vous vous en expliquer, monsieur le Président de groupe ?

M. LEGER. – Je me tiens à votre disposition pour vous rencontrer prochainement et discuter de ce chiffre. C'est sans problème.

Mme LA PRESIDENTE. – Très bien. Vous me direz également sur quels critères il a été établi.

M. LEGER. – Tout à fait.

Mme LA PRESIDENTE. – Parfait ! Nous pourrons ainsi apprécier ce qu'il en est si vous disposez d'informations dont nous n'avions pas connaissance.

C'est important parce que j'imagine que la presse, ici présente, va diffuser ce message. Il serait très problématique, en effet, de nous retrouver dans la même situation qui a prévalu en début d'année. Souvenez-vous des affirmations alors de M. LOZACH. Notre collègue ne nous a pas encore rejoints, mais il avait affirmé que le Ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, M. Baylet, avait annoncé un fonds exceptionnel de péréquation de la CVAE. En fait, c'était bien ce que je vous avais dit : 390 000 € pour le département de la Creuse et le reste pour le Territoire de Belfort.

Franchement, donner des coups d'épée dans l'eau est une chose, mais nous ne pouvons décemment pas jouer avec de fausses informations. J'espère donc sincèrement que vous avez des éléments probants pour me démontrer que vous avez raison.

M. LEGER. – Bien entendu, je ne me permettrais pas de parler en lieu et place de notre collègue.

Mme LA PRESIDENTE. – Bien sûr.

M. LEGER. – Je vous propose donc d'avoir l'élégance d'attendre son retour pour évoquer le sujet, mais il me semble bien qu'il n'avait pas tout à fait dit ce que vous venez de rappeler.

Mme LA PRESIDENTE. – Précisément, M. LOZACH nous rejoint à l'instant.

M. LEGER. – En effet. Il va donc pouvoir en parler lui-même !

Mme LA PRESIDENTE. – Pardonnez-moi, monsieur LOZACH, mais je revenais à l'instant sur l'annonce faite ce matin, selon laquelle la Creuse aurait perdu 3 M€ s'il y avait eu

renationalisation des allocations RSA dans les conditions qu'énonçait le Gouvernement, c'est-à-dire avec l'année de référence 2016. Comme il a donc été dit ce matin à plusieurs reprises, nous perdons 3 M€ parce que cette négociation dans ces conditions n'a pas été poursuivie. Je disais qu'il fallait faire attention à la provenance des informations, me souvenant qu'en début d'année, dans une interview à la presse dont je n'ai plus les termes exacts ni de l'article, ni de vos propos, vous aviez parlé d'un fonds de péréquation de la CVAE, dont les départements de la Creuse et du Territoire de Belfort étaient destinataires. Vous vous étiez alors interrogé sur les raisons pour lesquelles nous l'avions passé sous silence. Je vous avais répondu, preuves à l'appui et après vérification auprès des services de l'Etat, qu'il s'agissait bien de 390 000 €, montant d'ailleurs inscrit dans les deux documents afférents au DOB. Je ne voudrais donc pas que des informations soient ainsi lancées et que le chiffre annoncé de 3 M€ ne soit, en fait, que de 270 000 €, à l'instar de ces 4,5 M€ de ce fonds exceptionnel dont devait bénéficier la Creuse, alors qu'il s'agissait bien de 390 000 €, et non pas de plusieurs millions d'euros !

Excusez-moi d'insister sur ce point, mais c'est important. Les informations que vous diffusez ont résonance auprès des habitants de ce département – heureusement d'ailleurs ! – comme celles que nous diffusons. Par conséquent, quant à dire que la majorité départementale aurait refusé, par posture politique, un accompagnement de 3 M€ au titre du RSA, vous voyez ce sur quoi vous vous engagez.

M. LOZACH. – Je vais vous répondre car il convient là de ne pas tout mélanger !

D'abord, en début d'année, le débat a porté sur un fonds très précis : le fonds de compensation de la CVAE. J'avais rappelé une intervention du Ministre au cours d'un débat parlementaire, dans laquelle il évoquait deux départements en ayant bénéficié. Nous étions donc en droit de voir la Creuse en bénéficier de nouveau, mais peut-être qu'entre-temps, les critères de référence ont été modifiés. Par exemple, Peugeot est en difficulté une fois et ne saurait l'être à répétition tous les ans. C'est ainsi que le Territoire de Belfort a bénéficié de cette manne publique.

Le fonds de compensation de la CVAE est une chose et le fonds de concours exceptionnel pour la fin de l'année en est une autre. Sur les 200 M€ dont ce fonds sera pourvu, je pense que la Creuse en retirera un bénéfice tout à fait positif et probant.

En ce qui concerne la renationalisation financière du RSA, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit ! Je n'ai jamais dit que c'était la Creuse qui, délibérément, acceptait de perdre un certain montant, sachant que l'on peut débattre du chiffre précis. Nous savons pertinemment que les décisions sont prises à un autre niveau et là, en l'occurrence, lors des négociations entre l'ADF et Matignon, voire Matignon et Bercy. En tout cas, ce n'est pas le département de la Creuse qui a dit accepter ou refuser les propositions. Ce n'est pas à ce niveau-là que les décisions ont été prises. Je n'ai donc jamais accusé le Conseil départemental.

En revanche, je constate que la Creuse perd *a minima* 270 000 €, si tel est bien le chiffre que vous avez cité.

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, 270 000 € sur 18 M€ !

M. LOZACH. – Nous nous résignons donc à perdre tout de même un certain montant, quel qu'il soit.

Mme LA PRESIDENTE. – Pardon, mais vous n'étiez pas là lorsque j'ai commencé mon intervention. Je voulais vérifier un point qui devient public puisque nous sommes réunis en séance publique. Vous avez clairement avancé ce matin que, eu égard à la proposition du Gouvernement visant à retenir, s'agissant du montant des allocations RSA, 2016 comme année de référence, si, non pas nous, certes, mais l'ensemble des départements avait conclu à cette négociation, nous aurions gagné, nous département de la Creuse, 3 M€.

J'interrogeais donc votre Président de groupe pour savoir, à titre d'information, quelles modalités de calcul vous permettaient d'avancer ce chiffre. M. LEGER m'a répondu qu'il me transmettrait à ce sujet les éléments.

M. LOZACH. – Sur les 700 M€, il ne nous paraissait pas aberrant…

Mme LA PRESIDENTE. – Pardon ? Vous parlez d'une enveloppe de 700 M€ et vous en déduisez que la Creuse aurait été gagnante de 3 M€ ? C'est seulement sur ce critère-là que vous vous fondez ?

M. LOZACH. – Non, madame la Présidente, nous ne sommes pas aussi légers que cela !

Mme LA PRESIDENTE. – Ah bon ! J'ai eu peur !

M. LOZACH. – Remettez-vous de vos émotions !

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, je vais m'en remettre !

M. LOZACH. – Nous ne sommes pas aussi naïfs et angéliques que cela. Les chiffres que nous avons cités correspondent à un calcul auquel nous avons procédé.

Mme LA PRESIDENTE. – J'aimerais que vous puissiez me dire sur quels critères et sur quelles bases vous vous êtes fondés. Le Gouvernement avait-il déjà listé le montant réparti par chacun des départements ou s'agissait-il d'une enveloppe globale ?

M. LOZACH. – C'est le calcul que nous avons fait, nous, modestes élus du Conseil départemental de la Creuse et modestes membres de l'opposition.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est ce qui change tout ! C'est la raison pour laquelle j'en revenais à cette information sur le fond de compensation de la CVAE, que vous aviez donnée à la presse en début d'année, en parlant d'un montant de 4,5 M€ alloué à la Creuse. « Où est donc passé cette manne financière ? », vous interrogiez-vous alors en substance. Or vous aviez l'information claire, nette et précise dans les deux documents intitulés « Débat d'orientations budgétaires », qui vous avaient été transmis en début d'année.

En effet, vous aviez fait communication dans la presse d'un montant de 4,5 M€ pour deux départements, mais sans dire que la Creuse n'avait perçu sur ce montant que 390 000 €. Vous savez, quand les Creusois lisent que 4,5 M€ bénéficient à deux départements, ils font tout simplement la division. Là aussi, vous m'inquiétez vivement lorsque vous dites partir du principe d'une enveloppe de 700 M€ à l'échelle nationale et, par voie de conséquence, d'un montant de 3 M€ dont la Creuse aurait été destinataire. Nous, le chiffre dont nous disposons est de 270 000 €. Or 270 000 € et 3 M€, ce n'est pas tout à fait la même chose ! Il faut donc faire attention à notre communication. Si vous m'assuriez que c'est le Gouvernement qui avait annoncé ce montant pour la Creuse puisque, en tant que parlementaire, vous pouvez parfaitement avoir des informations qui ne nous sont pas transmises, je serais la première à dire que la pause dans les négociations était une erreur.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Sur ce fonds de compensation de la CVAE, je me souviens précisément de ce qui a été dit alors. Il avait été fait part d'un montant total de 4,5 M€ pour deux départements. Je me souviens très bien que l'un d'entre nous, sans doute M. LOZACH, avait précisé que, vu le tissu industriel du Territoire de Belfort et donc de l'impact de la crise, il était évident que celui-ci percevrait une part bien plus importante que la Creuse. Voilà ce qui a été dit ! *(Exclamations des Conseillers départementaux de la majorité départementale.)*

Je vois bien où vous voulez nous emmener, mais vous ne pourrez pas nous faire dire ce que nous n'avons pas dit. Les propos que nous avions tenus alors me reviennent précisément. *(Ah ! des mêmes Conseillers départementaux.)* Jamais nous n'avons dit que 4,5 M€ bénéficieraient à la Creuse. Je me souviens très bien qu'il avait été précisé que ce montant était destiné aux deux départements en question.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Non, pas du tout !

M. LOZACH. – J'avais même fait circuler une photocopie de l'intervention du Ministre dans laquelle étaient mentionnés la nature du fonds, les deux départements et le montant du fonds.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Y figurait le montant total, mais pas la répartition précise.

M. LOZACH. – C'est vrai, mais les deux départements étaient mentionnés : le Territoire de Belfort et la Creuse.

Mme LA PRESIDENTE. – Le Préfet lui-même, à ma demande, m'a fait copie de ce débat au Sénat et, en effet, vous en avez fait communication, mais après votre interview dans la presse. Nous retrouverons l'article en question car il ne s'agit pas non plus de passer notre après-midi sur le sujet.

Quand vous dites – et telle est la vraie question – que la Creuse aurait gagné 3 M€, apportez-nous en la démonstration, pour ne pas dire la preuve car c'est un montant important.

La parole est à M. GAUDIN.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Je veux simplement préciser que ces 270 000 € dont la Creuse aurait été bénéficiaire avec la recentralisation du financement du RSA sont issus des calculs intégrant la décision du Gouvernement qui consistait à se fonder sur le CA 2016.

En revanche, je rappelle qu'en ce qui concerne la répartition de la TICPE et du FMDI, sur les trois parts, deux sont supprimées dans la proposition du Gouvernement et que s'agissant du maintien de la troisième part de ces revirements de produits, un tiers reste conditionné au respect de la législation dans le domaine de l'insertion.

Le calcul en vertu duquel nous parvenions à ces 270 000 € supposait que le Département perçoive 100 % de la troisième part. Il s'agissait donc du plafond que nous pouvions espérer. Sauf à penser que nos services et, en particulier, le PJS ne savent plus calculer et transcrire les dispositions de la loi, j'en reste à ce plafond de 270 000 € en termes de récupération consécutive à la renationalisation du RSA.

M. LOZACH. – Je constate que nous ne percevrons ni les 3 M€ ni les 270 000 €, mais rien du tout parce qu'il y a eu échec des négociations, lesquelles sont suspendues.

Mme LA PRESIDENTE. – Pourquoi ne croyez-vous pas que la nouvelle motion qui a été proposée à l'unanimité, droite et gauche confondues, n'engagerait pas le Gouvernement à poursuivre ?

M. LEGER. – Permettez-nous d'en douter parce que ceux qui ont participé au vote de la motion sont les mêmes qui ont fait capoter la négociation.

Mme LA PRESIDENTE. – Mais pas du tout ! Les Présidents de département de sensibilité socialiste ont voté cette motion…

M. LEGER. – Oui.

Mme LA PRESIDENTE… visant à s'engager dans une nouvelle négociation qui semble plus cohérente au regard du budget de l'Etat.

M. LEGER. – Oui, mais l'ADF étant tenue par vos amis, si ceux-ci décident encore une fois de faire capoter les négociations…

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Mais non puisque cette motion a été adoptée à l'unanimité ! Arrêtez, s'il vous plaît, ce type d'arguments !

Mme LA PRESIDENTE. – Vous devriez avoir confiance en M. Lecerf, Président du département du Nord qui accuse un reste à charge, rien que sur le RSA, de 280 M€, sans parler des autres !

M. LEGER. – Sans parler des autres, précisément parlons de vous ! Je connais une majorité qui affichait un besoin de financement, dans un premier débat d'orientations budgétaires, pour affoler tout le monde, de 10 M€ et, trois semaines plus tard dans un second débat d'orientations budgétaires, de 4,5 M€ et, en réalité, sans doute moins !

Mme LA PRESIDENTE. – Pas du tout et je regrette que vous n'ayez jamais voulu entendre certaines considérations parce que je partais du postulat de départ selon lequel vous aviez dit que vous seriez une opposition constructive. Suffisait-il de donner une image figée, sans modifier quoi que ce soit, ni baisse des dépenses, ni recherche d'économies, ni retouche de la structure de la collectivité, et sans ne prévoir aucune recette supplémentaire consistant à envisager un emprunt pour l'investissement ou de la pression fiscale pour le fonctionnement ?

« Voilà où nous en sommes et voilà ce qui se passera l'année prochaine si nous ne changeons rien », tel était le premier débat d'orientations budgétaires, et c'est ce que doit être un débat d'orientations budgétaires.

« Voilà ce que nous pouvons changer », tel était le sens du deuxième débat d'orientations budgétaires. Je m'adressais alors à tous les élus et, en particulier, à ceux qui font partie de la commission des finances que nous avons réunie plusieurs fois. Sans aller plus loin dans les économies à réaliser, devions-nous rechercher encore d'autres politiques sur lesquelles le Conseil départemental devait tirer un trait ou envisager de la pression fiscale, et de même sur la section d'investissement ? C'était très clair ! En termes de démocratie participative, ce ne pouvait pas être mieux perçu de la part des habitants. Ceux-ci en ont marre de ces débats politiques gauche-droite qu'ils jugent stériles, fait qui, nous disent-ils, se traduira dans les prochaines élections, et nous invitent, en tant que représentants de tous les cantons de ce département, à travailler ensemble sur des questions cruciales. C'est ce pour quoi nous avons été élus.

L'une de ces questions cruciales était, bien entendu, le budget de notre collectivité, surtout dans la période que nous traversions. Je vous l'ai dit et je vous ai laissé la porte ouverte pour faire des propositions. Après, à chacun ses choix et je les ai respectés ! Je vous ai également dit alors que pour 2017, ce serait beaucoup plus bref et qu'en aucune façon, le débat d'orientations budgétaires ne serait un budget préparatoire. C'est un débat axé sur une posture, cette année en tout cas, que nous pouvons dégager en fin d'année par rapport aux recettes et aux dépenses estimées de l'année prochaine. Point barre !

Dans le cadre d'un débat d'orientations budgétaires, je n'ai pas à vous donner ou à vous imposer un budget prévisionnel. Il s'agit bien d'être dans le temps du débat d'orientations budgétaires. C'est ainsi et il en sera ainsi cette année parce que je respecte les engagements qui doivent être les nôtres.

En tout cas, et nous allons clore sur ce point, vous avez fait communication du fait que si l'Assemblée des Départements de France avait accepté les conditions des négociations du transfert du paiement des allocations RSA à l'Etat, année de référence 2016, la Creuse aurait gagné 3 M€. Telle est l'information que vous avez rendue publique aujourd'hui. Nous la vérifierons dans quelque temps puisque vous m'apporterez des éléments vous ayant permis d'annoncer ce chiffre.

Dans la suite de l'ordre du jour, nous en venons à l'examen des rapports relevant de la deuxième commission.

REFONTE DU DISPOSITIF DE L'AIDE SOCIALE DEPARTEMENTALE

RAPPORT N°CD2016-10/2/14

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des personnes âgées, Rapporteur de la deuxième commission. – Comme vous le savez, l'aide sociale dépend du Code de l'Action sociale et des Familles. C'est en ce sens que nous avons décidé de nous mettre en conformité avec les textes réglementaires et de revenir aux fondamentaux des compétences du Département.

En fait, nous vous proposons d'appliquer le principe de subsidiarité de l'aide sociale à compter du 1er janvier 2017. La subsidiarité consiste à appliquer une prise en charge différentielle, et ce après récupération des ressources du bénéficiaire et la participation de ses obligés alimentaires.

Les établissements devront également veiller à anticiper davantage les demandes d'aide sociale et tenir compte du nouveau de délai maximum de prise en charge rétroactive de quatre mois, prévu par les textes. Il conviendra aussi qu'ils saisissent de façon plus systématique le juge aux affaires familiales dès lors que la situation s'avérerait complexe.

Les usagers devront nécessairement et strictement respecter le délai de deux mois pour déposer une demande d'aide sociale, à compter de la date d'entrée en établissement ou de l'apparition du besoin, faute de quoi le droit sera ouvert à la date de la décision d'admission à l'aide sociale, sans rétroactivité possible.

Pour mener à bien cette refonte réglementaire, très nombreuses ont été les réunions, que ce soit avec les EHPAD, les associations gestionnaires du handicap, la Paierie départementale de la Creuse, le Tribunal de Grande Instance, les tuteurs, les services d'accompagnement à la vie sociale ou les CLIC. Prochainement, le 15 novembre, se tiendra la réunion avec les CCAS et les maires à SAINTE-FEYRE.

Des documents, des outils, des tableaux et des pratiques ont été largement retravaillés pour s'adapter aux nouvelles procédures.

Je tiens à préciser qu'il n'est pas question, bien entendu, de laisser tomber les établissements ou les usagers éventuellement confrontés à des difficultés. Le Département sera là, dans les premiers temps, pour les aider à la conception de ces dossiers.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – Avons-nous une idée du nombre de contentieux ou de requêtes qui auraient été déposées auprès du juge aux affaires familiales au titre des recours auprès des obligés alimentaires sur l'année en cours ou l'année dernière ?

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des personnes âgées, Rapporteur de la deuxième commission. – La somme s'élève à 5 M€.

Mme GALBRUN. – S'agit-il de la somme récupérée ou à récupérer ?

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des personnes âgées, Rapporteur de la deuxième commission. – A récupérer, sachant que le nombre de dossiers d'aide sociale, personnes âgées / personnes handicapées, est de l'ordre de 800 sur le Département.

Mme GALBRUN. – Et sachant aussi que des obligés alimentaires ne pourront malheureusement pas faire face. C'est quand même compliqué, s'agissant de tenir compte des ressources et de la situation de chaque obligé alimentaire.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est la raison pour laquelle la saisie du juge aux affaires familiales est de plus en plus fréquente, celui-ci étant réputé représenter l'autorité neutre qui examine les ressources des différents obligés alimentaires et qui tient compte de la situation de chacun d'eux. Je pense à des petits-enfants qui auraient des emprunts suite à l'acquisition d'une maison ou eux-mêmes des enfants à charge.

En cas, je ne dirais pas nécessairement de conflits, mais de difficultés au sein d'une famille quant à la participation spontanée des obligés alimentaires, ce qui, bien entendu, n'est pas toujours le cas, c'est le juge aux affaires familiales qui doit trancher.

Mme GALBRUN. – C'est un arbitrage neutre et, en général, bienveillant, avec une grille.

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Quand j'avais en charge ce dossier et lorsqu'il était fait appel à moi, j'invitais les obligés alimentaires à essayer de s'entendre au moins le temps de la négociation. La grille que, du reste, nous avions adoptée à l'unanimité tient compte de tellement de critères qu'elle nous paraissait assez juste par rapport aux possibilités financières de chaque obligé alimentaire. Il vaut tout de même mieux essayer de s'entendre en fonction de la grille du Conseil départemental plutôt que de passer devant le juge aux affaires familiales.

En tout cas, le dispositif que vous prévoyez semble être une bonne chose, même s'il nécessitera peut-être un temps d'adaptation.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des personnes âgées, Rapporteur de la deuxième commission. – Justement, cette grille a été transmise aux EHPAD afin qu'ils aillent dans le même sens pour les obligés alimentaires.

Mme LA PRESIDENTE. – Puisque vous parliez à l'instant d'un temps d'adaptation, monsieur LEGER, nous réunissons les maires le 15 novembre prochain pour expliquer de façon plus précise les nouvelles procédures.

La parole est à Mme JOUANNETAUD.

Mme JOUANNETAUD. – Ma remarque va dans le même sens que celles de mes collègues : ce nouveau fonctionnement qui va impliquer un travail supplémentaire aux EHPAD et aux mairies. Les dossiers sont assez complexes à monter et nous en avons d'ailleurs discuté en commission avec M. MORANÇAIS. Le seul souci est d'éviter toute éventuelle incidence sur les usagers. Dans la perspective de cette mise en place au 1er janvier prochain, qui peut s'avérer un peu compliquée, nous souhaitons qu'il soit fait preuve d'un peu de souplesse dans l'étude des dossiers. En particulier, il ne faudrait pas que des dossiers soient refusés pour avoir été déposés en retard.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des personnes âgées, Rapporteur de la deuxième commission. – Comme je l'ai précisé, nous serons là en soutien permanent. Nous avons aussi veillé à simplifier tous les documents afin que tout le monde puisse s'y adapter. En tout cas, il n'est pas question d'abandonner les usagers entrant en établissement ou confrontés à de réelles difficultés.

Mme LA PRESIDENTE. – Sur le volet administratif, il est important de souligner que ce sont déjà les communes et les établissements qui montent les dossiers.

Mme JOUANNETAUD. – Oui, mais c'est parfois long, et c'est souvent avec l'appui du Département. Il ne faudrait donc pas qu'il y ait de rupture à cet égard.

Mme LA PRESIDENTE. – Ce ne sera pas le cas, sachant que nous avons travaillé avec tous les partenaires dont les établissements, et nous réunissons les maires prochainement pour en parler.

Mais force est de reconnaître, pour avoir participé à des commissions cantonales d'aide sociale, et c'est peut-être aussi l'un des éléments déclencheurs, que sur ces dossiers, nous n'y comprenons rien, même nous, Conseillers départementaux ! Il n'est pas aisé, en effet, de se prononcer, les montants n'étant pas inscrits, sans avoir en amont des indications sur le pour quoi et le comment, si je puis dire. J'ai donc demandé aux services que ce soit plus clair et plus pertinent pour que vous, lorsque vous êtes sollicités et quand il vous est demandé votre avis, vous sachiez de quoi parler. Il ne s'agit pas d'arriver en commission en n'ayant pas d'informations en amont ; sinon, votre présence au sein de ce type de commissions ne sert à rien.

Tout ce travail, certes long et fastidieux, est concerté avec les intéressés, non pas les bénéficiaires de l'aide sociale, mais leurs représentants dans les EHPAD.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des personnes âgées, Rapporteur de la deuxième commission. – Tous les partenaires ont été conviés à des réunions et ont pu s'exprimer.

Mme JOUANNETAUD. – En ne conviant les maires à une réunion que le 15 novembre, ce sera court pour la mise en place.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des personnes âgées, Rapporteur de la deuxième commission. – En fait, nous souhaitions que le dossier soit soumis en séance plénière avant de pouvoir expliquer aux maires les nouvelles procédures.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Je vais donc vous inviter à vous prononcer sur la proposition visant, au vu des éléments d'analyse exposés dans le rapport et considérant que le dispositif actuel de l'aide sociale est dérogatoire du CASF, à revenir aux principes légaux contenus dans le Code de l'Aide sociale et des Familles, dans un souci plus global de pérennité du dispositif de l'aide sociale en Creuse, et :

- à mettre fin au principe dérogatoire de prise en charge des frais d'hébergement des bénéficiaires de l'aide sociale à la date d'entrée en établissement, et ce à compter du 1er novembre 2016 ;

- à appliquer strictement le principe de la subsidiarité de l'aide, à compter du 1er janvier 2017, en organisant le paiement différentiel aux établissements, en lieu et place de la totalité de la facture d'hébergement ;
- à réviser en conséquence le règlement départemental d'aide sociale de la Creuse et, le cas échéant, à adapter les dispositions dérogatoires de prise en charge de certaines dépenses des bénéficiaires de l'aide sociale départementale.

Je mets aux voix cette proposition. *(Adoptée à l'unanimité.)*

TARIFICATION 2017 DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX

RAPPORT N°CD2016-10/2/15

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des personnes âgées, Rapporteur de la deuxième commission. – La loi du 2 janvier 2002, associée à la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, nous impose de fixer les règles visant à déterminer la progression des budgets des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour 2017. Cette année 2017 sera précisément une année charnière marquée par la préparation de la réforme de la tarification et le passage aux contrats pluriannuels d'obligations et de moyens pour les établissements qui étaient en conventions tripartites.

La deuxième commission s'est prononcée favorablement sur les orientations budgétaires 2017 de ces établissements et services sociaux et médico-sociaux dont je vous fais part des grandes lignes.

Concernant la fixation du taux directeur, les valeurs de point d'indice issues du statut des établissements et retenues pour 2017 sont détaillées dans le rapport. Le taux d'évolution proposé, hors mesures nouvelles, est de 0% sur l'ensemble du budget des établissements. Par ailleurs, pour les frais de siège, le taux de reconduction est de 0 %.

Concernant le secteur des personnes âgées, l'enveloppe, en hausse de 0,24 %, sera de 71 822 628 €, en intégrant les mesures nouvelles, soit 173 000 €, liées aux travaux de restructuration du centre hospitalier d'EVAUX-LES-BAINS.

Concernant le secteur des personnes handicapées, il est prévu une enveloppe en hausse de 1,96 % pour s'établir à 22 473 830 €, avec intégration des mesures nouvelles, soit 432 00 €, liées à la construction du foyer de CHARZAT et à l'extension du FAM de GENTIOUX. Je tiens à préciser que le foyer de vie d'ARFEUILLE-CHÂTAIN, évoqué dans le rapport, a bénéficié de subventions TEPCV dans le cadre de travaux de chauffage et d'isolation.

Dans le secteur de l'enfance, l'enveloppe sera identique à celle de 2016, soit 4 678 737 €, hors lieux de vie. Je tiens à apporter une précision, suite à une remarque formulée par Mme JOUANNETAUD en commission, sachant qu'il est indiqué dans le rapport : « aucune demande particulière ne sera prise en compte ». En fait, il faut savoir que nous avons vraiment travaillé avec le CDEF, l'AECJF et la Maison d'enfants de Bosgenet et

que, dans ce cadre-là, nous n'avons pas été saisis de demandes. En revanche, si des besoins étaient avérés, nous verrions ce qu'il en est le moment venu.

Pour les associations d'aide à domicile, l'enveloppe dévolue à ce secteur pour 2017 devrait s'établir à 16 244 575 €.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Serait-il possible de procéder à un vote par division et de nous prononcer sur chacun des deux chapitres de ce rapport, concernant, l'un, la fixation du taux directeur et, l'autre, l'adaptation du dispositif aux besoins ?

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, tout à fait.

Mme GALBRUN. – Où en sommes-nous du nouveau Schéma territorial Enfance Famille Jeunesse ?

Mme LA PRESIDENTE. – Il vous sera présenté lors de la prochaine séance.

Mme GALBRUN. – Merci.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Je tiens juste à vous communiquer une information sur l'ALEFPA et, plus précisément, sur l'établissement du MONTEIL-AU-VICOMTE, un feuilleton à épisodes et à rebondissements ! Le dernier date de cette semaine, avec toute la prudence qui s'impose parce que « chat échaudé craint l'eau froide ». Le Directeur de l'ARS soutient la non-fermeture de l'établissement et affirme qu'avec lui, l'IME du MONTEIL-AU-VICOMTE ne fermera pas.

Mme LA PRESIDENTE. – Quid des travaux au titre de la sécurité ?

M. LEGER. – L'ALEFPA est en train de négocier un CPOM avec l'ARS et pas seulement évidemment pour l'IME du MONTEIL-AU-VICOMTE. Quoi qu'il arrive et quelle que soit la solution qui sera trouvée, une mise aux normes s'impose. Reste à savoir combien donnera l'ARS dans le cadre du CPOM pour la rénovation de cet établissement. Mais en réalité, cet IME dépasse la seule négociation entre l'ALEFPA et l'ARS de la Nouvelle-Aquitaine et, bien entendu, le simple cadre creusois, s'agissant d'une négociation au niveau national entre le Ministère et l'ALEFPA. Rendez-vous est demandé à la Ministre, laquelle en a accepté le principe.

Mme LA PRESIDENTE. – Très bien.

La parole est à Mme PENICAUD.

Mme PENICAUD. – Quand est prévue l'ouverture du foyer d'ARFEUILLE ? En octobre, avez-vous dit ?

Mme LA PRESIDENTE. – C'est ce qui nous a été annoncé. En tout cas, lorsque je l'ai visité cet été, les travaux étaient en cours d'achèvement.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des personnes âgées, Rapporteur de la deuxième commission. – Il est ouvert.

Mme LA PRESIDENTE. – Parfait.

Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons donc procéder à un vote en deux temps.

Quant à la fixation du taux directeur, le taux d'évolution proposé, hors mesures nouvelles, est de 0 % sur l'ensemble du budget des établissements, sachant qu'en cas de mesures nouvelles, la situation sera examinée et susceptible d'être revue.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des personnes âgées, Rapporteur de la deuxième commission. – Concernant ce taux d'évolution de 0 % sur lequel vous devez vous interroger, je tiens tout de même à ajouter un point. Ce qu'il manque aujourd'hui dans les établissements, et nous sommes bien d'accord, ce sont des postes d'infirmiers, lesquels relèvent de l'ARS.

Mme LA PRESIDENTE. – Il faut aussi préciser que ces orientations ont été élaborées au regard des réalisations des comptes administratifs des différents établissements et que ce sont parfois des surprises assez positives. Nous mettrons donc plutôt l'accent, en y affectant les moyens nécessaires, sur le soutien aux établissements qui en ont le plus besoin, en particulier ceux qui sont en cours de restructuration ou qui ont des projets de restructuration à venir. Affecter des moyens du Département pour alimenter d'autres « caisses » qui ne le nécessitent pas ne semble pas de bon aloi dans le contexte actuel. En tout cas, tout a été étudié et examiné dans le détail, comme il est d'usage et sans que cela ne date d'aujourd'hui.

Je mets donc aux voix la proposition visant à fixer à 0 % le taux d'évolution. *(Adoptée par 16 voix pour et 14 voix contre.)*

Je mets aux voix les propositions visant à adapter le dispositif aux besoins dans les secteurs des personnes âgées, des personnes handicapées et de l'enfance, ainsi que pour les associations d'aide à domicile. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Nous abordons l'examen des rapports relevant de la troisième commission, « Education – Culture ».

FONCTIONNEMENT 2017 DES EPLE : DGF, SUBVENTION SPECIFIQUE EPS, PRESTATIONS ACCESSOIRES DES CONCESSIONS NAS ET CODIFICATION RCBC

RAPPORT N°CD2016-10/3/16

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur de la troisième commission. – Le Code de l'Education impose aux collectivités de notifier aux EPLE le montant des dotations de fonctionnement allouées pour l'exercice N avant le 1er novembre N-1.

Le Département doit donc déterminer le montant des crédits alloués aux collèges pour 2017 au titre des crédits de fonctionnement composés des dotations globales de fonctionnement et des crédits non affectés, réservés aux urgences et besoins ponctuels des collèges, au titre des subventions spécifiques pour l'éducation physique et sportive, ainsi que sur la nomenclature RCBC des crédits départementaux spécifiques et sur les « prestations accessoires » alloués aux personnels bénéficiaires d'un logement pour nécessité absolue de service.

Dans le cadre des crédits de fonctionnement, il est proposé de reconduire l'enveloppe globale sur la base des crédits 2016, diminuée de 48 300 € du fait de la réaffectation de crédits pour la prise en charge du contrat « R2 » COFELY des collèges Martin Nadaud, soit 18 800 €, et Jules Marouzeau, soit 29 500 €. Il s'agit donc d'un montant global de 1 620 227 € ainsi ventilé :

- 1 569 543 € au titre des DGF dont le montant varie d'une année sur l'autre en fonction des effectifs, des charges de viabilisation et d'enlèvement des déchets ménagers, sachant qu'une contribution est déduite en 2017 pour le raccordement « très haut débit » des collèges concernés ;
- 50 684 € pour l'enveloppe de réserve destinée à faire face aux urgences et besoins de fin d'année.

Il est également proposé de reconduire le principe d'une enveloppe de crédits de 37 407,50 € pour les subventions spécifiques en faveur de l'éducation physique et sportive, d'adopter la nomenclature départementale pour le suivi budgétaire des crédits spécifiques ou affectés alloués aux EPLE, ainsi que le montant des forfaits des « prestations accessoires » accordées aux personnels logés pour nécessité absolue de service.

Telles sont les propositions qui vous sont soumises, sachant que nous restons à votre disposition pour toute éventuelle question.

Je précise que lors de la commission qui s'est tenue hier, une question a été soulevée par Mme PALLIER sur les acquisitions d'équipements, notamment d'imprimantes laser, dans le cadre de la réforme des collèges. Or il n'existe pas – telle est la réponse que nous pouvons apporter à l'heure actuelle – de crédits spécifiques pour ce type d'équipements. Les crédits d'investissement sont fléchés sur l'acquisition de mobiliers et d'équipements techniques. Nous allons donc solliciter les établissements pour identifier leurs nouveaux besoins, mais aucune autre proposition unanime n'est ressortie. Ce serait encore un budget et cette réforme étant intervenue sans être attendue, rien n'a été prévu pour l'achat de ces matériels. Nous allons donc maintenant dresser un inventaire et nous verrons ensuite comment le service pourra éventuellement procéder à l'achat de ces matériels.

Une autre question a été soulevée au sujet de la réserve de crédits pour parer aux besoins urgents et ponctuels, dont le montant est porté de 23 053 € en 2016 à 50 684 € en 2017. Comme je le disais précédemment, l'enveloppe des crédits de fonctionnement a été reconduite sur la base des crédits 2016 auxquels ont été soustraits 48 300 € correspondant à la réaffectation de crédits pour la prise en charge du contrat « R2 » COFELY des collèges Jules Marouzeau et Martin Nadaud. Le calcul des dotations de chaque collège a été effectué selon la même clé de répartition que les années précédentes, mais il a été tenu compte de la baisse des effectifs et procédé à une déduction de 21 960 € au titre d'une contribution au raccordement « très haut débit » de dix collèges. Cela a donc une incidence sur le montant de l'enveloppe de cette réserve de crédits, en augmentation par rapport à l'an dernier.

Cette réserve de crédits est utile pour les besoins, notamment en fin d'année, d'acquisition de matériels dans les différents collèges. Nous examinons souvent en Commission permanente des dossiers dont nous sommes saisis pour répondre à des besoins urgents et ponctuels.

Enfin, je précise que figurent en annexe du rapport trois tableaux retraçant la composition des dotations globales de fonctionnement 2017 des collèges, la répartition 2017 des subventions spécifiques en faveur de l'éducation physique et sportive et la nomenclature des subventions affectées et/ou spécifiques allouées aux EPLE au titre de l'exercice 2017.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme PENICAUD.

Mme PENICAUD. – Je reprends la question posée hier en commission par Mme PALLIER sur le Conseil départemental des Jeunes. Je crois que notre collègue a été contactée par divers principaux de collèges qui souhaiteraient plutôt organiser des élections, sachant que vous aviez proposé que les suppléants deviennent titulaires. Or les suppléants étaient en 3ème et ne sont plus cette année élèves aux collèges.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur de la troisième commission. – Si, ils le sont encore puisqu'ils étaient, l'an dernier, élèves de 4ème et non pas de 3ème.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – C'étaient, en effet, des élèves de 4ème.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur de la troisième commission. – Oui, tout à fait.

Comme je l'ai expliqué hier, si le Conseil départemental des Jeunes a connu cette année des difficultés, c'est en raison de problèmes de personnel au sein de la collectivité. Ce fut la première problématique pour nous. Par ailleurs, il faut savoir que seuls quatre collèges se sont inquiétés de ne pas avoir encore mis en place le dispositif. Malgré tout, il persistera pour cette année puisque les suppléants qui, l'an dernier, étaient élèves de 4ème vont devenir titulaires, d'autant plus que, matériellement, il est aujourd'hui impossible pour les collèges d'organiser des élections.

La séance plénière d'installation sera organisée début décembre et cette année servira peut-être de transition dans l'évolution de ce Conseil départemental des Jeunes afin de lui redonner du dynamisme, vu tout le mérite qui est le sien d'exister. Nous verrons donc comment le reconstruire dans le cadre de cette perspective, mais la problématique essentielle pour nous a été celle du personnel.

Mme PENICAUD. – Je précise que je me fais le relais de ce que m'a dit Mme PALLIER…

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur de la troisième commission. – Tout à fait, et c'est bien ainsi que je l'ai compris.

Mme PENICAUD… en vous donnant juste l'information selon laquelle la proposition faite visait à organiser des élections, même tardives, au sein des établissements.

Mme LA PRESIDENTE. – L'information qui m'est également remontée de la part d'un certain nombre de collèges est celle d'un système qui s'essouffle dans son fonctionnement actuel, ce qui s'explique légitimement par le fait qu'il en place depuis dix ans. Leur intention est justement de lui donner un second souffle, quitte à travailler différemment.

Il est vrai que le temps de déplacement, entre le trajet et les transports, est complexe. Par ailleurs, les suppléants de 5ème sont très jeunes, alors qu'initialement, les suppléants étaient élèves de 4ème et les élus élèves de 3ème, ce qui me semblait plus intéressant. Mais les élèves de 3ème sont confrontés à la problématique du brevet des collèges en fin d'année, ce qui est donc aussi compliqué pour les équipes enseignantes.

Il nous a également été fait part de l'absence de relais suffisamment visible au sein même des collèges. Deux collégiens élus à ce Conseil départemental des Jeunes travaillent ici en commission, mais il est complexe ensuite pour eux de faire le lien avec la vie quotidienne de leur collège, s'agissant, en particulier, du projet d'établissement.

Si nous proposons de conserver ces suppléants puisqu'ils ont été élus pour devenir titulaires cette année, c'est en discutant de tous ces éléments que nous pourrons ensemble

imaginer la mise en place éventuellement d'une nouvelle formule, à moins que ce ne soit la même si, en définitive, tout le monde se rend à l'idée que celle en place convient.

Mais dès lors que les collèges attiraient notre attention sur ces points de vigilance, il nous a semblé important de prendre le temps d'une nouvelle concertation sur cette thématique.

La parole est à Mme GUILLEMOT.

Mme GUILLEMOT. – Concernant les effectifs qui ont servi en partie de base au calcul de la dotation globale de fonctionnement, je m'étonne de ceux reportés dans l'annexe 1, qui sont datés au 9 septembre 2016 car ils ne correspondent pas à la réalité des établissements.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est là un problème parce que tous les effectifs nous sont transmis par l'Education nationale.

Mme GUILLEMOT. – Je peux vous faire part de deux exemples que je connais assez bien, ceux des collèges de FELLETIN et d'AUBUSSON qui enregistrent, certes, une baisse d'effectifs, mais pas aussi importante que celle indiquée dans le tableau. En revanche, je n'ai pas croisé les autres chiffres.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous allons demander à Mme la Directrice de vérifier de nouveau.

Mme GUILLEMOT. – Ce ne devrait pas avoir des répercussions très importantes sur la dotation, mais en tout cas, je m'interroge sur la communication. Le Rectorat procède à une photographie des effectifs à une date très précise en septembre et c'est sans doute cette photographie qui sert également de base de calcul de la dotation puisque ce sont les effectifs réels dont tout le monde dispose.

Par ailleurs, concernant une question de forme, il convient sans doute de relever une coquille, probablement suite à un « copier/coller », dans l'annexe 2 relative à la dotation spécifique éducation physique et sportive 2017. Je présume qu'il s'agit bien des effectifs de la rentrée 2016 et non, comme il est mentionné dans ce tableau, de la rentrée 2015.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur de la troisième commission. – Oui, tout à fait.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci, madame GUILLEMOT, de l'avoir signalé.

En ce qui concerne le tableau de l'annexe 1, je lis : « Effectifs 2016 – Source DSDEN 09/09/16 ». Nos services se sont donc évidemment fondés sur ces chiffres qui nous étaient transmis par l'Education nationale, mais s'ils ne correspondent pas à la réalité, c'est là un problème.

Mme GUILLEMOT. – Non seulement ils ne correspondent pas à la réalité, mais je ne me l'explique pas. Ce ne peut pas être lié à des variations de flux entre des prévisions, y compris fin août, et un constat de rentrée, avec une déperdition d'élèves dont l'inscription n'est finalement pas confirmée. Je n'en comprends donc ni le comment ni le pourquoi.

Mme LA PRESIDENTE. – Oui. Je vais donc écrire à Mme NIQUET pour lui signifier votre remarque selon laquelle les effectifs ne correspondent pas à la réalité.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je vous propose donc, pour l'exercice 2017 :

- de fixer à 1 569 543 € le montant des dotations globales de fonctionnement des collèges publics creusois, et d'adopter la répartition de cette enveloppe conformément au projet présenté en annexe 1 du rapport, sous réserve d'une vérification et d'éventuelles modifications suite à la remarque de Mme GUILLEMOT ;
- de fixer à 50 684 € le montant global des crédits complémentaires destinés aux besoins urgents et/ou ponctuels des établissements et de donner délégation à la Commission permanente pour leur affectation ;
- de reconduire le principe d'une enveloppe de crédits pour les subventions spécifiques en faveur de l'éducation physique et sportive, dans leur cadre d'emploi exposé précédemment, de fixer le montant de celles-ci à 37 407,50 €, et d'adopter la répartition de cette somme conformément au projet présenté en annexe 2 du rapport ;
- d'adopter la nomenclature départementale pour le suivi budgétaire des crédits spécifiques ou affectés alloués aux EPLE ;
- d'adopter le montant des forfaits des « prestations accessoires » accordées aux personnels logés pour nécessité absolue de service, tels que présentés au point 4 du rapport.

M. LEGER. – Compte tenu du flou au sujet des effectifs, nous nous abstenons.

Mme LA PRESIDENTE. – Dont acte.

Je mets aux voix ces propositions. *(Adoptées par 16 voix pour et 14 abstentions.)*

TARIFICATION 2017 DES SERVICES DE RSTAURATION ET D'HEBERGEMENT DES EPLE

RAPPORT N°CD2016-10/3/17

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur de la troisième commission. – Conformément à l'article 82 de la loi du 13 août 2004, il appartient au Département d'adopter la tarification des services de restauration et d'hébergement des collèges.

Pour rappel, le Département a engagé en 2008 une politique d'harmonisation des tarifs pour répondre au principe d'égalité de traitement des usagers, laquelle a abouti en 2013. Il est vrai que ce fut long, mais en fin de compte, le résultat a été globalement positif.

Trois principes fondamentaux ont été fixés pour encadrer cette démarche : l'égalité de traitement des usagers, l'allègement du pourcentage du prix payé destiné à ventiler sur les charges le fonctionnement du service et la fixation d'un service commensal qui ne doit en aucun cas être inférieur au coût de revient des denrées et au tarif élève demi-pensionnaire.

Depuis la mise en place de la réforme des rythmes scolaires dans le 1er degré et la réorganisation du transport scolaire, tous les collèges creusois sont en mesure de servir un repas le mercredi. A la demande des représentants des EPLE, réunis en groupes de travail, les tarifs initialement votés et notifiés ont été transformés en un forfait annuel calculé pour 36 semaines de fonctionnement, temps scolaire réglementaire.

Certains écoliers qui viennent prendre leurs repas dans les collèges se voient appliquer un tarif adopté par la collectivité. En effet, lorsque les établissements le souhaitent, la collectivité propose de voter le tarif applicable aux écoliers.

Il est donc proposé de reconduire en 2017 les dispositions de 2016 eu égard aux conclusions de l'analyse financière réalisée sur les comptes financiers des collèges, qui a permis de constater que les tarifs en vigueur étaient suffisants compte tenu du contexte économique difficile pour les familles et du dispositif d'aide à la restauration directement basé sur la politique tarifaire des SRH.

Il est également proposé de compléter la ventilation du forfait annuel entre les trois trimestres scolaires pour répondre à la demande des gestionnaires. Cette ventilation reste théorique, sachant que 180 jours, ce sont 36 semaines multipliées par 5 jours sur 10 mois de fonctionnement, soit 18 jours par mois.

Enfin, figurent dans le rapport les tableaux avec, sans aucune modification par rapport à la tarification 2016, les tarifs applicables pour 2017 aux collégiens, aux commensaux et les autres tarifs.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets donc aux voix la proposition visant à adopter ces dispositions tarifaires et à donner délégation à la Commission permanente pour le suivi de ce dossier dans le cadre du contrôle financier de la collectivité sur les budgets, décisions modificatives et comptes financiers des EPLE. *(Adoptée à l'unanimité.)*

CONTRAT TERRITOIRE LECTURE

RAPPORT N°CD2016-10/3/18

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur de la troisième commission. – La Direction régionale des Affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine propose un nouveau Contrat Territoire Lecture dont le projet annexé au rapport vise à soutenir les actions menées par la Bibliothèque départementale.

Les principaux objectifs envisagés visent à poursuivre la restructuration du réseau de lecture publique, à aider les bibliothèques au montage de projets d'animation, ainsi que les bibliothécaires bénévoles et salariés à la professionnalisation, et à développer une offre documentaire numérique.

L'Etat interviendrait à hauteur de 15 000 € par an sur une nouvelle période de trois ans.

Il s'agit d'approuver les orientations du Contrat Territoire Lecture pour 2016-2018 annexé au rapport et, dans ce cadre, d'autoriser Mme la Présidente à solliciter l'aide de l'Etat et à signer les documents à intervenir.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. AVIZOU.

M. AVIZOU. – Madame la Présidente, nous étions ce matin unanimes pour nous féliciter de l'avancée du dossier sur la Vallée des Peintres et je pense que nous le serons également à l'égard de ce Contrat Territoire Lecture et je dirais même de sa reconduction puisque nous l'avions mis en place lorsque nous étions nous-mêmes aux responsabilités.

Ce projet s'appuyait sur un travail important réalisé par les services de la BDC auxquels il convient une nouvelle fois de rendre hommage précisément pour le travail effectué à cette occasion et sur l'accueil favorable des services de l'Etat.

Il s'agit de souligner l'engagement de l'Etat qui, certes, n'est pas très élevé, mais 15 000 € par an à une époque où nous déplorons souvent le désengagement de l'Etat, disons que c'est mieux que rien.

En tout cas, ce Contrat Territoire Lecture a permis l'émergence d'un certain nombre de projets, comme le festival « Mômes à la page » ou l'opération « Mon premier livre » qui s'inscrivent dans cette démarche et cette problématique.

Parmi les objectifs envisagés, je crois que tout le monde s'accordera à reconnaître le bien-fondé de l'aide aux bénévoles qui sont essentiels à l'animation des réseaux de bibliothèques à travers le Département, ainsi que de l'aide à l'animation et aux projets documentaires.

Concernant la structuration du réseau de lecture publique, je crois que nous sommes à un tournant. Avec l'évolution des structures intercommunales, un certain nombre d'entre elles ont pris des compétences dans ce domaine, s'agissant notamment de la création

de réseaux. Il faut nous inscrire nous-mêmes dans cette démarche tant il est important de développer ce partenariat car cela change la donne quant aux propres responsabilités de la BDC. J'espère que ce Contrat permettra cette évolution qui me semble nécessaire et utile.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci, monsieur AVIZOU, de vos mots qui me font extrêmement plaisir. Pour une majorité qui passerait son temps à défaire ce que vous avez vous-mêmes mis en place, vous venez à l'instant d'en apporter le témoignage inverse.

Je rappelle une nouvelle fois que ce n'est pas la majorité qui fait seule ou l'opposition qui défait ce que la majorité précédente avait institué. Vous soulignez que le Département était engagé dans ce Contrat Territoire Lecture que vous aviez initié et merci de cette vision dont vous avez fait preuve pour cette lecture publique. Merci également de souligner que nous poursuivons dans cette voie, sans défaire ce que vous aviez mis en œuvre. Du reste, si l'on fait le compte, je crois que nous n'aurons pas défait grand-chose, d'ailleurs peut-être pas assez et ce sera sans doute notre problème dans quelques années !

La parole est à M. DAULNY.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur de la troisième commission. – En complément des propos de Guy AVIZOU, je crois qu'il convient, en effet, de nous inscrire aujourd'hui dans une vision avec l'intercommunalité. Nous parlons là de la Bibliothèque, mais il en sera de même du Conservatoire. Dans une réunion précédente, j'avais annoncé la constitution de sept ComComs, sans que ce ne soit, du reste, celles auxquelles j'avais pensé ! *(Sourires.)* Mais il est vrai que va intervenir un changement parce que certaines d'entre elles ont déjà la compétence dans leurs attributions, alors que d'autres ne l'ont pas. Un important travail sera donc réalisé et bien des changements s'annoncent. De toute façon, il faudra œuvrer en ce sens car rien de tel que l'intercommunalité pour gérer en fin de compte ces structures et assurer ainsi un maillage du territoire. Il sera aussi plus facile pour nous au niveau de la Bibliothèque départementale d'avoir un gestionnaire direct avec l'intercommunalité qui pourra ainsi diffuser sur les communes. Il faudra évidemment travailler en ce sens.

Mme LA PRESIDENTE. – De même, et toujours si les territoires le souhaitent, la réflexion devrait aussi porter sur les points d'équipement et d'accès à la lecture publique. Certes, chacun est libre – et heureusement ! – de faire ce qu'il veut, mais dans une vraie politique coordonnée et structurée, il serait peut-être important que certains espaces publics dédiés à la lecture deviennent des structures extrêmement visibles, ce que j'appelle des « mères porteuses » d'un autre réseau plus « chevelu » qui se définit parfois jusque dans les plus petites communes.

Mme JOUANNETAUD m'en parlait, et il est vrai qu'il faut aussi réfléchir depuis GUERET jusqu'à la petite bibliothèque communale : comment le cheminement est-il assuré dans un sens, puis dans l'autre ? Comment la promotion de la lecture publique est-elle assurée ? A quel niveau devons-nous « descendre », nous ? Toutes ces questions offriront d'autant plus d'intérêt lorsque les intercommunalités seront prêtes à s'impliquer sur ce volet-là.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur de la troisième commission. – En guise de dernier mot, je vous invite à aller visiter la très belle exposition « De la tête aux pieds – Histoire du vêtement dans la Creuse », présente dans les locaux des Archives départementales jusqu'au mois de mai.

Mme LA PRESIDENTE. – Très bien.

Avant de procéder au vote, je vous informe que, ayant quitté l'Assemblée, Mme GRAVERON donne pouvoir à M. GAILLARD.

Je mets aux voix la proposition visant à approuver les orientations du Contrat Territoire Lecture pour 2016-2018 annexé au rapport et à m'autoriser dans ce cadre à solliciter l'aide de l'Etat et à signer les documents à intervenir. *(Adoptée à l'unanimité.)*

POLITIQUE « SPORTS ET LOISIRS DE NATURE »

RAPPORT N°CD2016-10/3/19

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur de la troisième commission. – Dans le cadre de ce rapport, il nous est proposé d'approuver les orientations de la politique « sports et loisirs de nature » : la structuration des outils réglementaires au service des territoires, l'entretien et le balisage des chemins de randonnée d'intérêt départemental et la structuration des filières « randonnée » et « sports de nature ».

Il s'agit également d'adopter les nouvelles conditions d'entretien et de balisage des chemins de randonnée à compter de 2017 : l'entretien et le balisage par le Département des itinéraires de grandes randonnées le traversant, itinéraires de grandes randonnées de pays et itinéraires de pays ; le soutien financier aux collectivités et associations entretenant les itinéraires de promenade et de randonnée inscrits au PDIPR et s'inscrivant dans une démarche de labellisation et/ou homologation.

Par ailleurs, il convient :

- de supprimer l'appellation « Plan Départemental Touristique de Randonnée » ;
- d'approuver la création et la mise en place de panneaux d'identification des itinéraires reprenant les caractéristiques évoquées dans le rapport ;
- d'élaborer un schéma départemental d'aménagement des itinéraires cyclables structurant l'intervention départementale en deux niveaux :
    - le « Tour de la Creuse à vélo » : itinéraires d'intérêt départemental entretenus par le Conseil départemental, considérant les tracés inscrits au schéma national des véloroutes et voies vertes,
    - les « boucles locales » : circuits locaux de petites distances et à difficulté modérée maillant le Département et permettant une pratique familiale touristique ;

- de donner délégation à la Commission permanente pour le suivi de ce dossier et, notamment, la mise en œuvre opérationnelle des différentes actions prévues dans le cadre de cette politique.

En commission, des questions interpellant des élus ont été évoquées, s'agissant notamment de l'arrêt de l'entretien de certains chemins dits cantonaux. En fait, ces chemins étaient très peu fréquentés et leur entretien nécessitait des moyens financiers et du temps, sachant qu'ils étaient même parfois annexés ; d'où la décision raisonnable de ne prendre en compte que l'entretien et le balisage des chemins de randonnée d'intérêt départemental. C'est une réponse qui a été apportée par notre Directeur Pascal SAVOURAT.

Nous avons également évoqué en commission les véloroutes. Le « Tour de la Creuse » est aujourd'hui réalisé en totalité, sur plus de 400 kilomètres. C'est un véritable succès compte tenu de la fréquentation de ces itinéraires. Le but, et tels sont les projets futurs, est de réaliser au sein de ce grand circuit de 400 kilomètres des « boucles locales », c'est-à-dire des circuits locaux qui, sur chaque territoire, permettraient une pratique familiale sur des parcours plus restreints et plus réduits, sachant que la distance de certains parcours est tout de même de 70 kilomètres.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets donc aux voix les propositions dont M. DAULNY vous a fait part à l'instant. *(Adoptées à l'unanimité.)*

L'ordre du jour appelle l'examen des rapports dont la quatrième commission « Infrastructures – Transports » a eu à connaître.

ORGANISATION DE LA VIABILITE HIVERNALE 2016-2017

RAPPORT N°CD2016-10/4/20

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur de la quatrième commission. – Un dossier vous a été remis, auquel il a été ajouté un correctif déposé sur table ce matin ; j'en préciserai l'objet.

Un document va vous être projeté, l'objectif étant de vous fournir quelques éléments de compréhension.

(Il est procédé à la projection d'un PowerPoint.)

Je n'insiste pas sur les premières diapositives qui ne sont que des rappels, s'agissant notamment du contexte et du relief.

Ce DOVH sur lequel nous avons travaillé intègre quelques modifications. J'ai d'ailleurs cru comprendre que Philippe BAYOL avait prévu d'intervenir, des débats ayant effectivement eu lieu sur le sujet en commission, mais ces modifications sont, malgré tout, d'une ampleur assez limitée. Nous reconnaissons tout à fait la dimension et la pertinence du

dispositif sur la majorité des points. Nous nous sommes fondés sur les analyses et, notamment, sur ces documents que nous ont présentés les services pour vous proposer quelques modifications portant, en particulier, sur le calendrier du personnel en ce qui concerne les astreintes, le recrutement des contractuels et la préparation du matériel.

Ce sont sur ces points que résident les principales modifications proposées, sans aller au-delà, c'est-à-dire sans impacter le niveau de qualité de service rendu, comme l'a souligné Mme la Présidente dans son propos introductif ce matin. Je précise que ce fut un choix. Parmi les propositions des services, nous aurions pu, comme ce fut le cas voilà quelques années, déclasser certaines routes, mais nous n'en avons pas décidé ainsi. Certes, nous aurions ainsi réalisé des économies, mais nous ne nous autorisons pas à les faire à ce jour.

Je tiens également à préciser que les modifications que nous vous proposons, sur un budget de 1 M€ de VH, ne sont pas substantielles et leur objet, je le redis, ne réside pas dans l'intention de réaliser des économies. Il s'agit de s'adapter à un contexte qui a changé, ce que nul ne peut nier. Dès lors que l'on prévoit une période d'intervention – et la prévoir, c'est la programmer –, c'est sur la base de probabilités, lesquelles ne sont plus ce qu'elles étaient. Lorsque des phénomènes deviennent non plus fortement probables ni même probables, mais plutôt imprévus, nous ne pouvons plus programmer les interventions de la même façon.

C'est en fonction de ces observations décrites sur les diapositives à l'instant, illustrant les jours de neige et verglas et les consommations de sel, que ces modifications ont été introduites dans le document, et j'en viens au principal constat.

Vous le savez, la période d'activation de la viabilité hivernale s'étalait jusqu'alors de la semaine 46 à la semaine 10. Ce graphique est fondé sur une moyenne, celle des 9 dernières années. Ce qui est illustré par des barres de couleur bleue représente, par semaine, le nombre total de sorties sur le Département, toutes Unités territoriales techniques confondues. Vous le constatez, sur la semaine 46, c'était, en moyenne, 1 sortie et sur la semaine 47, c'était 4 sorties ; à la fin du graphique, sur les 3 dernières semaines, c'était un nombre d'interventions de 7, 7 et 8. Telle est la première observation qui nous permet de tirer un premier enseignement : la période est bien plus concentrée qu'elle n'a pu l'être. Certes, je n'ai pas le graphique portant sur les 10 ou 30 années encore précédentes, mais j'imagine qu'à une époque, il était pertinent d'être sur cette période de la semaine 46 à la semaine 10, ce qui l'est nettement moins aujourd'hui, comme l'illustre, en revanche, ce graphique porté à votre connaissance.

Nous avons donc travaillé sur les deux premières semaines et les trois dernières. La première modification que nous proposons vise à activer la viabilité hivernale en semaine 48, c'est-à-dire que les deux premières semaines nous paraissent peu pertinentes sur l'ensemble du Département. En revanche, nous n'avons pas décidé, après nous être posé la question, de l'arrêter plus tôt pour l'ensemble du Département. Par conséquent, la période d'activation de la viabilité hivernale commencerait semaine 48.

Vous remarquerez que, sur ce graphique, figurent également deux courbes marquant une moyenne d'interventions, l'une, sur l'UTT d'AUBUSSON et, l'autre, sur l'UTT de BOUSSAC. En fait, les services ont distingué deux zones : les UTT que nous pourrions nommer du nord, celles de LA SOUTERRAINE, GUERET, BOUSSAC, et les UTT dites du sud, celles d'AUBUSSON, AUZANCES et BOURGANEUF. Nous observons, en

effet, sur la courbe inférieure, celle des UTT que j'ai nommés du nord, en l'occurrence celle de BOUSSAC, que les interventions sont encore moins élevées que sur celles du sud. Nous vous proposons donc un calendrier différent sur ces deux types d'UTT, en prévoyant d'intervenir seulement deux semaines après sur les UTT du nord par rapport à celles du sud et d'arrêter également deux semaines avant, et non trois, suite aux discussions avec les partenaires.

Je vais préciser, bien sûr, ce que cela implique, mais tel est le graphique important pour comprendre d'où vient ce choix en termes de semaines, c'est-à-dire non pas de nulle part ou spontanément de nous-mêmes, mais de l'analyse des services.

Pour en revenir au rapport, la période de viabilité hivernale serait donc activée désormais en semaine 48 et se terminerait en semaine 10 comme auparavant. C'est donc moins 2 semaines sur toutes les UTT. Cela signifie que sur les 2 premières semaines, il n'y aura pas de mise en astreinte programmée du personnel. En revanche, au niveau du matériel, comme c'était déjà le cas, au moins un camion par centre sera prêt dès la semaine 46, ce qui permettra ainsi de faire face aux éventuels imprévus.

S'agissant des UTT, pour celles du nord, il est prévu, comme je vous le disais à l'instant, d'intervenir deux semaines après l'activation du dispositif par rapport à celles du sud et également d'arrêter deux semaines avant, ce qui a une incidence sur la mise en astreinte programmée du personnel. En effet, sur ces périodes-là, le personnel dans les UTT du nord ne sera pas en astreinte programmée, alors qu'il le sera dans les UTT du sud.

Dans le correctif qui vous a été remis, figure le calendrier modifié puisque, initialement, la semaine 8, outre les semaines 9 et 10, faisait également l'objet d'un traitement différencié entre les UTT du nord et celles du sud.

Voilà donc ce qu'il en est pour ce qui concerne le premier changement, s'agissant de la mobilisation des moyens humains.

En revanche, les matériels seront 100 % opérationnels dès la semaine 48 et jusqu'à la fin de la période, comme c'est déjà la cas, voire plus en cas de besoin. Même au terme de la période, semaine 10 partout, jusque-là, les véhicules n'étaient pas démontés immédiatement, sachant qu'il est plus facile de les laisser en l'état lorsqu'il sont montés que de les monter en catastrophe.

Une modification signalée par une accolade dans le correctif concerne la page 25 du document afférent au DOVH. Je vous donne lecture du paragraphe concerné : « *L'astreinte n'a de sens que si un délai de quarante minutes maximum s'écoule entre l'alerte et le départ en intervention. Il en va de même pour les agents du Parc qui sont mobilisables suivant le régime de l'astreinte à domicile. Pour ces agents, le recours à l'astreinte dortoir demeurera possible lors de périodes climatiques très dégradées.* »

Une deuxième modification porte sur la page 27 et le mot concerné est entouré dans le correctif. Par erreur, il avait été écrit : « *Cinq camions équipés de lame et/ou étrave sur les UTT d'AUBUSSON, AUZANCES et BOURGANEUF sont également mobilisables en une demi-journée maximum.* », alors qu'il s'agit, en réalité, de trois camions.

Enfin, troisième modification, il est supprimé, page 37, le paragraphe qui se lit ainsi : « *Si la patrouille est suspendue, l'astreinte montée par les agents du Parc départemental en dortoir se transformera en astreinte à domicile. Dans le cas exceptionnel où une intervention serait tout de même nécessaire, les délais d'intervention des agents du Parc départemental seront calqués sur ceux des centres, à savoir quarante minutes.* »

Telles sont les modifications que je tenais à vous signaler et essentiellement celles portant sur le calendrier, s'agissant d'une modification importante.

Je rappelle que les modifications sur le calendrier au titre du personnel et du matériel ne sont pas identiques. Par ailleurs, si l'intention de la collectivité départementale est globalement de réaliser des économies, sur ce dossier, nous avons bien conscience que les économies ne sont pas conséquentes et ne peuvent pas l'être. Sauf à diminuer le niveau de service, tous les leviers ont été activés. Il s'agit davantage de s'adapter à une réalité qui change.

Cette démarche génère, malgré tout, quelques économies, soit de l'ordre 80 000 € en cumulant les économies sur le matériel préparé deux semaines plus tard, matériel qui peut servir à d'autres fins, et la comptabilisation de l'amortissement du matériel n'est alors pas imputable à la VH, ainsi que les mises en astreinte programmée sur une période plus réduite. A ce montant, il convient d'ajouter celui de 40 000 € lié à la période de recrutement des agents contractuels dont le contrat sera, de fait, plus court. En cumulé, les économies seront donc de l'ordre de 120 000 €, ce qui représente environ 12 % du budget de la VH.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. BAYOL.

M. BAYOL. – Autant ce matin, j'ai bien essayé d'être constructif, positif et optimiste, autant là, j'avoue que je vais avoir du mal.

J'ai pris connaissance attentivement de votre document, un document que je connaissais bien. Il a fallu à peu près une dizaine d'années pour construire une organisation qui semblait convenir aux usagers, en premier lieu, mais aussi aux agents et aux maires des communes, avec une réflexion qui s'est sans cesse améliorée au fil des années.

Quant à dire que vous ne touchez pas au niveau de service, vous y allez fort ! Compte tenu de la façon dont vous procédez, vous prenez quand même des risques, notamment avec des éléments météorologiques chiffrés. Personnellement, je serais assez prudent à cet égard car se produisent, dans le monde entier d'ailleurs, des événements souvent inattendus. Je ne citerai que, sur cette année, toute la pluie qui a copieusement arrosé notre département au printemps et la sécheresse qui s'en est suivie. Sans écouter ce que disent les anciens ou faire des plans sur la comète quant à l'hiver dont nous allons avoir à connaître, je considère que vous prenez tout de même des risques.

D'abord, scinder la Creuse sans offrir le même niveau de service entre le nord et le sud, c'est une « première » ! Certaines années, et personne ne saurait me contredire, le secteur de LA SOUTERRAINE a été nettement plus impacté que celui de LA COURTINE.

Ensuite, je ne comprends pas vraiment pourquoi vous modifiez ce fonctionnement qui était tout à fait satisfaisant. Je n'en vois pas l'intérêt, surtout que vous dites vous-même que les économies ne sont pas substantielles. A combien évaluez-vous les économies sur les cinq semaines d'astreinte programmée en moins sur le nord ? 15 000 € ?... 20 000 € ?...

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur de la quatrième commission. – Ce sont, non pas cinq, mais quatre semaines, comme notifié dans le correctif remis sur table.

M. BAYOL. – Je trouve que c'est tout de même un risque important pour un montant, en définitive, dérisoire eu égard au budget global du Conseil départemental.

Enfin, s'agissant de nos employés, avez-vous calculé la baisse du pouvoir d'achat que les familles vont subir cette année, suite à cette décision ? Pourriez-vous m'en préciser le montant ?

Comme *La Montagne* s'en fait l'écho ce matin, les syndicats sont inquiets, notamment sur le fait que ce ne serait plus un binôme par camion, mais un seul chauffeur. Sachant que je me méfie des rumeurs et des « on-dit », est-ce à tort ou est-ce vrai ? Est-ce envisagé ? Si tel est le cas, je trouve également que vous prenez beaucoup de risques.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Tandis que l'année dernière, vous avez fonctionné, *a priori*, avec 21 contractuels pour assurer cette viabilité hivernale, combien en avez-vous embauché pour l'instant et combien souhaitez-vous en embaucher ?

M. BAYOL. – Si vous me le permettez, madame la Présidente…

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous en prie, monsieur BAYOL.

M. BAYOL… j'avais posé une question en juillet dernier justement au sujet du personnel et, plus précisément, par rapport à notre bourse de l'emploi, mais Mme DEFEMME n'était pas là ce jour-là pour me répondre. Tous les ans, il était de coutume de procéder à la bourse de l'emploi en juillet pour anticiper les problèmes de recrutement, notamment dans le cadre de la VH. J'aimerais donc savoir où nous en sommes par rapport aux centres et comment nous allons vivre ces semaines de VH au niveau des ressources humaines de notre Conseil départemental.

M. LEGER. – J'en profite, puisque nous sommes là dans le cadre d'une approche globale, pour vous interroger : combien de centres d'exploitation voulez-vous fermer ? *(Sourires dans les rangs de l'opposition départementale.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Et pourquoi ne nous demandez-vous pas combien nous voudrions en créer et en rénover aussi ? Avec quels moyens ? Voilà des questions pertinentes !

Vous devez savoir mieux que nous, sachant que la situation date, non pas d'aujourd'hui, mais du transfert – mettons tout le « paquet » sur l'Etat ! –, les conditions dans lesquelles travaillent les agents dans les centres d'exploitation et je ne reparlerai pas des conditions qui sont celles des pompiers ! Personne n'en parlait ou n'était vraiment au courant, en tout cas dans le Département.

M. BAYOL. – Si, tout le monde était au courant.

Mme LA PRESIDENTE. – Je parle des bâtiments qui accueillent les agents et, à travers cet état de fait, la façon dont l'Etat les traitait. Force est de reconnaître que nous avons de beaux exemples…

En réponse à la question première de M. BAYOL, je donne la parole à Mme FAIVRE.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur de la quatrième commission. – Voici donc les questions précises : pourquoi s'attaquer à un dossier que vous pensez parfait…

M. BAYOL. – Je n'ai pas dit « parfait » !

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur de la quatrième commission… en tout cas, qui fonctionnait parfaitement ? Pourquoi cette dichotomie sud/nord ? Quelle baisse du pouvoir d'achat le dispositif implique-t-il ?

Tout d'abord, nous ne sommes pas forcément là pour passer d'année en année le même dossier. Les services ont travaillé et nous ont proposé des évolutions pertinentes, d'autres que nous avons jugé moins pertinentes, moins urgentes ou plus risquées. C'est donc aussi notre rôle de prendre des décisions et je comprends par ailleurs que le vôtre soit de vous opposer.

Ensuite, comment procéder, nous interrogez-vous, en cas d'intempéries sur ces semaines-là ? Ma réponse est claire : comme d'habitude ! Aujourd'hui, le temps est doux et clément, mais nous avons déjà eu des gelées et c'est souvent le cas à cette époque de l'année. Il est mis en place un système d'astreintes programmées, mais un système d'astreintes non programmées peut également se mettre en place. En outre, qui dit astreintes non programmées dit aussi, de toute façon, sorties des agents en journée, sachant que les astreintes ne s'appliquent que la nuit et le week-end.

M. BAYOL. – Nous sommes bien d'accord.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur de la quatrième commission. – Par conséquent, les outils demeurent les mêmes ; le seul changement concerne le calendrier, et ce sur la base de données assez cartésiennes, même si nous ne pouvons effectivement, j'en suis d'accord, que nous fonder sur des probabilités. Nous non plus, nous ne lisons pas dans les cartes et nous ne connaissons pas la météo par anticipation sur un mois.

Cela dit, il convient aussi de mentionner le fait que si le calendrier s'est quelque peu « tassé », comme l'illustraient les courbes qui ont fait l'objet de la projection tout à l'heure, nous pouvons aussi voir, comme me l'ont expliqué les services et les spécialistes, se produire des phénomènes météorologiques inattendus, tantôt en mai, tantôt en octobre. Il peut survenir en automne des épisodes de verglas plus ou moins localisés, mais complètement inattendus. Nous intervenons alors, mais plus difficilement, il est certain, lorsque ces épisodes se produisent en mai car alors, plus rien n'est prêt. Mais c'est arrivé, tandis que cela n'arrivait jamais voilà quinze ans. Nous sommes donc aussi confrontés à l'absence de probabilités sur certaines périodes, et nous y ferons face.

C'est la raison pour laquelle je disais que nous adaptons le dispositif à une réalité qui change, mais je ne perçois pas que le niveau de service soit à ce point mis en péril. D'ailleurs, les services eux-mêmes ne considèrent pas que l'on touche au niveau de service car ce qu'ils nous ont proposé l'a été au regard des cartes et non du calendrier resserré.

S'agissant des astreintes différenciées entre le sud et le nord et de la question du pouvoir d'achat, je veux vous dire qu'il ne faut pas se tromper d'arguments, même si nous pouvons tous les entendre, s'agissant de la sécurité, du service qui doit être assuré et du risque que nous prenons. Quant à différencier le sud et le nord, je vous ai fait part, en commentant tout à l'heure le graphique, de la pertinence dans ce qui est observé. Nous entendons l'argument du pouvoir d'achat et de la différence de traitement entre les agents du sud et ceux du nord dans le fait que certains seront en astreinte programmée quatre semaines de plus que les autres, mais je vous interroge : qu'est-ce qui est inéquitable ? Est-ce le fait de mettre tous les agents en astreinte programmée sur ces quatre semaines, sachant que les agents du nord interviennent beaucoup moins souvent que ceux du sud ? Ou est-ce le fait de ne pas être en astreinte programmée sur le nord et de l'être sur le sud et d'intervenir ?

J'ajoute qu'il nous est plus difficile, et vous le savez, d'embaucher du personnel sur certains centres du sud. Le *turn-over* est plus important parce que les agents qui y sont affectés souvent n'y restent pas. Mais voilà, l'équité, ce n'est pas l'égalité et l'équité, c'est peut-être, en effet, d'autant que cela colle à la réalité, de mettre en astreinte programmée davantage des agents pour lesquels les conditions sont plus difficiles.

La question du pouvoir d'achat pourra être évoquée par Mme DEFEMME, mais je précise qu'une semaine complète d'astreinte représente environ 160 €, soit presque 11 € pour la nuit, 37 € pour le samedi et 46 € pour le dimanche, le week-end représentant 116 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Sur le volet « recrutement », je vous donne la parole, madame DEFEMME.

Mme DEFEMME, Vice-présidente des Ressources humaines. – Lors de la dernière réunion avec les représentants du personnel, nous avons annoncé avoir retenu 9 contractuels. Etant déjà formés et ayant déjà travaillé dans le cadre de la VH, ces contractuels sont prêts et opérationnels.

Depuis, nous avons été saisis de 26 candidatures d'agents, tous titulaires du permis poids lourd. Parmi ces agents, beaucoup sont expérimentés et présentent des CV attestant qu'ils ont l'habitude de la conduite des poids lourds. Certains nous ont même été recommandés par les chefs eux-mêmes de centre et d'UTT.

C'est donc en ordre de marche. Le jury aura lieu le vendredi 4 novembre et nous allons donc recevoir tous ces candidats. Ceux qui seront retenus passeront, dans la foulée, les tests psychotechniques. Ils seront opérationnels aux dates voulues, après avoir participé à la journée de formation théorique et à la demi-journée de formation sur la conduite.

Nous aurons donc les 20 à 21 agents qui ont été demandés par les services. Bien entendu, nous en garderons quelques-uns de plus sous le coude au cas où il y aurait malheureusement des désistements ou des absences, mais normalement, ce sera opérationnel pour les dates définies.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Quid de la question que je posais : combien de centres d'exploitation seraient fermés ?

Mme LA PRESIDENTE. – Voulez-vous que nous interrogions le Directeur général adjoint pour qu'il vous donne une réponse ?

M. LEGER. – S'il vous plaît !

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur TUOT, avons-nous défini précisément le nombre de centres, lesquels sont aujourd'hui au nombre de 23 ? Avons-nous travaillé dans le sens que je vous demandais, c'est-à-dire en termes d'image, de prospective, d'évaluation, de dimensionnement des besoins, au titre des espaces bâtimentaires et du nombre d'agents ?

Avons-nous pris une décision que nous vous aurions cachée, monsieur LEGER ?... Je vous signale que si la décision avait été prise, elle figurerait dans l'un des rapports de plénière !

M. TUOT, Directeur général adjoint, chargé du Pôle Aménagement et Transports. – Nous avons 23 centres d'exploitation en Creuse et aucun n'est fermé, s'agissant d'autant plus de la viabilité hivernale. Concernant le DOVH, nous continuons avec nos centres actuels et rien n'est changé en termes de moyens. Dans ce dossier, figure d'ailleurs précisément la situation, avec le détail de nos moyens répartis sur le territoire.

Concernant la question posée, je le confirme, aucun centre n'est fermé.

Mme LA PRESIDENTE. – Voilà ce qu'il en est, monsieur LEGER, en réponse à votre question formulée au présent.

M. LEGER. – Et si je la formule au futur ?

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous y invitais, ce qui montre que je suis tout à fait honnête ! *(Sourires.)*

M. LEGER. – Eh bien, je vous la pose : quelle est votre politique par rapport au nombre de centres d'exploitation ? Envisagez-vous d'en fermer ? A quel terme ?

Bref, vous avez très bien compris ma question à laquelle je vous laisse me répondre, madame la Présidente !

Mme LA PRESIDENTE. – En effet, nous réalisons un travail de prospective et je crois d'ailleurs que nous en avions déjà parlé à M. BAYOL. Des évidences se font jour, mais vous les aviez déjà pointées. Disons que les documents de travail étaient déjà dans les tiroirs et nous nous appuyons vraiment sur ce que vous aviez commencé à mettre en place.

Des centres très proches, distants seulement de quelques kilomètres, est-ce pertinent ou pas ? Peut-être, oui ; peut-être non… C'est vraiment une question sur laquelle nous avançons de façon concertée. En tout cas, j'ai demandé dans un premier temps que me soient communiquées des cartes actuelles s'appuyant sur les 23 centres d'exploitation afin de savoir si, dans un premier temps, nous n'aurions pas à redéfinir le périmètre d'action de ces centres.

Vous le savez très bien, les périmètres d'intervention sont axés sur les cantons, non pas les nouveaux, mais les anciens, et les périmètres de certains sont quelque peu biscornus. Je pense que, dans ce cadre-là, nous pourrions redescendre, si je puis dire, sur des périmètres d'intervention qui seraient à l'échelle des communes, ce qui serait, me semble-t-il, plus pertinent.

C'est aussi une réflexion sur un petit réseau chevelu de routes départementales qui, m'a-t-on expliqué, finissent dans les bois ou dans les champs et dont certaines ne sont même pas goudronnées. C'est là aussi une vraie question qu'il faut mettre sur la table ! Sur ce petit chevelu fin de routes départementales, des équipements autres que ceux dont nous disposons, nous Conseil départemental, seraient peut-être plus adaptés. Ce sont toutes ces questions qui

sont aujourd'hui soulevées et demandées en termes d'évaluation auprès du Pôle Aménagement et Transports. Aucune décision n'est prise, en tout cas tant qu'il ne m'est pas fait rapport de l'intérêt à changement. C'est ainsi que nous devrions en priorité fonctionner, nous élus, et que nous devons tous fonctionner.

Je peux également vous répondre à une question, pour en avoir discuté avec d'autres collègues, Présidents de département, celle du nombre de chauffeurs dans un camion en intervention. Mme FAIVRE nous expliquerait aussi qu'il s'agit de dissocier deux temps : celui où la route est recouverte de 5 à 10 centimètres de neige et celui où 50 à 60 centimètres de neige sont tombés, ce dont vous avez parfois à connaître, monsieur SAUTY, sur LA COURTINE, ou vous, monsieur LEGER, sur le Plateau. Sur ces deux temps, et c'est pourquoi je disais qu'il convenait de les dissocier, la notion d'intervention et de sécurité n'est, de toute évidence, absolument pas la même. En tout cas, certains départements ont pris la décision, et c'est intéressant, de n'affecter qu'un chauffeur par camion. C'est le cas en Lozère, l'altitude moyenne étant tout de même de 1 100 mètres ! J'ai été assez surprise et j'en ai discuté avec Sophie Pantel qui me disait ne pas avoir eu le choix et que la décision avait été prise vraiment pour des raisons budgétaires. Elle a travaillé la question avec ses services et les agents du département. Je m'interroge tout de même, mais attendons de voir ce qu'il en sera et tout dépendra aussi, bien sûr, des conditions climatiques, selon qu'il s'agisse d'un hiver doux ou rude.

Voilà quelques jours, je discutais avec un agent du département du Puy-de-Dôme qui travaille dans les centres techniques. Il me disait que ce département était aussi en train de mettre en place la conduite à un chauffeur au fur et à mesure du changement des camions. C'est d'ailleurs ce que j'avais dit aux agents avec lesquels nous en avions discuté, la question sous-jacente à celle d'affecter un ou deux chauffeurs étant celle de la sécurisation du ou des agents pendant le temps d'intervention, souvent complexe surtout la nuit en hiver. Pour moi, le nombre de deux est une notion de sécurisation.

Maintenant, existe-t-il aujourd'hui des matériels adaptés à la sécurisation des agents ? Voilà un certain temps que nous entendons parler de ces fameuses radios qui, dans les camions du Département, ne fonctionnent pas. Il nous a été évoqué éventuellement – et pourquoi pas ? – un téléphone à puce, etc. Seulement, en termes de téléphonie mobile, l'absence de réseau est un problème, surtout dans le cas où seraient coincés quelque part les agents ou l'agent qui serait seul. Ce n'est donc pas encore une solution qui nous satisfait.

Telles sont les raisons pour lesquelles nous n'avons pas bougé sur ce sujet-là. Pour chaque intervention, les agents seront bien deux par camion. En revanche, si la preuve nous est apportée d'autres méthodes garantissant la sécurité des agents pour réaliser les interventions, nous en discuterons avec eux, quitte à envisager des matériels plus adaptés, des systèmes GPS ou que sais-je ? Un département teste même actuellement, et c'est intéressant, la transmission en direct des informations envoyées par les camions sur intervention, *via* ce système GPS. Lesdites informations parviennent à un central qui permet de les retranscrire en temps quasi réel sur le site Internet dudit département, que peuvent consulter les usagers. Concrètement, dans cette configuration, il est ainsi possible de savoir, en consultant son ordinateur, qu'à BUSSIERE-NOUVELLE, par exemple, sur la RD 27, le camion est intervenu ou pas et, dans l'affirmative, à quel moment, etc.

C'est là une notion de service rendu aux usagers qui peut nous intéresser dans les mois et les années à venir, mais qui, de toute façon, fera l'objet d'une phase d'évaluation par

rapport à l'option retenue dans d'autres départements. Si le système mis en place dans un département comme la Lozère s'avère adapté, ce devrait être moins périlleux en Creuse ! Mais encore une fois, d'accord pour tel ou tel dispositif présentant de l'intérêt, mais si tel n'est pas le cas, aucune raison ne saurait justifier le fait de changer pour changer.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Tout d'abord, je me permets juste un retour en arrière sur le plan de la réforme. Il est vrai qu'à chaque période sa réforme et à chaque réforme ses modalités d'application. Là, nous sommes dans le cadre de l'application de la loi Raffarin de 2004. Vous évoquiez tout à l'heure les conditions de travail et, à ce titre, sur certains secteurs géographiques du Département, des avancées significatives ont été enregistrées depuis 2004. Allez demander aux agents, par exemple, du centre d'exploitation de CHENERAILLES s'ils ne travaillent pas aujourd'hui dans de meilleures conditions qu'auparavant puisqu'ils bénéficient maintenant d'un centre d'exploitation flambant neuf. Nous pourrions aussi parler de l'articulation entre les Maisons du Département et les UTT.

Je souhaiterais avoir une précision sur la dimension budgétaire. Si j'ai bien compris votre rapport, vous espérez réaliser 120 000 € d'économies, n'est-ce pas ? *(Non ! de plusieurs Conseillers départementaux de la majorité.)*

M. GAILLARD. – En fait, la somme est exacte, mais c'est la formulation qui n'est pas bonne et je crois que vous n'avez pas compris. Nous n'espérons pas réaliser 120 000 € d'économies, la réalisation de ces économies n'en serait que la conséquence dans l'hypothèse où tout se passe bien. Mais tel n'est pas l'objectif ! Notre fil conducteur, disons notre fil rouge vise à conserver un niveau de service équivalent. Après, si la déclinaison est effectivement celle qui vous a été présentée, il en découlera 120 000 € d'économies, mais tel n'est pas l'objectif.

Mme LA PRESIDENTE. – Il ne faut pas mélanger les choses, notamment pour les élus qui sont moins au fait. Nous avons parlé d'astreintes programmées. Il est évident qu'en termes de risques financiers, en réduisant le temps d'astreintes programmées, décision en rapport avec les conditions climatiques et statistiques, si l'hiver est rude et rigoureux, sur les astreintes non programmées, le coût sera plus élevé pour la collectivité. Voilà ce que signifie ne pas baisser le niveau de service. Si, en dehors de la période des astreintes programmées, les conditions de l'hiver prochain sont les mêmes que celles de l'hiver dernier ou d'il y a deux ans, c'est-à-dire clémentes, alors oui, nous pouvons dire que les dépenses seront éventuellement en réduction. En revanche, j'ai demandé, et vous m'en avez assurée, mesdames, messieurs les Vice-présidents, puisque tel est le projet de la commande, que le niveau de qualité de service, d'intervention et de déneigement des routes soit, quelles que soient les conditions hivernales, le même. Même avec une autre méthode - pourquoi pas ? -, j'ai indiqué que je voulais être assurée, dans le cas d'un épisode neigeux le 20 novembre, que les équipes démarrent. D'ailleurs, Mme FAIVRE l'expliquait tout à fait bien, et Mme DEFEMME également.

Les contractuels seront recrutés, formés et opérationnels. Les engins seront dans les centres à compter de quelle date précisément, madame FAIVRE ?

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur de la quatrième commission. – Un par centre dès le 14 novembre et la totalité dès la semaine 48, c'est-à-dire deux semaines après.

Mme LA PRESIDENTE. – Voilà ce qu'il faut comprendre ! Certes, nous avons diminué de quinze jours la viabilité hivernale, ce qui n'a d'ailleurs pas été contesté par les agents, mais sur la globalité et les potentialités d'intervention en cas d'épisodes neigeux importants pendant la période de viabilité hivernale, nous serons en astreintes programmées et, en dehors, c'est-à-dire en novembre, puis en mars, avril et mai, nous serons en astreintes non programmées, c'est-à-dire que les agents interviendront et seront encore mieux payés qu'en étant en astreinte programmée. Dans ce cas, le coût pourrait s'avérer plus important pour le Département.

Par conséquent, si nous avions vraiment voulu jouer la carte de la sécurité sur un plan financier et si tel avait notre seul fil conducteur, comme le disait M. GAILLARD, nous n'aurions rien changé ou peut-être même élargi les mises en astreinte programmée. C'est vraiment cette notion qu'il faut comprendre et avoir présente à l'esprit.

M. LOZACH. – Je ne suis pas sûr que cela change réellement la nature de la question que j'allais vous poser !

Certes, il est toujours possible de jouer sur les mots, mais, et sans vous reprocher la recherche d'économies, nous avions adopté unanimement un principe que vous avez d'ailleurs conservé l'année dernière et cette année : chaque fois que nous réalisions des économies sur la viabilité hivernale – il est vrai qu'il a moins neigé ces dernières années qu'auparavant –, nous les transférions sur l'entretien des routes départementales, si bien qu'en fait, nous ne faisions pas d'économies.

Allez-vous donc changer le raisonnement qui consisterait à vous fixer un objectif financier au titre de la viabilité hivernale diminué de tant puisque vous espérez faire tant d'économies, et à vous ajuster par rapport à cet objectif ? Ou conservez-vous le principe visant à transférer sur l'entretien des routes les éventuelles économies réalisées cette année, en fonction des conditions climatiques, au titre de la viabilité hivernale ?

Mme LA PRESIDENTE. – Nous sommes là sur le budget de fonctionnement consacré aux routes et non sur de l'investissement. Il faut tout de même le rappeler.

M. LOZACH. – L'entretien des routes, c'est aussi du fonctionnement !

Mme LA PRESIDENTE. – C'est bien ce que je précise : nous sommes sur du fonctionnement. Il est important de le préciser pour ne pas tout mélanger car qui dit route pense investissement.

Ce budget de fonctionnement consacré aux routes n'a pas été diminué cette année, mais sincèrement, et je suis certaine que vous le comprenez, je suis incapable de vous dire

aujourd'hui, 21 octobre, monsieur LOZACH, qu'aucun budget ne sera revu à la baisse. Nous n'avons pas de certitude encore aujourd'hui sur les recettes, ni sur les résultats de l'année 2016. Alors, à votre question je peux répondre par l'affirmative si cela vous fait plaisir, mais en admettant que je sois obligée de contraindre encore plus le budget l'année prochaine et, en particulier, le budget de fonctionnement, si ce n'est pas celui des routes, ce sera celui de l'action sociale. C'est toujours, devant nous, la même discussion ! Sincèrement, je vous mentirais si je vous disais oui, de façon peut-être trop présomptueuse aujourd'hui.

Madame FAIVRE, vous souhaitiez ajouter un point.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur de la quatrième commission. – Juste une précision qui va me permettre de dire un petit « oui » sans mentir !

Comme je l'ai indiqué, une partie des économies, de l'ordre de 60 000 € ou 65 000 €, émane du matériel. Certes, il y a des locations, mais la part la plus importante de ce chiffre provient de l'amortissement du matériel. Dès lors que le dispositif de viabilité hivernale est installé, ce matériel est modifié et son amortissement est alors imputé sur le budget de la viabilité hivernale. En revanche, tant qu'il n'est pas modifié, il peut servir aux travaux sur les routes et, alors, il est imputé sur le budget de fonctionnement des routes. Par conséquent, en effet, ce montant-là se traduira par plus de disponibilité du matériel et donc, en termes de chiffres, par plus de budget sur les routes.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci de cette réponse. Vous avez dû oublier de m'en faire part ! *(Sourires.)*

D'autres questions ?... Avons-nous répondu déjà, pardonnez-moi, à toutes celles que vous avez posées, même si ce n'est peut-être pas dans le sens que vous l'auriez souhaité ?

M. LEGER. – Plus ou moins !

Mme LA PRESIDENTE. – En tout cas, qui dit changement, et les Vice-présidents, comme les services, le savent très bien, dit évaluation de la situation qui aura été constatée cette année.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur de la quatrième commission. – Nous ferons le bilan, bien entendu.

Mme LA PRESIDENTE. – Vigilance pendant la période, c'est certain ! Mais évaluation aussi de ce qui se sera passé cette année, c'est clair et net !

En tout cas, sur les documents présentés, le débat a été nourri et c'est tant mieux.

Avant de procéder au vote, je précise que M. JEANSANNETAS a donné pouvoir à M. AVIZOU, lequel a donc un double pouvoir.

Je mets donc aux voix la proposition visant à approuver le dossier d'organisation de la viabilité hivernale 2016-2017, tel qu'il vous a été présenté. *(Adoptée par 16 voix pour et 14 voix contre.)*

REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE GAZ

RAPPORT N°CD2016-10/4/21

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur de la quatrième commission. – Il est proposé de fixer la redevance d'occupation du domaine public départemental par les ouvrages de transport et de distribution de gaz au montant plafond prévu par le décret du 25 avril 2007 et de l'actualiser à un montant estimé à 4 981 € pour 2016.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette proposition. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mes chers collègues, nous en venons au dernier rapport relevant de la première commission « Administration générale, Personnel et Finances ».

DECISION MODIFICATIVE N°2 DE L'EXERCICE 2016

RAPPORT N°CD2016-10/1/22

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – Mes chers collègues, le montant de la décision modificative n°2 de l'exercice 2016, qui intègre principalement des redéploiements de crédits, ainsi que des écritures d'ordre budgétaires, ressort à 532 966 € dont 330 835 € en investissement et 202 131 € en fonctionnement.

Le détail des principaux redéploiements et inscriptions déclinés par fonction figure dans le rapport.

Il vous est également présenté *in fine* dans le cadre de ce rapport :

- la décision modificative relative au budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses, qui s'élève à 27 000 €, sachant que les inscriptions nouvelles sont financées par redéploiement de crédits sur les lignes « Personnel » ;
- la décision modificative afférente au budget annexe du Parc départemental, qui retrace quelques ajustements entre lignes budgétaires et l'intégration des frais d'insertion au patrimoine, soit une inscription de 5 815 € en dépenses et en recettes ordre.

Il est à préciser que des ajustements de crédits concernant les frais de personnel sont prévus sur l'ensemble des fonctions 0 à 9.

Mme LA PRESIDENTE. – Je tiens juste à souligner que, dans le cadre des opérations non ventilées, le Fonds de solidarité pour le financement des AIS s'élève à 640 939 € en 2016, contre 935 641 € en 2015, ce qui marque un écart certain.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – Il est à constater, madame la Présidente, que les chiffres ne semblent intéresser personne.

Mme LA PRESIDENTE. – Surtout quand les recettes sont en diminution notoire !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – Pourtant, force est de reconnaître que nous entendons toujours dire le contraire, s'agissant des recettes en provenance de l'Etat. Il paraît que nous en bénéficions de toujours plus, alors que je constate l'inverse.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous êtes certain de vos chiffres, monsieur GAUDIN ?

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – Absolument, s'agissant de la notification officielle en date du 7 juillet dernier.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous aurions parfois tendance, nous est-il dit, de noircir le tableau.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – Je ne noircis rien du tout, me contentant de constater les dégâts !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Dans cette décision modificative, je retiens trois points.

D'abord, mais c'est presque anecdotique vu les sommes engagées, je retiens le recours à des cabinets privés, en particulier pour l'audit et le conseil en assurance et sur la politique de l'action sociale. Nous aurions tendance à vous préconiser la modération à cet égard, à l'heure où vous êtes à la recherche d'économies.

Ensuite, je retiens la déprogrammation sur les travaux routiers, avec - 320 000 € d'autorisations de programme, avec un fait cocasse bien que je sois obligé de reconnaître que vous m'écoutez parfois, madame le Présidente. En effet, je vous avais proposé de déprogrammer les travaux de réfection de la RD 16 sur ma commune. Je vous avais dit que nous étions très conscients des difficultés auxquelles vous étiez confrontés et que ces travaux n'étaient pas des plus pressants sur notre canton, en particulier. C'est ainsi que je vous avais suggéré d'affecter ces 142 000 € destinés aux travaux de la RD 16 sur la commune de SAINT-MARC-A-LOUBAUD sur « La Clide » et « La Seiglière ». Certes, vous m'avez écouté, mais en partie seulement ! Vous avez bien déprogrammé les travaux sur ma commune, mais pas au profit de ces deux opérations.

Enfin, je retiens un montant de l'ordre de 300 000 € d'économies supplémentaires sur le personnel, sachant qu'il a déjà été procédé à 1 M€ d'économies dans le cadre du budget primitif par rapport à l'an dernier.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous informe que, ayant quitté la séance, M. Laurent DAULNY a donné pouvoir à M. Gérard GAUDIN et Mme Pauline CAZIER à M. Jean-Luc LEGER.

En réponse au deuxième point que vous avez évoqué, monsieur LEGER, M. MOINE a effectué la même démarche que vous, proposant de déprogrammer un certain nombre d'investissements routiers sur AUBUSSON au profit de « La Clide ».

Où en sommes-nous ? Tout simplement, en attente d'une réponse de la Région, à la suite de plusieurs courriers sur ses engagements à nous suivre, à l'instar de la Région Limousin en son temps ! Je rappelle que cette dernière s'était engagée, avec une participation de 50 % à ces travaux. Imaginez ce qu'il en serait si nous lancions aujourd'hui ces travaux et si la Région Nouvelle-Aquitaine ne nous accompagnait pas sur ce volet-là en tant que cofinanceur ! Comment le pourrions-nous, sauf à procéder comme d'autres, c'est-à-dire à ne pas honorer les factures ou à les payer en plusieurs années ?

Outre les discussions entre les services et le courrier de rappel en des termes très aimables, bien sûr, j'ai même osé – je dis « osé » compte tenu du grand respect que je porte à la collectivité régionale – envoyer à la Région l'avenant à la convention. C'est ce que nous avons demandé à nos services dernièrement, en nous disant qu'une fois le travail préparé, la Région n'aurait plus qu'à signer !

Il m'avait été dit que les crédits dédiés étaient inscrits au budget de la Région. En tout cas, il est hors de question d'engager quelques travaux que ce soit pour plusieurs millions d'euros si nous ne sommes pas assurés du cofinancement de la Région. Certes, je souhaiterais grandement retour à meilleure fortune permettant au Département d'investir, seul, plusieurs millions d'euros sur ces opérations, mais ne rêvons pas !

Quant au recours à des cabinets extérieurs prévus, l'un, pour réaliser, sans entrer dans le détail, un diagnostic territorial et un projet de pré-programme d'actions dans le cadre de la Conférence des financeurs et, l'autre, un audit et du conseil en assurances, nous suivons tout simplement les préconisations de nos services. Ceux-ci connaissent exactement la situation qui est la nôtre et quand des financements nous sont attribués par différents

partenaires et souvent par l'Etat – c'est le cas de la Conférence des financeurs –, je ne vois pas quelles compétences nous pourrions mobiliser au sein de la collectivité. Nos agents sont sur le terrain et travaillent leurs dossiers tous les jours. Comment les extraire de leurs missions quotidiennes pour travailler sur un autre mode de fonctionnement et selon une méthodologie qu'ils n'ont pas nécessairement ?

Voilà pourquoi nous avons décidé de recourir à des cabinets extérieurs, qui plus est sur des sujets très précis, nécessitant vraiment des compétences et un regard pointus ! Quand les services nous disent que la collectivité n'a pas les compétences en interne, nous les écoutons, surtout que leurs dires sont toujours argumentés.

Peut-être pourriez-vous en dire un mot, madame BUNLON, et ainsi conforter nos collègues.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des personnes âgées. – Au titre de la Conférence des financeurs, nous bénéficions d'un financement de 60 000 € dont 38 000 € sont, en effet, dédiés à ce cabinet d'étude chargé de réaliser un diagnostic territorial très précis des besoins et de l'offre de service en ce qui concerne les personnes âgées, s'agissant à la fois de ce qui existe et de ce qui peut être mis en place. Or nous ne pouvons pas, en effet, mobiliser autant de moyens au sein de notre collectivité pour une étude aussi pointue.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme JOUANNETAUD.

Mme JOUANNETAUD. – Précisément, la commission avait souhaité savoir, à propos des 22 000 € qui n'apparaissent pas en recettes, comment ce montant est ventilé.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – Ce n'est pas de la mauvaise volonté, mais nous venons d'apprendre officiellement que nous allions bénéficier de 60 000 €, alors qu'à la date de rédaction des rapports, nous avions notification d'un montant de 38 000 €. Une fois les documents envoyés, nous ne pouvions pas modifier la DM en dernière minute, avec, à l'appui, des rapports sur table. Mais ne vous inquiétez pas, la ventilation vous sera communiquée dans le cadre de la DM 3 qui vous sera soumise en décembre prochain.

Mme JOUANNETAUD. – Je n'en doute pas !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – En réponse au troisième point évoqué par M. LEGER dans son intervention, selon lequel les crédits de fonctionnement seraient ponctionnés sur le chapitre du personnel, remarque déjà formulée en plénière, je vous rappelle les termes de la loi obligeant la collectivité à inscrire la totalité des crédits correspondant aux postes budgétés. Vous savez très bien, monsieur LEGER, sauf à nier l'évidence, que tous les postes ne sont pas pourvus. Les crédits inscrits sont donc largement suffisants et j'espère même que nous enregistrerons un excédent en fonctionnement au titre de l'année 2016.

Si vous attendez de nous d'être en pure coordination avec les chiffres, dites-le nous franchement car cela voudrait dire que vous nous demandez de supprimer des postes de personnel.

Mme LA PRESIDENTE. – Le poste de DGA que nous n'avons pas remplacé est toujours inscrit au tableau des effectifs. Même si ce poste n'est plus pourvu depuis mars, nous l'avons inscrit au regard des dépenses nécessaires pour le personnel en fonction de l'organigramme. C'est un exemple parmi d'autres.

La parole est à M BAYOL.

M. BAYOL. – J'ai trois questions à poser, mais des questions très simples.

L'une concerne l'opération de « La Clide ». Où en est le dossier technique ? J'ai bien compris que nous étions en attente de la réponse de la Région quant au financement, mais sur le plan technique, avons-nous avancé et bien arrêté ce que nous souhaitons réaliser ? Je pose la question car à une époque, certaines modalités devaient être remises en cause.

Ma deuxième question a trait aux travaux réalisés sur la route desservant l'entreprise DILISCO. L'aménagement de cette route avait été envisagé voilà déjà plusieurs années compte tenu du trafic lié précisément à l'activité de cette entreprise et de la SEELEC, n'est-ce pas ?

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – Oui, tout à fait.

M. BAYOL. – Il me semble, mais M. TUOT s'en souvient peut-être, qu'à une époque, nous avions envisagé une participation financière des entreprises. Cela a-t-il été le cas ? Y a-t-il eu participation ou avons-nous finalement abandonné l'idée de recettes possibles ?

Enfin, est-il prévu de réaliser les travaux sur la RD 940 au lieu-dit « Bordessoule » en direction de l'Indre, comme il a été évoqué, et ce pour un montant de 370 000 €, me semble-t-il ?

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – Oui, de 380 000 €, précisément. Une réunion est programmée avec les communes, les services du Département et les entreprises le 9 novembre au matin. Ce fut décalé pour que la société COLAS retenue sur d'autres chantiers puisse intervenir. Par ailleurs, il n'était pas possible de prévoir une déviation en raison des travaux de réhabilitation du pont sur l'Indre, à La Châtre.

Mme LA PRESIDENTE. – En ce qui concerne les travaux d'aménagement du tronçon La Clide – La Seiglière, tous les dossiers, sur le plan technique et administratif, sont prêts et nous

sommes en capacité, quasiment du jour au lendemain, de lancer les appels d'offres. Seulement, s'agissant du créneau de dépassement, il m'est dit « oui » lundi et « non » mardi ! C'est là un point d'interrogation, tout le monde n'étant pas du même avis. J'ai donc demandé aux services d'organiser, quand le temps sera venu, une consultation locale. C'est la meilleure façon de procéder car quelle que soit la décision que nous prendrons, certains seront mécontents et j'estime que les usagers et, en particulier, les riverains sont les premiers concernés. Je pense donc qu'il est intéressant de procéder ainsi. Du jour au lendemain, disais-je, les appels d'offres sont prêts à être lancés et le marché inclura les deux volets techniques, avec créneau ou sans créneau. Nous examinerons les propositions qui émaneront des entreprises, en sachant, et c'est globalement ce qui bloque pour l'instant, que nous devrions bénéficier – tels étaient, en tout cas, les engagements de la Région Limousin – de 30 % de subventions pour un aménagement sans créneau et de 50 % pour un aménagement avec créneau.

M. BAYOL. – Cette question avec ou sans créneau n'est donc pas arrêtée et tranchée ?

Mme LA PRESIDENTE. – Non ! Mais comme je l'indiquais à l'instant, nous allons lancer un marché avec les deux options possibles.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique. – C'est le marché qui déterminera l'une ou l'autre.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – Et l'engagement de la Région, sachant que la future déviation sur la clinique de La Croix-Blanche est prête à être réalisée, d'autant qu'un talus menace de s'effondrer le long de la voie ferrée au niveau de « La Clide ». En tout cas, l'itinéraire de déviation qui est un préalable est prêt, c'est-à-dire que si nous avons l'accord de la Région sur le cofinancement, nous lançons les appels d'offres et dès que le soumissionnaire est retenu, nous pouvons démarrer l'opération à condition de respecter les contraintes environnementales sur la faune et la flore, certaines espèces étant protégées.

Nous, nous sommes prêts, mais il nous faut la signature de la Région.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous étions quasiment sur le point de lancer le marché voilà quelques semaines, mais nous nous sommes dit à quoi bon, d'autant que les travaux ne peuvent pas débuter pendant l'hiver. En effet, à quoi bon avoir des offres de prix en novembre pour des travaux qui ne commenceraient qu'en fin de printemps. Il faut être aussi cohérent par rapport aux offres des entreprises, rien ne servant de les mettre sous pression sans savoir quel sera le marché dans six mois.

M. BAYOL. – Depuis combien de temps attendons-nous cette réponse de la Région ? S'il le faut, je suis prêt à en parler aux Conseillers régionaux.

Mme LA PRESIDENTE. – Mais nous leur en avons déjà parlé !

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique. – Nous avons écrit à la Région en mai et en août 2016 pour lui demander cet avenant, sachant que la convention PRIR arrive à échéance fin octobre 2016. Le transfert du dossier entre Limoges et Bordeaux a dû faire des détours et pris du temps, à telle enseigne que le retard s'est accumulé et que la Région parle aujourd'hui non plus d'avenant, mais d'une nouvelle convention. C'est encore officieux, mais cette nouvelle convention, avec les mêmes termes que l'avenant que nous proposions ou demandions à la Région, serait soumis en novembre au vote de la Commission permanente de la Nouvelle-Aquitaine.

Une nouvelle fois, c'est officieux, mais nous, nous attendons une réponse depuis le mois de mai à notre courrier réitéré en août dernier.

Mme LA PRESIDENTE. – Mme FAIVRE parle de réponse, mais en fait, nous attendons déjà un accusé de réception à nos courriers. Néanmoins, il faut aussi comprendre que c'est compliqué, mais nos services travaillent de concert. Il reste ensuite à valider les délibérations. Ce qui déjà nous intéresse, c'est de savoir que le dossier a bien été transmis à la Nouvelle-Aquitaine et qu'il avance. Même si les informations ne sont qu'officieuses, sans être officielles, si le dossier passe en Commission permanente en novembre, tant mieux !

M. BAYOL. – Merci de ces précisions.

Mme LA PRESIDENTE. – Du reste, nous allons travailler de même sur la cité Raymond Lœwy de LA SOUTERRAINE. Il faut aussi comprendre que les Vice-présidents à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine ne peuvent pas être informés de tous les dossiers en quelques semaines. Dans le laps de temps, les services respectifs croisent les demandes et les informations, en l'attente de la validation, et j'imagine que des dossiers sont plus prioritaires que d'autres.

Par ailleurs, la volonté du Président Alain Rousset n'est pas forcément d'affecter des financements sur les routes, mais ce n'est pas pour autant, ne s'agissant pas non plus d'interpréter mes propos, qu'il ne donnera pas suite à notre dossier. Néanmoins, je tiens à m'en assurer avant d'engager quoi que ce soit, y compris de faux espoirs pour certaines entreprises que nous tenons informées de ce dossier, pour celles qui ont souhaité l'être, et avec lesquelles nous échangeons en tant que de besoin.

La parole est à M. DUMONTANT.

M. DUMONTANT. – Puisque nous sommes sur le sujet, je vais y rester. Nous avons parlé à l'instant plus du projet concernant le tronçon de « La Clide » jusqu'au carrefour dit de « La Seiglière ». Je profite tout simplement de l'occasion pour savoir où vous en êtes de la deuxième partie de l'opération, c'est-à-dire de l'aménagement dudit carrefour, et vous demander s'il serait possible de faire un point d'actualité.

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, bien sûr.

M. DUMONTANT. – Par ailleurs, au sujet de cette consultation locale que vous évoquez, qu'entendez-vous par là ? D'emblée, je n'ai aucun *a priori*, mais je m'interroge sur la forme que prendra cette consultation et sur les délais. Je ne voudrais pas qu'au moment où la Région va retrouver le chemin de la cause et j'espère que ce sera assez rapidement, nous perdions du temps avec de nouveaux obstacles administratifs, même si l'idée peut être intéressante. A cet égard et à ce stade, je le redis, je n'ai pas d'*a priori*.

Mme LA PRESIDENTE. – En réponse à vos questions, monsieur DUMONTANT, je donne la parole à Mme FAIVRE.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique. – Au sujet du carrefour de « La Seiglière », la réponse est partiellement la même que celle afférente à « La Clide » puisque c'est la même convention et donc le même problème par rapport à la Région. En revanche, sur le plan technique, l'appel d'offres n'est pas là prêt à être lancé. Les services travaillent encore sur le dossier et nous espérons qu'il s'inscrira dans la suite. Mais surtout, la clé, c'est la Région.

En ce qui concerne l'aspect consultatif, j'ai évoqué cette affaire avec la presse locale. Il serait envisagé une consultation peut-être par le biais d'un site ou plutôt les réseaux sociaux, mais *via* la page de la presse locale dont la diffusion serait sans doute plus large que par l'intermédiaire de notre site. Telle est la forme que pourrait prendre cette consultation, tout en sachant que nous avons discuté très récemment et que rien n'est fixé pour l'instant. Nous y travaillons en parallèle du dossier.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous avons été interpellés plusieurs fois à différentes occasions par des riverains inquiets, en particulier des agriculteurs, qui nous prodiguent de nombreux conseils et nous interrogent en permanence : « Attention, il ne faut pas procéder ainsi ! »... « Est-il prévu un boviduc ? »… « Qu'en sera-t-il à la sortie de mon village ?»… « Avez-vous pensé à tel et tel aspect ?... », etc. Au bout d'un moment, au lieu d'arriver avec un projet ficelé, sachant que la discussion essentielle porte sur l'une ou l'autre des deux options, avec ou sans créneau, la meilleure solution est de consulter sur place.

Ce que décline Mme FAIVRE est intéressant car il ne faut pas non plus avoir une vision trop locale et considérer que seuls les riverains et les communes riveraines sont intéressés au sujet, s'agissant d'un axe structurant Est-Limousin. Il s'agit de consulter localement, en organisant des réunions publiques dans des mairies, que ce soit à AUBUSSON, FELLETIN ou MOUTIER-ROZEILLE, peu importe, et d'y associer les riverains, les maires, les élus locaux. A cette occasion, il leur sera montré les schémas techniques, l'option avec créneau et celle sans créneau. Nous avons le temps de procéder ainsi car les travaux ne commenceraient qu'en fin de printemps en raison de la présence d'espèces animales protégées, en particulier de batraciens.

Ces précisions vous conviennent-elles, monsieur DUMONTANT, ou envisageriez-vous une consultation locale sous une forme différente ?

M. DUMONTANT. – Je n'ai pas de griefs à formuler sur la consultation. Le seul souci qui est le mien rejoint le vôtre, s'agissant, vous vous en doutez aisément, d'en sortir une bonne fois pour toutes et d'en terminer avec ce dossier. Là est mon seul souci !

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, mais il faut savoir que c'est un dossier qui ne sera jamais clos puisque ce sont aussi, et M. LEGER en parlait également voilà quelque temps, les questions des déviations. La traversée de FELLETIN n'est pas aisée et c'est un sujet que nous avons déjà évoqué. Il y a le projet ambitieux, optimiste et le mieux adapté, mais aussi tout ce que l'on peut faire et ne pas faire, sinon peut-être au moins répondre à un besoin d'aménagement de certaines parties autour de FELLETIN. C'est, en fait, tout l'axe nord-sud qui est à réfléchir, tout comme sur la RD 941, une fois que les aménagements sur « La Clide » et « La Seiglière » seront réalisés, quelle que soit l'option qui sera choisie. Traverser certains bourgs en allant sur le Puy-de-Dôme, c'est aussi sacrément compliqué !

M. LOZACH et sa majorité sont à l'origine précédemment de nombreux points d'amélioration sur les deux axes, et nous essayons de poursuivre en ce sens. Mais honnêtement et sincèrement, comment y parvenir sans cofinancement ? Nous pouvons l'envisager, mais si je lui en parle, M. TUOT va tomber de sa chaise et ses collaborateurs aussi ! Lorsqu'il s'agit de 6 M€ pour une opération, y donner suite supposerait de n'en retenir aucune autre en termes d'investissement sur aucune autre route du Département ! Mais après tout, ce pourrait être un choix si le réseau routier était en excellent état de part et d'autre du Département.

Personne ne demande plus la parole ?...

Tout d'abord, je vais vous demander de vous prononcer sur la décision modificative n°2 de l'exercice 2016 du budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses.

En investissement, je mets aux voix la proposition visant à inscrire, article 2182, - 26 000 € en dépenses et, article 2135, de + 26 000 € en recettes. *(Adoptée à l'unanimité.)*

En fonctionnement, je mets aux voix la proposition visant à inscrire 27 000 € respectivement en dépenses et en recettes. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Par ailleurs, je mets aux voix la décision modificative n°2 de l'exercice 2016 du budget annexe du Parc départemental dont vous a fait part tout à l'heure M. GAUDIN. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Nous procédons maintenant au vote de la décision modificative n°2 de l'exercice 2016 du budget principal, chapitre par chapitre et ligne par ligne.

INVESTISSEMENT	DEPENSES	VOTE	RECETTES	VOTE
<u>90 - Equipements départementaux</u>				
Chapitre 900 : Services généraux	36 000 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 902 : Enseignement	- 55 900 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 903 : Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	1 500 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 905 : Action sociale (hors RSA)	- 51 500 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 906 : Réseaux et infrastructures	- 800 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
<u>91 - Equipements non départementaux</u>				
Chapitre 915 : Action sociale (hors RSA)	27 700 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
<u>92 - Opérations non ventilées</u>				
Chapitre 923 : Dettes et autres opérations financières	43 000 €	*Adopté par16 voix pour et 14 voix contre*		
Chapitre 925 : Opérations patrimoniales	330 835 €	*Adopté à l'unanimité*	330 835 €	*Adopté à l'unanimité*
TOTAL	**330 835 €**	*Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre*	**330 835 €**	*Adopté à l'unanimité*

FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	VOTE
<u>93 – Services individualisés</u>				
Chapitre 930 : Services généraux	995 €	*Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre*	-	
Chapitre 932 : Enseignement	2 420 €	*Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre*	-	
Chapitre 933 : Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	1 220 €	*Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre*	-	
Chapitre 934 : Prévention médico-sociale	45 000 €	*Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre*		
Chapitre 935 : Action sociale (hors APA et RSA)	- 42 800 €	*Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre*	-	
Chapitre 935-5 : APA	38 000 €	*Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre*	38 000 €	*Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre*
Chapitre 936 : Réseaux et infrastructures	- 269 605 €	*Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre*	48 251 €	*Adopté à l'unanimité*
Chapitre 937 : Aménagement et environnement	- 1 000 €	*Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre*	-	
		Adopté par		

Chapitre 938 : Transports	1 000 €	*16 voix pour et 14 voix contre*		
Chapitre 939 : Développement	1 960 €	*Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre*	-	
94 – Services communs non ventilés				
Chapitre 941 : Autres impôts et taxes	424 941 €	*Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre*	115 880 €	*Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre*
TOTAL	**202 131 €**	*Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre*	**202 131 €**	*Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre*

TOTAL GENERAL	**532 966 €**	*Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre*	**532 966 €**	*Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre*

Mme LA PRESIDENTE. – Mes chers collègues, ayant achevé l'examen des rapports inscrits à notre ordre du jour, nous en venons à l'examen des vœux et motions.

EXAMEN DES VŒUX ET MOTIONS

Mme LA PRESIDENTE. – Les commissions s'étant réunies, j'invite leur Président ou rapporteur et/ou les Vice-présidents à nous faire part de ce qui a été décidé au sein de chacune d'elles.

La première commission a examiné trois motions.

Finances des départements

M. SAUTY, Président de la première commission. – Les deux motions présentées par M. Gérard GAUDIN, au nom du Groupe d'Union de la Droite et du Centre, relatives aux finances des départements fusionnent en ces termes :

« Ayant pris connaissance de la motion adoptée à l'unanimité par les Départements de France, les élu(e)s du Conseil départemental souhaitent adopter cette motion dans les mêmes termes :

"Les Départements sont essentiels pour que vivent des politiques publiques de proximité, sur l'intégralité du territoire français, dans le monde rural comme dans les métropoles.

"L'ADF exige, pour 2016, un fonds d'aide pour les Départements faisant face à des difficultés financières qui ne soit pas une aumône. 400 millions apparaissent ainsi comme un minimum.

"L'ADF exige également que le scandaleux hold-up prévu par le projet de loi de finances pour 2017, dans son article 14 notamment par l'évolution de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle, la DCRTP, ainsi que la Dotation de Compensation pour Transfert des Compensations d'Exonération de Fiscalité Directe Locale, enlevant 400 millions de ressources aux Départements, soit immédiatement abandonné.

"Face aux besoins financiers de la solidarité nationale, l'ADF souhaite une relation de confiance entre l'Etat et les Départements.

"Ainsi, afin de trouver une solution durable au financement des politiques de solidarités (non seulement le financement du RSA, mais aussi celui de l'APA et de la PCH), l'ADF souhaite qu'un travail avec l'Etat puisse s'engager sans délai afin de redonner aux départements une véritable autonomie financière s'inspirant de la proposition des Présidents Dagbert et Lecerf adoptée unanimement par les commissions ruralité, affaires sociales et finances de l'ADF."

« Considérant le risque de diminution de la DCRTP, la Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle, qui représenterait une perte estimée pour notre département à environ 860 000 € ;

« Le Conseil départemental réuni en séance plénière, le 21 octobre 2016,

« Demande à l'Etat d'annuler cette disposition ;

« Demande à l'Etat de redonner aux Départements une véritable autonomie financière ;

« Demande le soutien des parlementaires. »

La première commission vous invite à adopter ce texte résultant de la fusion des deux motions présentées par M. GAUDIN.

Mme LA PRESIDENTE. – En tout cas, le soutien des parlementaires est acquis à la cause du Département.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette motion. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Service départemental des Domaines

M. SAUTY, Président de la première commission. – La première commission vous propose d'adopter en l'état la motion qui, déposée par M. Nicolas SIMONNET, au nom du Groupe d'Union de la Droite et du Centre, se lit ainsi :

« La suppression envisagée du service des Domaines, au plan départemental, par la Direction Générale des Finances Publiques, la DGFiP, constitue un nouveau repli des services publics de proximité.

« Cette mesure serait préjudiciable pour les collectivités locales et notamment les petites communes.

« En effet, les collectivités territoriales sont tenues de saisir ce service en cas d'acquisition, d'un montant d'au moins 75 000 €, ou de cession immobilière dès le premier euro pour les communes de plus de 2 000 habitants ou les intercommunalités.

« Une saisie "officieuse" du service des Domaines est également possible en deçà du seuil de 75 000 €, afin de permettre aux petites collectivités de bénéficier de cette expertise.

« La Direction Générale des Finances Publiques, la DGFiP, envisagerait désormais de relever ce seuil à 200 000 € pour les acquisitions ! De plus, les demandes "officieuses" ne seraient plus traitées.

« Cette consultation répond pourtant à plusieurs impératifs : transparence, sécurité juridique, conformité des transactions au prix du marché, égalité des citoyens devant les acquisitions publiques.

« Le service des Domaines pourrait donc, à l'avenir, être géré à un niveau supra-départemental, sans que l'on sache si la nouvelle entité sera gérée à l'échelle de l'ex-région Limousin ou de la région Nouvelle-Aquitaine.

« Dès lors, les collectivités seraient tenues de réaliser elles-mêmes leurs estimations. Des inégalités risquent alors de se faire jour entre celles qui auront les moyens de faire réaliser ces estimations par d'autres professionnels de l'immobilier et celles qui ne le pourront pas.

« Cette suppression risquerait également de générer des suspicions, voire de créer des conflits, sur les avis rendus par d'autres organismes dont l'impartialité pourrait être remise en cause.

« Elle compliquerait inutilement la tâche des collectivités locales dans la gestion de leurs opérations immobilières et générerait donc un surcoût considérable pour des collectivités locales déjà exsangues financièrement.

« Une nouvelle fois, c'est la perte d'un service public de proximité qui pourrait être à déplorer sur le territoire creusois.

« Le Conseil départemental, réuni en assemblée plénière le 21 octobre 2016,

« Demande à l'Etat de maintenir le service départemental des Domaines. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette motion. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Nous en venons aux deux vœux sur lesquels la deuxième commission s'est prononcée.

Hôpital d'AUBUSSON

Mme VIALLE, Présidente de la deuxième commission. – A l'unanimité, la deuxième commission vous invite à adopter sans modification le vœu présenté par M. Jean-Baptiste DUMONTANT, Mme Nicole PALLIER et M. Jean-Luc LEGER, au nom du Groupe de la Gauche.

Je vous en rappelle les termes :

« Considérant que le centre hospitalier d'AUBUSSON est menacé de la fermeture de son service de chirurgie ambulatoire par l'Agence régionale de Santé, que cette éventualité a suscité l'émoi légitime de la population et des élus locaux, ainsi que le démontre leur mobilisation du 28 mai dernier ;

« Considérant que ce service dessert un bassin de population fragile, notamment en raison de sa ruralité, de sa pyramide des âges et de pathologies que l'ARS avait elle-même relevées, spécificités prises en compte par le projet régional de santé ;

« Considérant que l'élaboration du projet médical territorial partagé ne saurait être précontrainte par une décision irréversible concernant un service important de l'hôpital d'AUBUSSON et qu'au contraire le maintien de l'offre de santé de proximité sur le territoire du sud et de l'est de la Creuse est un préalable ;

« Considérant les propositions élaborées par les personnels et les syndicats de l'hôpital, le dialogue instauré par l'ARS avec les élus locaux à leur demande sur un nouveau projet d'établissement dans le cadre du moratoire obtenu sur le projet de restructuration ;

« Considérant que ce centre hospitalier doit pouvoir poursuivre sa modernisation, disposer du temps nécessaire pour le faire, et développer un projet médical d'établissement innovant avec le soutien de l'Agence régionale de Santé ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 21 octobre 2016,

« Demande à M. Laforcade, Directeur de l'ARS, la pérennisation d'un soutien budgétaire adapté, tenant compte des contraintes et obligations de service de l'hôpital d'AUBUSSON, s'appuyant sur un plan ambitieux de renforcement de son activité – services et spécialités – et donc de son attractivité. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix ce vœu. *(Adopté à l'unanimité.)*

Fermeture des pharmacies du GRAND-BOURG et de MOURIOUX-VIEILLEVILLE

Mme VIALLE, Présidente de la deuxième commission. – A l'unanimité également, la deuxième commission vous propose d'adopter sans modification le vœu qui, déposé par Mme Annie CHAMBERAUD, au nom du Groupe d'Union de la Droite et du Centre, est ainsi rédigé :

« Considérant que les pharmacies du GRAND-BOURG, de MOURIOUX-VIEILLEVILLE et de BENEVENT-L'ABBAYE seraient, à l'avenir, regroupées sur un seul site, à BENEVENT-L'ABBAYE ;

« Considérant que cette mesure entraînerait la fermeture définitive des officines du Grand-Bourg et de MOURIOUX-VIEILLEVILLE ;

« Considérant que les habitants du GRAND-BOURG, de MOURIOUX-VIEILLEVILLE et des environs, notamment les personnes âgées ou dénuées de moyens de locomotion, seraient ainsi privés d'un service de santé de proximité ;

« Considérant que la fermeture des pharmacies du GRAND-BOURG et de MOURIOUX-VIEILLEVILLE risquerait d'entraîner un effet "domino" et le départ de plusieurs professionnels de santé, médecins, kinésithérapeutes, infirmiers, etc ;

« Considérant qu'en matière d'offre de santé, il convient de préserver un maillage territorial adapté aux besoins des habitants ;

« Considérant que l'attractivité des communes du GRAND-BOURG et de MOURIOUX-VIEILLEVILLE risquerait d'être mise à mal par la fermeture annoncée de leurs pharmacies ;

« Considérant que cette décision a été prise sans aucune concertation préalable avec les élu(e)s locaux et la population ;

« Considérant que l'annonce de la fermeture de ces deux pharmacies suscite le mécontentement d'une partie très importante de cette même population locale ;

« Le Conseil départemental, réuni en assemblée plénière le 21 octobre 2016,

« Demande à l'ARS de renoncer au projet de regroupement des pharmacies du GRAND-BOURG et de MOURIOUX-VIEILLEVILLE avec celle de BENEVENT-L'ABBAYE. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix ce vœu. *(Adopté à l'unanimité.)*

La parole est à M. LABAR.

M. LABAR. – Je me devais d'intervenir, ne serait-ce que pour entretenir votre mémoire auditive quant à mon accent ! *(Sourires.)*

Plus sérieusement, vous comprendrez pourquoi j'interviens après le vote de cette motion qui vise à soulever une problématique complexe, s'agissant des pharmacies, avec deux aspects différents.

Le premier est pour souligner une notion d'ingérence dans le domaine privé. Une pharmacie par semaine ferme en France et vous verrez que ce sera un problème récurrent qui, manifestement, sera souvent confronté à nos jugements. *A contrario*, et c'est bien la raison pour laquelle j'ai voté cette motion, il s'agit de préserver un maillage territorial au titre d'un service de santé de proximité, sur lequel il convient d'attirer l'attention de l'ARS. Je l'aurais sans doute formulé différemment, en appelant plus volontiers l'ARS à s'interroger peut-être sur l'aide qu'elle devrait apporter aux pharmaciens pour maintenir ce fameux maillage territorial.

Cela étant dit, mon vote n'est en rien changé et, bien entendu, je ne me désolidarise de personne et encore moins de vous tous.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci, monsieur LABAR, pour votre accent et vos propos ! *(Sourires.)*

Vous avez raison sur les deux points que vous avez évoqués. Certes, le Conseil départemental n'a pas à faire preuve d'ingérence dans le secteur privé, mais dans le cadre de notre assemblée, il a toujours été déposé des motions pour soutenir des services privés ou, plus globalement, des services au public, mais aussi des entreprises dont l'activité était menacée, avec des emplois sur la sellette.

Vous avez mis en exergue, et je pense que telle était l'intention de Mme CHAMBERAUD au travers de sa motion, le fait qu'il s'agit de ne pas hypothéquer l'avenir de communes dans lesquelles il existe aujourd'hui un service cohérent et pertinent. Alors que ces deux communes, MOURIOUX-VIEILLEVILLE et GRAND-BOURG, ont la chance extrême de compter des médecins, il est annoncé – comble du comble ! – la fermeture de leur pharmacie. D'autres communes, en revanche, comme sur mon canton, comptent encore une pharmacie, mais plus de médecins ! Dommage que nous soyons à l'autre bout du Département car nous aurions pu travailler ensemble !

Là est la vraie question : faut-il un médecin pour maintenir une pharmacie ? Faut-il une pharmacie pour maintenir un médecin ? Ce qui risque de se produire, c'est le fait que les habitants qui avaient l'habitude, dans leur commune, de prendre rendez-vous chez leur médecin et, en suivant, de passer à la pharmacie, s'adressent au médecin, si celui-ci a de la place pour une certaine clientèle, installé à côté de la pharmacie située à 10 ou 15 kilomètres. De même, les médecins installés à MOURIOUX et à GRAND-BOURG risquent éventuellement de rejoindre BENEVENT. Je n'en sais rien et je me garderai bien de porter un jugement de valeur, sinon sur le maillage qui, aujourd'hui, par bonheur et par chance, existe dans certains territoires et répond aux besoins des populations.

Alors, certes, une pharmacie est un établissement privé, mais c'est avant tout un service à la population d'accès à des soins de proximité et de qualité.

La parole est à Mme CHAMBERAUD.

Mme CHAMBERAUD. – Je tiens à ajouter que si une commune est dépourvue de pharmacie, il est bien évidemment très difficile de trouver des médecins, mais le fait qu'une pharmacie ferme sur une commune, c'est foutu à tout jamais !

Mme LA PRESIDENTE. – Sachant que l'ARS s'est prononcée en faveur de ce projet de regroupement.

Mme CHAMBERAUD. – Garder les trois sites sur mon canton, tel est le but de mon action !

Mme LA PRESIDENTE. – Le maillage est, en effet, intéressant et vous avez cette chance-là sur le canton de BENEVENT – GRAND-BOURG.

Nous en venons aux trois motions et au vœu sur lesquels la quatrième commission s'est prononcée.

Maintien des FlixBus

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur de la quatrième commission. – A l'unanimité, la quatrième commission propose d'adopter en l'état la motion qui, présentée par M. Nicolas SIMONNET, au nom du Groupe d'Union de la Droite et du Centre, se lit ainsi :

« Emmanuel Macron se met "En Marche" et ses bus éponymes sont déjà à l'arrêt en Creuse ! A peine dix mois après la mise en circulation de la liaison Bordeaux – Lyon *via* Guéret, celle-ci est déjà suspendue.

« Il s'agit là de la seule suspension de ligne annoncée dans tout l'hexagone ! Pourtant, ces cars avaient une utilité réelle pour la population locale car ils palliaient la raréfaction des liaisons ferroviaires. De plus, ils proposaient des trajets à moindre frais : 9 € pour un aller simple Guéret – Bordeaux, par exemple.

« Etudiants, personnes âgées, pour toutes les personnes disposant de faibles revenus ou n'ayant pas de véhicule personnel, le bus représentait une solution alternative de déplacement. A GUERET, plus de 1 500 usagers avaient déjà utilisé ce service, depuis son ouverture en mars dernier. Cette décision ne fait qu'accentuer l'isolement de notre département. Nous ne pouvons pas accepter qu'il soit ainsi délaissé par les opérateurs qui gèrent ces services de transport.

« Dans le même temps, des craintes se font jour sur le devenir de la gare de LA SOUTERRAINE. Si, à l'avenir, les trains ne s'arrêtent plus dans notre département et que les liaisons en car ne desservent plus GUERET, cela constituera un lourd handicap pour le développement de la Creuse et pour notre ruralité. Enfin, nous déplorons que la fermeture de cette ligne entraîne une procédure de licenciement économique pour les salariés affectés à cette liaison.

« Le Conseil départemental, réuni en assemblée plénière le 21 octobre 2016,

« - demande à l'Etat de veiller à permettre l'accès de tous les citoyens aux transports en commun, conformément à l'esprit de la loi Macron qui visait l'instauration d'une mission de service public pour la mobilité ;

« - demande également à l'Etat la remise en service de la ligne de train Bordeaux-Lyon, avec une desserte à GUERET. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette motion. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Projet de LGV Limoges – Poitiers

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur de la quatrième commission. – A l'unanimité, la quatrième commission vous invite à voter sans modification le vœu qui, proposé par moi-même, est ainsi rédigé :

« Considérant l'annonce faite, le samedi 8 octobre dernier, par le Président de la République, sur la relance du projet de Ligne à Grande Vitesse, LGV, entre Limoges et Poitiers ;

« Considérant l'annulation par le Conseil d'Etat du décret du 10 janvier 2015 "déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation de la ligne à grande vitesse Poitiers – Limoges", parue au *Journal Officiel*, le 29 avril dernier ;

« Considérant les contraintes inacceptables que le projet de LGV Limoges – Poitiers fait peser sur les riverains, particuliers, agriculteurs, entreprises, communes ;

« Considérant l'absence totale de financement de ce projet dont le coût est estimé à 2,5 Md€ ;

« Considérant la non-viabilité économique de l'exploitation de la ligne affirmée par la SNCF ;

« Considérant le bilan socioéconomique de ce projet, inacceptable pour les générations futures ;

« Le Conseil départemental, réuni en séance plénière le 21 octobre 2016,

« Demande à l'Etat de renoncer définitivement au projet de Ligne à Grande Vitesse entre Limoges et Poitiers.

« Demande également à l'Etat que la priorité soit donnée à la modernisation des axes routiers et ferroviaires, en particulier la ligne POLT. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix ce vœu. *(Adopté à l'unanimité.)*

Ligne ferroviaire POLT

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur de la quatrième commission. – A l'unanimité, la quatrième commission propose d'adopter en l'état la motion qui, déposée par Mme Marie-France GALBRUN et M. Etienne LEJEUNE, au nom du Groupe de la Gauche, est ainsi libellée :

« Considérant que la ligne Paris – Orléans – Limoges – Toulouse *via* LA SOUTERRAINE constitue un axe nord-sud stratégique du réseau des TET, les trains d'équilibre du territoire, et qu'elle fait face à un enjeu fort de modernisation en matière d'infrastructure, d'évolution de son matériel roulant et d'offre, attendu par les 3 millions de voyageurs qui l'empruntent chaque année ;

« Considérant l'importance de la ligne POLT *via* LA SOUTERRAINE pour l'attractivité du département de la Creuse, et que la SNCF va très prochainement lancer un appel d'offres en vue du renouvellement complet de son parc de matériel roulant sur cette ligne ;

« Considérant la résolution adoptée le 24 septembre dernier à Châteauroux, lors de l'assemblée générale de l'association Urgence POLT ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 21 octobre 2016,

« - Rappelle que suite à la création d'un comité de pilotage pour élaborer et suivre le schéma directeur et aux décisions concernant le renouvellement du matériel roulant, une nouvelle étape va débuter avec pour base la "vision ambitieuse pour le POLT" et une amélioration du service offert aux voyageurs préconisées par le rapport Duron de 2015 ;

« - Demande donc à M. le Secrétaire d'Etat chargé des transports :

« - Que la ligne POLT soit prioritaire et reçoive les trains neufs dès 2020.

« - Que ces trains soient adaptés à une ligne de 712 km et puissent atteindre au moins 220 km/h.

« - Que les crédits alloués aux infrastructures connaissent une augmentation substantielle afin de permettre une véritable modernisation de l'axe, préalable à la mise en place de rames TGV interconnectables avec la future LGV Paris – Orléans – Clermont – Lyon, POCL. Ces rames pourraient être pendulaires comme pour le Boston – New-York – Washington, et rouler jusqu'à 250 km/h. Cela permettrait de plus d'apporter du travail aux salariés d'Alstom en France.

« - Que soit rétablie, dans la même perspective, la liaison directe Brive – Lille par rames TGV à des horaires adaptés aux attentes des usagers.

« - Que soient maintenues les liaisons directes diurnes et nocturnes vers Cerbère/Port Bou et La Tour de Carol/Rodez.

« - Que la ligne POLT, déclarée d'intérêt national et structurante, soit également reconnue dans son intégralité pour le transport de fret.

« - Que, compte tenu de l'actualité et de la nécessité de connaître l'avancement des travaux sur la ligne POLT, le comité de suivi soit réuni dans les meilleurs délais, pour évoquer les travaux, l'infrastructure, le matériel et les dessertes 2017.

« - Que les effectifs de cheminots dans les gares soient maintenus, par exemple à LA SOUTERRAINE, afin d'assurer l'amélioration annoncée du service. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette motion. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Ligne ferroviaire POCL

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur de la quatrième commission. – A l'unanimité, la quatrième commission vous invite à adopter sans aucune modification la motion présentée par M. Jean-Jacques LOZACH, au nom du Groupe de la Gauche.

Je vous en rappelle les termes :

« Considérant que le projet de ligne ferroviaire à grande vitesse Paris – Orléans – Clermont-Ferrand – Lyon, POCL, représente un enjeu national majeur, notamment pour conforter la ligne POLT, Paris – Orléans – Limoges – Toulouse *via* LA SOUTERRAINE ;

« Considérant que la ligne POLT a pour objectif immédiat, par sa modernisation, un réel aménagement qualitatif de nos territoires et une amélioration du service public, que POLT et POCL ont un avenir commun et vocation à constituer deux axes complémentaires du réseau national et européen ;

« Considérant que l'Etat doit se positionner sur le choix du tracé, avant l'engagement des études préalables à l'enquête d'utilité publique ;

« Considérant que la concertation sur le choix d'un scénario de passage dans le secteur central du projet est relancée en 2016 par l'Etat ;

« Considérant que les critères socioéconomiques et environnementaux, notamment du centre de la France, commandent d'opter pour le scénario ouest ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 21 octobre 2016,

« Demande à M. le Premier ministre et à M. le Secrétaire d'Etat aux Transports :

« - la prise en compte du potentiel significatif de voyageurs de POLT pour la pertinence du projet POCL ;

« - de retenir le scénario de tracé Ouest défendu par les élus de la Région Centre et du Conseil général de la Creuse lors des débats publics organisés en 2011-2012, mais également par les élus des grandes villes concernées, Orléans, Vierzon, Bourges, Châteauroux, Montluçon, Clermont-Ferrand ;

« - un raccordement du POCL au POLT au sud de Vierzon. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette motion. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Enfin, nous en venons aux deux motions sur lesquelles la cinquième commission s'est prononcée.

Nouvelle carte des zones défavorisées

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur de la cinquième commission. – A l'unanimité, la cinquième commission propose à l'Assemblée d'adopter la motion qui, déposée par moi-même, au nom du Groupe d'Union de la Droite et du Centre, se lit ainsi :

« Une nouvelle carte des zones défavorisées vient d'être présentée par le Ministère de l'Agriculture.

« La Commission européenne a donné de nouveaux critères pour définir les zones soumises à contraintes naturelles et les Etats membres doivent proposer de nouvelles cartes pour une application dès la déclaration de la PAC 2018.

« La zone de montagne reste, la zone de piémont et la zone défavorisée simple, la ZDS, ne font plus qu'un. Il reste à définir les zones soumises à contraintes spécifiques.

26 communes creusoises, dans l'état actuel des travaux, ne seraient plus classées en zone défavorisée simple, sur la base de critères agronomiques. Rappelons que 1 des 8 critères biophysiques doit être rempli sur 60 % des surfaces d'une commune pour qu'elle soit classée en zone défavorisée simple.

« Or, l'impact économique de la perte de l'ICHN risque d'être désastreux pour les agriculteurs et, par conséquent, pour l'économie creusoise. Ainsi, Mme le Maire de la commune d'AUGE, située sur le canton d'EVAUX-LES-BAINS, chiffre localement cette possible diminution de revenus entre 3 500 € et 8 000 € par an et par exploitation, selon l'activité exercée.

« Cette indemnité est nécessaire pour pouvoir maintenir l'exploitation des surfaces en herbe, dans un département où l'élevage prédomine et où les contraintes naturelles ne permettent pas de diversifier les productions.

« Enfin, la situation de la Creuse n'est pas comparable avec celle d'autres territoires où l'élevage intensif peut avoir un impact sur l'environnement, et ne justifie donc pas les délimitations prévues par cette nouvelle carte.

« Le Conseil départemental, réuni en séance plénière, le 21 octobre 2016,

« - Demande à l'Etat la révision de la nouvelle carte des zones défavorisées ;

« - Demande à l'Etat que l'ensemble du département de la Creuse soit classé en zone défavorisée. »

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Je me tourne vers vous, monsieur SIMONNET, auteur de cette motion, car je m'interroge sur le libellé de votre motion. Vous demandez le classement de la totalité de la Creuse en zone défavorisée. Or ce zonage ne concerne pas les zones de montagne et de haute montagne. Il s'agit donc de l'ensemble du département de la Creuse, hors zone de montagne.

M. SIMONNET. – Oui, puisque « la zone de montagne reste », comme il est indiqué en ces termes dans cette motion.

M. LOZACH. – Nous sommes d'accord, sauf que la dernière phrase de votre motion se lit ainsi : « Demande à l'Etat que l'ensemble du département de la Creuse soit classé en zone défavorisée. »

M. SIMONNET. – Nous pouvons, en effet, ajouter ladite précision.

M. LOZACH. – Cette dernière phrase serait donc ainsi rédigée : « Demande à l'Etat que l'ensemble du département de la Creuse, hors zone de montagne, soit classé en zone défavorisée. »

M. SIMONNET. – Voilà ! C'est ainsi entendu.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets donc aux voix cette motion ainsi modifiée. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Crise agricole

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur de la cinquième commission. – A l'unanimité également, la cinquième commission vous invite à adopter la motion qui, présentée par Mme Agnès GUILLEMOT, au nom du Groupe de la Gauche, est ainsi rédigée :

« Considérant que l'agriculture française traverse une crise d'une extrême gravité tant par son intensité que par sa durée, que beaucoup d'éleveurs vendent leur viande en dessous des coûts de production, ce qui les conduit dans une impasse financière ;

« Considérant que les causes de la crise sont pour partie conjoncturelles - calamités agricoles deux années consécutives, prix mondiaux trop bas -, mais qu'elles sont aussi structurelles et concernent directement l'Union européenne avec la fin des quotas laitiers décidée il y a 8 ans sous présidence française, effective en 2015 ;

« Considérant que la crise du lait déstabilise le marché de la viande par l'arrivée de très grandes quantités de vaches laitières de réforme ; que l'abandon, depuis 2003, des mécanismes de régulation est très préjudiciable ; que la suppression parallèle, en 2008, des derniers dispositifs de protection européens et de prix garantis a pour effet d'exposer l'économie agricole à la volatilité des marchés ;

« Considérant que l'Etat a déjà pris des mesures fortes pour soulager la trésorerie des exploitations, à hauteur de 1 Md€ en 2015, dispositif d'aide abondé à deux reprises pour tenir compte du nombre croissant des éleveurs concernés par la baisse des prix ; qu'un nouveau plan d'urgence pour l'agriculture défini avec la profession a été présenté le 4 octobre dernier ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 21 octobre 2016,

« - Demande à M. le Premier ministre que les mesures annoncées le 4 octobre - baisse massive des charges, "année blanche" bancaire, exonérations fiscales et sociales, crédits européens d'urgence - soient mises en oeuvre au plus vite ;

« - Demande enfin que le solde des aides PAC soit versé sans délai en raison des besoins urgents en trésorerie des exploitations creusoises. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette motion. *(Adoptée à l'unanimité.)*

CLÔTURE DE LA REUNION

Mme LA PRESIDENTE. – Mes chers collègues, je constate que l'ordre du jour de notre présente réunion est épuisé.

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures cinquante-cinq.)